



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 139 • NUMÉRO 043 • 3^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 28 avril 2004

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 28 avril 2004

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

• (1400)

[Traduction]

Le Président: Comme nous avons l'habitude de le faire les mercredis, nous allons maintenant chanter le Ô Canada sous la direction du député de Winnipeg-Centre-Nord.

[Note de la rédaction: Les députés chantent l'hymne national.]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1400)

[Traduction]

LE BICENTENAIRE DE BALDOON

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, Wallaceburg est l'une des plus grosses localités de ma circonscription. Son évolution est un exemple de réussite pour le Canada.

Les origines de la collectivité remontent au débarquement de 101 Écossais sur les rives du Chenal Ecarte dans le Sud-Ouest de l'Ontario, il y a de cela 200 ans. C'est le cinquième comte de Selkirk qui a fondé l'établissement.

On a planifié un grand nombre d'événements pour le bicentenaire de Baldoon. Il s'agit d'une occasion de dire tout de qu'il y a à dire sur Wallaceburg. La localité compte plus de 10 000 habitants. Elle est établie sur des terres parmi les plus fertiles au Canada. Wallaceburg est réputée pour son port intérieur, sa verrerie et la fabrication de matrices d'outils.

Au nombre des événements du début de septembre on prévoit des jeux des Highlands, ainsi qu'une reconstitution du débarquement des colons de Lord Selkirk. On vise ainsi à célébrer les origines écossaises et pionnières de l'endroit.

Lord Selkirk avait raison de faire confiance à ceux qui ont accepté d'être les fondateurs de Baldoon. Durant deux cents ans, année après année, ces héros discrets ont oeuvré pour bâtir un avenir meilleur. Il a fallu lutter mais Baldoon survit tout autant que Wallaceburg prospère.

J'invite chaleureusement tous les Canadiens à nous visiter et à participer aux festivités. Ils seront en mesure de constater comment les gens de Wallaceburg profitent du patrimoine que leur ont laissé les générations antérieures.

L'ENVIRONNEMENT

M. Garry Breitzkreuz (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, avez-vous entendu parler de la dernière trouvaille d'Ottawa? Le gouvernement lance une étude de 50 000 \$ pour établir quelle quantité de méthane les vaches du Canada produisent par les deux extrémités. Ce n'est pas une blague.

Cette initiative est censée aider les libéraux à atteindre les engagements qu'ils ont pris en matière de réduction des gaz à effet de serre, dans le cadre de l'inutile accord de Kyoto.

Que vont-ils faire? Vont-ils dire aux agriculteurs de se débarrasser de leurs vaches si elles éructent et pètent trop? Comme si le gouvernement libéral n'avait pas fait assez de mal à l'industrie de l'élevage par sa piètre gestion de la crise de l'ESB.

Avant de gaspiller encore 50 000 \$, les libéraux pourraient peut-être réaliser une étude sur les émanations gazeuses à Ottawa, particulièrement sur la quantité de vent que dégagent les ministres libéraux qui parcourent le Canada en multipliant les annonces de dépenses qui coûteront des milliards de dollars aux Canadiens tout en affirmant et en réaffirmant qu'ils ne sont pas en campagne électorale. De toute évidence, ce n'est que du vent.

* * *

[Français]

CLAUDE POULIN

M. Gilbert Barrette (Témiscamingue, Lib.): Monsieur le Président, je suis fier d'informer cette Chambre que M. Claude Poulin, un enseignant à la retraite d'Abitibi-Témiscamingue, a reçu le prix Beppo 2004, le 25 avril dernier, au Biodôme de Montréal. Le prix Beppo souligne le travail exceptionnel d'un des adjoints du professeur Scientifix oeuvrant au Club des débrouillards.

J'aimerais profiter de l'occasion pour souligner le travail remarquable de M. Poulin. En effet, il oeuvre bénévolement au Club des débrouillards depuis de nombreuses années, en plus d'être l'un des instigateurs de l'activité de l'expo-sciences, dans laquelle il est profondément impliqué.

Félicitations à M. Poulin!

* * *

[Traduction]

LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, nous célébrons ces jours-ci la Semaine nationale de la santé mentale. Je profite de l'occasion pour attirer l'attention des Canadiens sur une maladie dont personne n'est à l'abri et qui a des répercussions dévastatrices sur la personne qui en est atteinte, sur sa famille et sur la société dans son ensemble. Je parle de la schizophrénie.

Article 31 du Règlement

Au cours de sa vie, un Canadien sur cent fera l'objet d'un diagnostic d'une forme ou d'une autre de schizophrénie. Ce trouble biochimique du cerveau se manifeste généralement à l'adolescence. Les personnes atteintes de schizophrénie tendent à perdre le contact avec la réalité, ce qui entrave sérieusement leur capacité de fonctionner dans la société.

Il y a cependant de l'espoir. La schizophrénie peut être traitée très efficacement grâce à une intervention précoce et à des éléments de soutien appropriés.

Aujourd'hui, c'est avec une profonde tristesse que j'offre, en mon nom personnel et en celui de mon collègue, le député de Winnipeg-Sud, nos plus sincères condoléances à la famille d'Arun Sud. Arun, qui souffrait de schizophrénie, est disparu à Winnipeg il y a un mois; son corps vient d'être retrouvé aujourd'hui.

J'invite mes collègues à se joindre à moi pour sensibiliser davantage les Canadiens à cette maladie, afin d'éviter que ce genre de tragédie ne se reproduise.

* * *

● (1405)

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Raymonde Folco (Laval-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour remercier le gouvernement canadien et les hauts fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères pour l'inlassable travail qu'ils ont accompli et la détermination dont ils ont fait preuve afin que Fadi Fadel, un travailleur canadien de l'aide internationale, puisse rentrer au pays sain et sauf et retrouver ses proches, à Laval, au Québec.

[Français]

Aujourd'hui, j'ai invité Fadi, accompagné de ses parents et de son frère, à rencontrer les députés.

[Traduction]

Fadi, un Canadien d'origine syro-libanaise, a été enlevé alors qu'il travaillait auprès des enfants irakiens pour le compte du Comité international de secours. Pendant dix jours, M. Fadel a été séquestré, torturé et interrogé par ses ravisseurs.

Je tiens à assurer Fadi et tous les Canadiens que notre gouvernement continuera de multiplier les efforts pour faire libérer d'autres Canadiens détenus en Irak.

[Français]

Au nom de tous les Lavallois et de tous les Canadiens qui ont prié pour son retour sécuritaire au pays, nous souhaitons la bienvenue à Fadi.

* * *

[Traduction]

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

M. Norman Doyle (St. John's-Est, PCC): Monsieur le Président, le ministre de Terre-Neuve-et-Labrador soutient qu'il ne peut pas faire apporter les modifications nécessaires au programme de péréquation pour permettre à la province de garder les recettes provenant de ses ressources pétrolières marines.

Le ministre indique toutefois qu'il peut aider la province par des moyens précis. Compte tenu que le gouvernement fédéral vend les actions qu'il détient dans Petro-Canada, le moment est maintenant venu pour le ministre de respecter l'engagement qu'il a pris, soit de faire en sorte qu'on remette à la province les 8,5 p. 100 de parts du gouvernement fédéral dans Hibernia.

L'accord de l'Atlantique promet de faire de Terre-Neuve-et-Labrador le principal bénéficiaire des recettes provenant de ses ressources pétrolières marines. Cela ne s'est toujours pas produit, et j'ai hâte que le ministre nous dise de quelle façon il compte s'y prendre pour réaliser cet objectif.

Entretiens, ce serait déjà bien si on remettait à la province les 8,5 p. 100 de parts dans Hibernia. Nous attendons toujours que le ministre de Terre-Neuve-et-Labrador respecte ses engagements. Il doit le faire avant, et non après, la tenue des élections fédérales.

* * *

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, le contrôle des armes à feu est un élément essentiel de la stratégie du gouvernement visant à protéger tous les Canadiens, surtout les femmes et les enfants, contre les crimes violents. Plus des trois quarts des Canadiens appuient cet investissement dans la sécurité publique, et avec raison.

Depuis 1998, plus de 9 000 permis de possession d'armes à feu ont été révoqués ou refusés à des citoyens potentiellement dangereux. Les policiers et les agents de la paix consultent le registre des armes à feu 2 000 fois par jour, en moyenne.

Le service téléphonique, à la disposition des conjoints des demandeurs ou d'autres personnes craignant pour leur sécurité, a reçu plus de 26 000 appels entre décembre 1998 et octobre 2001.

Au Canada, les décès causés par les armes à feu ont atteint le taux le plus bas en 30 ans, et le taux d'homicide par carabine et fusil de chasse a chuté de plus de 60 p. 100 depuis 1991.

Nos lois sur le contrôle des armes à feu sont les plus rigoureuses du monde occidental. Je suis fière que le gouvernement libéral s'engage à continuer de protéger les femmes et les enfants canadiens.

* * *

[Français]

LE LOGEMENT

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, après les demandes répétées du Bloc québécois et du FRAPRU, le gouvernement fédéral a finalement décidé de dégeler les 320 millions de dollars déjà annoncés dans son budget 2003 pour financer la seconde phase de l'entente sur le logement abordable.

Or, on apprend avec stupéfaction que cette somme ne sera pas distribuée en fonction des provinces qui en avaient le plus besoin. En effet, le gouvernement libéral s'obstine à vouloir la remettre au prorata de la population, ce qui signifie que le Québec, qui compte 27,4 p. 100 des familles qui ont des besoins impérieux de logement au pays, ne recevra que 23,7 p. 100 des 320 millions, soit 75 millions de dollars.

On reconnaît là le double discours du gouvernement fédéral qui, en paroles, se targue d'être à l'écoute des besoins de la population, mais qui, dans les faits, ne répond aucunement aux demandes du Québec estimées à 90 millions de dollars.

•(1410)

L'ENVIRONNEMENT

M. Claude Duplain (Portneuf, Lib.): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui en cette Chambre pour souligner un dénouement heureux dans le dossier de la municipalité de Shannon située dans mon comté. C'est un dossier qui, comme vous le savez, me tient grandement à coeur et dans lequel je me suis investi depuis trois ans.

Le 23 avril dernier, le ministre de la Défense nationale a octroyé une somme de 19 millions de dollars aux citoyens de Shannon en vue du développement d'un réseau d'eau potable. Depuis de nombreuses années, les citoyens de Shannon faisaient face à une situation de santé publique de taille, avec la présence de TCE dans les eaux souterraines de la ville, ce qui pouvait engendrer de graves problèmes à long terme. Cette continuation du système d'aqueduc permettra de raccorder un plus grand nombre de résidences susceptibles d'avoir été touchées par cette contamination.

Je tiens une nouvelle fois à féliciter l'initiative du gouvernement fédéral qui fait de l'environnement et de la santé des Canadiens et des Canadiennes une priorité. Plus particulièrement, je lève mon chapeau aux citoyens de Shannon, à son maire, Clive Kelly, et à Jean-Marc Beaulieu, qui ont fait preuve de courage, de persévérance et de patience afin de trouver une solution à long terme avec le gouvernement pour assurer leur santé et celle de leurs citoyens.

* * *

[Traduction]

LES SOINS DE SANTÉ

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, PCC): Monsieur le Président, en Colombie-Britannique, les services de santé sont paralysés car plus de 40 000 employés d'hôpitaux sont en grève. Les fermetures d'hôpitaux, le nombre insuffisant de médecins et d'infirmières, le manque de lits et de matériel ont entraîné une surcharge de travail et ont démoralisé le personnel. Des milliers de Britannos-Colombiens subissent les contrecoups car les interventions chirurgicales sont reportées et les rendez-vous médicaux sont annulés.

Les compressions exercées par le gouvernement fédéral sont à la source de toute cette souffrance. Le premier ministre veut qu'on reconnaisse ce qu'il a fait pour restaurer les services de santé, mais c'est justement lui qui avait ruiné ce secteur. À l'époque où il était ministre des Finances, il a unilatéralement réduit les transferts aux provinces de 25 milliards de dollars.

Les dépenses fédérales au titre des soins de santé sont passées de 50 p. 100 à 16 p. 100 du total des coûts, et les provinces ont dû assumer le fardeau pendant que les libéraux accumulaient des excédents et gaspillaient des fonds dans un cafouillage après l'autre.

Qui est à blâmer lorsque quelqu'un meurt en attendant une opération ou une consultation médicale? Les libéraux ont eu plus de dix ans pour régler les problèmes de notre pauvre système de santé qui s'étiolle, mais ils n'ont fait qu'empirer la situation.

Il est grand temps que les Canadiens demandent une deuxième opinion. Il est temps d'élire un gouvernement conservateur.

* * *

[Français]

L'ORGANISME ENFANTS D'ICI OU D'AILLEURS

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais vous faire part de l'excellence du travail de toute l'équipe de l'organisme Enfants d'ici ou d'ailleurs et du plaisir que j'ai

Article 31 du Règlement

eu d'apposer ma signature en tant que représentant du Canada au traité de l'amitié entre les jeunes des écoles Christ-Roi et Gilles-Vigneault de Montréal et ceux du Bénin et du Cameroun.

L'EIA s'est donné comme mission, à travers une trousse éducative, de favoriser le développement culturel, éducatif et humain des enfants de la Francophonie. En intervenant auprès des jeunes de 9 à 14 ans, l'organisme désire initier les citoyens de demain aux valeurs démocratiques, aux richesses de la diversité culturelle et au concept de la sécurité humaine.

Organisme à but non lucratif, EIA travaille en collaboration avec les départements de sciences politiques, de communications et des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal et de l'Université de Montréal.

Depuis sa création, EIA est intervenu auprès d'enfants tunisiens, béninois, sénégalais, gabonais, ivoiriens et canadiens. Bravo à toute l'équipe!

* * *

[Traduction]

LE JOUR DE DEUIL

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le vingtième Jour de deuil national; à cette occasion, on se souvient des travailleurs tués et blessés au travail et on demande l'instauration de pratiques moins dangereuses sur les lieux de travail ainsi que l'adoption de lois plus rigoureuses à cet égard. Le 28 avril a été décrété Jour de deuil national en 1984 par le Congrès du Travail du Canada. En 1991, grâce à Rod Murphy, député néo-démocrate de Churchill, le Parlement canadien a reconnu officiellement cette journée.

Même si l'on attire l'attention sur ce malheureux phénomène, les blessures et les décès au travail continuent de se multiplier. L'année dernière, 953 travailleurs canadiens ont perdu la vie et les deux tiers d'entre eux étaient des jeunes qui travaillaient dans des conditions dangereuses après avoir reçu peu ou pas de formation en matière de sécurité.

Je sais ce que cela signifie de voir un père partir au travail le matin et ne jamais revenir et je connais la douleur et la peine qu'une telle situation entraîne pour les membres de la famille.

En ce jour, nous commémorons ceux qui sont morts ou ont été blessés, mais il importe de faire quotidiennement des efforts pour réduire et éliminer ces tragédies qui frappent des gens dont le seul tort fut de se présenter au travail.

* * *

[Français]

LE JOUR DE DEUIL

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, aujourd'hui les drapeaux flottent en berne pour marquer la Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail. Selon les données recensées par la CSST, 175 personnes sont décédées au Québec en 2003, dont la moitié est due à des accidents de travail et l'autre, à des maladies professionnelles.

Au cours de cette même période, la CSST a accepté un peu plus de 135 700 demandes d'indemnisation en raison de lésions professionnelles.

Questions orales

Mais au-delà de toutes statistiques, il y a des femmes et des hommes qui en souffrent et la meilleure façon de nous attaquer à ce problème est de favoriser la prévention et l'éducation en matière de santé et sécurité dans tous les milieux de travail.

Le Bloc québécois salue toutes celles et tous ceux qui ont perdu la vie au travail. Notre pensée accompagne leurs familles ainsi que les personnes qui ont vu leur qualité de vie diminuée. Faisons preuve d'ingéniosité et multiplions nos efforts pour rendre les milieux de travail plus sécuritaires.

* * *

• (1415)

[Traduction]

LA COMMUNAUTÉ POLONAISE

Mme Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour commémorer un épisode tragique de la Seconde Guerre mondiale qui est toujours bien vivant dans la mémoire de mes électeurs d'origine polonaise et des communautés polonaises de tout le Canada, en l'occurrence le meurtre d'environ 4 000 policiers polonais, pendant qu'ils étaient prisonniers de guerre, dans les anciens camps des goulags soviétiques de la forêt de Katyn.

Au départ, pendant les procès de Nuremberg, le gouvernement soviétique a blâmé les nazis pour ce massacre. Il a fallu presque 50 ans de plus pour que les Soviétiques, sous le régime du président Gorbatchev, admettent en 1989 que cela avait été l'oeuvre du régime de Staline, du temps de son alliance avec les nazis.

Grâce au gouvernement canadien, en 1980, un monument à la mémoire des prisonniers de guerre massacrés a été élevé au coeur de ma circonscription. La commémoration annuelle rassemble divers vétérans d'origine polonaise dont des parents et des amis ont péri dans les camps soviétiques.

La commémoration du massacre de Katyn est un vivant rappel de l'importance de défendre les droits de la personne chaque fois qu'ils sont violés. Pour la même raison, Katyn renforce notre détermination à faire des droits de la personne la pierre angulaire de notre démocratie canadienne.

* * *

LE JOUR DE DEUIL

Mme Elsie Wayne (Saint John, PCC): Monsieur le Président, il y a 20 ans, le Congrès du travail du Canada s'est remémoré les travailleurs tués, handicapés ou blessés à la suite d'un accident de travail, à l'occasion du premier Jour de deuil, le 28 avril 1984. C'est maintenant une tradition qui est célébrée partout au Canada ainsi que dans quelque 80 pays.

Toutes les 20 minutes, un travailleur est blessé au travail au Nouveau-Brunswick. Certains en mourront, comme ce fut le cas, l'année dernière, pour huit d'entre eux.

En Nouvelle-Écosse, il y a eu de terribles accidents, comme l'explosion de la mine Westray, où 26 hommes ont perdu la vie.

Nous devons tous tirer des leçons de ces tragédies et faire tout ce qui est en notre pouvoir pour améliorer la sécurité sur les lieux de travail par des mesures législatives, des initiatives et nos pensées.

Qu'y a-t-il de plus important que de préserver la vie et l'intégrité corporelle? Je vous demande la permission, monsieur le Président, de suggérer à tous les députés de la Chambre de se lever et d'observer une minute de silence en l'honneur de ceux qui ont perdu la vie à votre service, au mien et à celui des Canadiens.

LES BRANDON WHEAT KINGS

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, le grand titre du journal local a tout dit: «Champions nationaux». Effectivement, cela s'appliquait à l'équipe de hockey midget AAA lorsqu'elle a remporté le championnat midget national de 2004 dimanche après-midi au centre récréatif de Kenora.

J'adresse mes félicitations à l'entraîneur, Craig Anderson, et à toute l'équipe pour sa remarquable prestation. Les Brandon Wheat Kings étaient clairement les négligés, mais en dignes représentants des Prairies, ils ont surmonté toute l'adversité pour obtenir une incroyable victoire de 2 à 1 en prolongation, infligeant ainsi la défaite aux Riverains du Québec, qui étaient largement favoris.

Si c'est un vigoureux effort collectif qui a permis aux Wheat Kings d'accéder à la finale, c'est le but du capitaine Taylor Langford avec 13 secondes à faire en prolongation, et une superbe prestation du gardien de but Tyler Plante, qui ont propulsé l'équipe vers le championnat national.

La victoire de dimanche est la première de l'histoire d'une équipe midget AAA de Brandon et même du Manitoba. Félicitations. Brandon est fier d'eux.

* * *

[Français]

LE JOUR DE DEUIL

Mme Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, comme le veut la tradition, nous observerons une minute de silence pour honorer la mémoire des personnes décédées ou blessées au travail.

Chaque année, 900 Canadiens et Canadiennes meurent, victimes d'accidents dans leur milieu de travail. Un travailleurs sur quinze se blesse chaque année.

Les efforts du gouvernement pour accentuer la prévention et la sécurité au travail commencent à porter fruit, mais nous devons continuer cette lutte.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. J'invite les députés à se lever et observer une minute de silence pour commémorer le Jour de deuil national et honorer la mémoire des travailleurs et des travailleuses tués ou blessés au travail.

[Note de la rédaction: La Chambre observe une minute de silence.]

QUESTIONS ORALES

• (1420)

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement libéral a passé les quatre dernières années à présider à l'expansion de la prestation de soins de santé par le secteur privé dans le cadre du régime public.

Hier, le ministre a affirmé que, si certaines provinces voulaient explorer des modes de prestation privés, nous devrions examiner ces initiatives. Aujourd'hui, il déclare qu'il n'a pas l'intention de favoriser la prestation de soins de santé par le secteur privé, sauf que, la semaine dernière, il a fait remarquer que le principe de la gestion publique énoncée dans la Loi canadienne sur la santé donnait déjà une certaine flexibilité à cet égard.

Questions orales

Cela ne montre-t-il pas que le gouvernement est tellement occupé à s'en prendre à notre parti sur la question des soins de santé qu'il ne sait même plus quelle est sa propre position?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la position des alliés-conservateurs sur la question des soins de santé n'est tout simplement pas acceptable pour les Canadiens et présente très peu d'intérêt pour nous.

C'est le Parti libéral, notre parti, qui a mis sur pied le régime public de soins de santé dont nous jouissons, régime à la fois universel et accessible. C'était notre position au moment de la mise sur pied de ce régime, c'est encore notre position aujourd'hui, et cette position ne changera pas, ni demain ni au cours des années à venir.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, contrairement au premier ministre, le chef de l'opposition n'a pas besoin d'une conférence de presse chaque jour pour éclaircir sa position à l'égard des soins de santé.

L'an dernier, M. Chrétien et les provinces ont produit un plan quinquennal pour la réforme des soins de santé. Ce plan comprenait divers éléments, notamment un régime d'assurance-médicaments, des soins à domicile, une réforme des soins de première ligne et la promesse de mesures du rendement pour des choses comme les listes d'attente.

Pourtant, le premier ministre n'a jamais dit clairement s'il appuyait l'accord et n'a rien fait pour le mettre en oeuvre. Pourquoi le premier ministre veut-il mettre à la poubelle un plan quinquennal détaillé de réforme des soins de santé en faveur d'un programme sur dix ans qui n'a rien de concret?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, non seulement j'ai appuyé l'accord sur la santé, mais j'ai aussi appuyé le versement de 37 milliards de dollars sur cinq ans pour le financer.

Soyons bien clairs. Le fait est que la vaste majorité des experts en soins de santé, y compris les grandes provinces, appuient l'idée d'un plan sur dix ans. En fait, ils veulent que nous mettions en place une solution qui durera pendant une génération. Nous ne sommes pas ici pour mettre en doute les principes fondamentaux de l'un des éléments les plus importants du tissu social de notre pays, soit notre système de soins de santé fondé sur le besoin et non sur la richesse.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, nous venons d'avoir un plan sur dix ans pour résoudre la question des soins de santé, en l'occurrence le gouvernement libéral, et cela n'a pas fonctionné. Ce n'est qu'après avoir hésité tout au long des discussions prébudgétaires du printemps que le premier ministre a dit qu'il acceptait de financer les engagements pris par M. Chrétien. Il a finalement cédé, mais a déclaré dans son budget qu'il n'y avait pas de fonds additionnels pour les soins de santé.

Le voici qui parcourt le pays, promettant aux provinces qu'il y aura plus d'argent. Il n'y en avait pas dans le budget, mais il y en a maintenant. Comment le premier ministre peut-il promettre de l'argent frais pour les discussions de cet été sur les soins de santé lorsque son propre budget disait qu'il n'y avait pas...

Le Président: Le ministre de la Santé a la parole.

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, il y avait des fonds additionnels totalisant 2 milliards de dollars dans le dernier budget. Le premier ministre et le ministre des Finances ont déjà reconnu la nécessité d'accroître la contribution du gouvernement fédéral au financement des soins de santé.

Nous respecterons cet engagement. Nous travaillerons avec les provinces. À la prochaine réunion des premiers ministres, nous présenterons un excellent plan de réforme des soins de santé pour l'avenir.

* * *

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC): Monsieur le Président, en 1999, la firme Earncliffe a obtenu, par l'entremise d'Industrie Canada, un contrat de 1,2 million de dollars pour le projet pilote «Valoriser l'image de marque du Canada». En janvier, Earncliffe a fait la critique d'un discours que le ministre des Finances de l'époque avait prononcé à New York. Ce rapport onéreux offre une analyse approfondie de la performance du ministre et même des observations du député de Calgary-Sud-Est. De toute évidence, Earncliffe fournissait des conseils politiques au ministre devenu aujourd'hui premier ministre et s'employait davantage à valoriser l'image du premier ministre que celle du Canada.

Combien de ces beaux petits marchés existe-t-il et pourquoi les contribuables devraient-ils en payer la note?

● (1425)

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, tous les contrats sont affichés sur le site Web de Contrats Canada, qu'il s'agisse des marchés conclus avec Earncliffe ou toute autre firme de consultants ayant répondu aux appels d'offres du gouvernement. Les marchés sont accordés selon un processus concurrentiel. Il existe quelques rares exceptions, notamment lorsque la valeur du contrat est inférieure à 25 000 \$, lorsque le marché traite de propriété intellectuelle ou lorsqu'il s'impose en période de crise.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC): Monsieur le Président, ou le premier ministre souffre d'amnésie politique ou il a du mal à se lever pour nous répondre. Il a nié avoir été au courant du scandale des commandites, des marchés accordés à son empire maritime et même de l'existence du fonds pour l'unité nationale.

Le premier ministre se retrouve aujourd'hui au coeur d'un grand conflit d'intérêts avec le patron de la firme Earncliffe, Michael Robinson, qui dirigeait à la fois Earncliffe et la campagne à la direction du Parti libéral que menait le premier ministre. Earncliffe a reçu un contrat d'une valeur de 1,6 milliard de dollars.

Pourquoi les contribuables canadiens devraient-ils payer pour les conseils politiques offerts et les services rendus par les proches de nos dirigeants politiques?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la déclaration du député est erronée. Il n'existe aucune preuve, que ce soit au sein du gouvernement ou dans les médias, qui peut soutenir une telle allégation. C'est tout simplement faux.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, depuis trois ans, le gouvernement libéral laisse moisir sur les tablettes le rapport unanime du Comité permanent du développement des ressources humaines, qui recommande des améliorations importantes à l'assurance-emploi. Puis, soudain, juste avant l'élection, comme en 2000, les libéraux font miroiter des changements pour les travailleurs des industries saisonnières.

Questions orales

Au lieu de refaire le coup de la promesse brisée, le premier ministre, qui dit vouloir gouverner, présentera-t-il maintenant une réforme globale de l'assurance-emploi telle qu'esquissée dans le rapport unanime que le gouvernement a entre les mains depuis maintenant trois ans?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, depuis le tout début, lorsqu'il y avait des améliorations à faire dans le système de l'assurance-emploi, le gouvernement les a faites. Nous reconnaissons très clairement qu'il y a des lacunes et qu'il faut les combler. Je vous assure que c'est notre intérêt et que nous allons le faire.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, c'est dans l'intérêt du premier ministre de le promettre, comme en 2000, mais il n'a rien fait. C'est dans l'intérêt des libéraux d'avoir signé le rapport unanime du Comité permanent du développement des ressources humaines en 2001, qui présentait 17 recommandations qu'ils ont mises à la poubelle tout de suite après. Pour éviter que les libéraux répètent encore leur promesse et ne la tiennent pas, cela prend des garanties.

Je demande ceci au premier ministre. D'ici l'ajournement de la Chambre pour les élections, peut-il s'engager à déposer devant cette Chambre une réforme globale, comme celle qu'ils ont signée il y a maintenant trois ans?

L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, je dis depuis plusieurs semaines que je suis en train de considérer toutes les recommandations, y compris les recommandations du passé.

Évidemment, il n'est pas réaliste de penser qu'on puisse aujourd'hui mettre sur la table toute une série de recommandations et de changements. Le chef de l'opposition non officielle vit peut-être dans un monde pas trop réaliste, mais ici, nous essayons de travailler avec toutes les recommandations de ceux et celles qui ont des...

Le Président: L'honorable député de Matapédia—Matane a la parole.

M. Jean-Yves Roy (Matapédia—Matane, BQ): Monsieur le Président, le monde réaliste, c'est le monde des régions et le monde qui a souffert pendant 10 ans à cause du manque de coeur de ce gouvernement au niveau de l'assurance-emploi.

Le ministre des Ressources humaines écarte du revers de la main les recommandations unanimes du comité de la Chambre, composé des membres de tous les partis, qui proposent des modifications au régime d'assurance-emploi, préférant ne retenir que les seules suggestions d'un groupe de travail libéral.

Le premier ministre admettra-t-il que, par son attitude, le ministre fait la preuve qu'il compte ignorer un rapport unanime qu'il n'aime pas et ne retenir que les suggestions de ses collègues libéraux qui font son affaire, et ce, avec une vision purement électoraliste et au détriment des chômeurs et des chômeuses?

L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, les députés d'en face sont peut-être un peu confus. Ils disent que le gouvernement doit agir, mais quand le gouvernement agit, on dit que c'est simplement pour une raison électorale.

La vérité, c'est que nous avons déjà mis en place des changements et des mesures qui ont accordé 50 millions de dollars de plus au système d'assurance-emploi en termes d'avantages pour ceux et celles qui ont éprouvé des problèmes. Nous avons aussi mis en place d'autres...

• (1430)

Le Président: L'honorable député de Matapédia—Matane a la parole.

M. Jean-Yves Roy (Matapédia—Matane, BQ): Monsieur le Président, entre 55 millions et 45 milliards de dollars qui ont été pigés dans la caisse de l'assurance-emploi, il y a une énorme marge, et ce sont les régions qui ont été pénalisées.

Le ministre doit savoir que deux de ses collègues, dont celui de Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok, ont signé le rapport unanime du Comité permanent du développement des ressources humaines en 2001.

Pourquoi le ministre prend-il prétexte d'un comité libéral où siègent encore les deux mêmes députés, sinon qu'il a décidé de recevoir des recommandations qui font uniquement son affaire et d'ignorer toutes les autres, au détriment des chômeurs et des chômeuses?

L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, on ne met à part aucune recommandation réaliste et progressive. J'ai déjà dit que si quelqu'un a quelque chose de positif à nous présenter, je vais le prendre en considération, incluant les recommandations du comité de la Chambre qui ont été faites il y a deux ans, mais aussi, d'une manière particulière, les recommandations du groupe de travail des libéraux, parce que ceux-ci se sont évidemment dédiés à faire des choses très positives, à prendre des mesures concernant le marché du travail d'aujourd'hui et de demain.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

L'hon. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, si les libéraux cherchent à se démarquer des conservateurs, ils devraient peut-être trouver autre chose que la santé, car le ministre de la Santé a révélé hier ce que le NPD dit depuis le début, à savoir qu'il n'y a aucune différence entre les libéraux et les conservateurs lorsqu'il est question de la place des services de santé à but lucratif au Canada.

Le ministre de la Santé n'est-il pas embarrassé d'avoir trompé les Canadiens pendant si longtemps au sujet de la position libérale censée être fondée sur la Loi canadienne sur la santé, alors qu'il sait depuis le début que les libéraux sont disposés à permettre la prestation de services de santé privés, à but lucratif?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est tout simplement pas vrai et permettez-moi de rappeler que notre gouvernement ne prône aucunement des soins de santé privés à but lucratif.

Notre gouvernement sait que les Canadiens exigent et qu'ils méritent une loi sur la santé qui est bien mise en oeuvre dans tout le pays et qui va englober les cinq principes de la Loi canadienne sur la santé. Nous allons appliquer cette loi.

L'hon. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, si le ministre de la Santé souhaite tant que les soins de santé soient assurés par le secteur public, chose qu'il n'a pas dite soit dit en passant durant la période des questions aujourd'hui, pas plus que ne l'a fait le premier ministre, mais qu'il aurait dite, semble-t-il, plus tôt aujourd'hui, pourquoi ne l'a-t-il pas précisé dans son discours il y a une semaine?

Questions orales

Pourquoi ne le disait-t-on pas dans le discours du Trône? Pourquoi le gouvernement n'affirme-t-il jamais qu'il entend avoir au Canada des services de santé sans but lucratif, assurés par le secteur public? Pourquoi avons-nous toujours droit à des paroles ambiguës?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit il y a exactement 35 secondes que le gouvernement ne prônait aucunement des services de santé privés à but lucratif.

Les provinces doivent offrir des soins de santé d'une façon compatible avec la Loi canadienne sur la santé, et permettez-moi de préciser clairement que dans le cadre de leur examen des modes de prestation possibles, les provinces doivent empêcher qu'il incombe aux malades de payer pour se faire soigner. Elles ne doivent pas compromettre la qualité des soins que les Canadiens exigent et qu'ils méritent. Elles ne doivent pas permettre non plus que certains puissent se faire soigner plus rapidement d'une façon ou d'une autre.

Une voix: C'est une question différente. Nous avons la position de Ralph Klein.

* * *

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, hier, le ministre des Travaux publics a dit que nous n'avions qu'à aller sur le site www.contractsCanada.gc.ca et à taper le mot Earnscliffe pour obtenir toute l'information souhaitée sur les marchés publics. Si seulement c'était vrai.

Nous savons qu'Earnscliffe a obtenu un marché de 1,2 million de dollars pour un projet pilote concernant l'image de marque du Canada, mais nous ne le trouvons pas sur le site Web dont a parlé le ministre. Pourquoi le gouvernement nous cache-t-il de l'information? Combien d'argent le gouvernement a-t-il donné aux amis du premier ministre au sein d'Earnscliffe? Voilà la question.

• (1435)

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, les marchés liés à la consultation, à l'instar de tout autre marché public du gouvernement du Canada, sont gérés d'une manière transparente, concurrentielle et responsable. À l'exception des marchés de moindre importance, ils sont tous affichés sur le site Web Contrats Canada. Si le député veut poser une question sur un marché en particulier, je serai heureux d'obtenir la réponse pour lui.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, il faudra peut-être que je parle un peu plus lentement parce que j'ai une question très particulière. Ce que nous voulons savoir, c'est combien d'argent le premier ministre et le gouvernement ont donné à leurs amis au sein d'Earnscliffe.

La tenue de registres n'est pas le point fort du gouvernement. Nous le savons. Ma question s'adresse directement au ministre: combien d'argent a été versé pour des marchés à Earnscliffe? Telle est la question.

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, les marchés publics accordés par le gouvernement en vertu de processus concurrentiels transparents sont du domaine public. Ils figurent sur le site Web de Contrats Canada.

Toutefois, si le député a une question à poser sur un marché en particulier, qu'il me la pose, et je veillerai à ce qu'il obtienne une réponse.

[Français]

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, nous savons que ce gouvernement dépense des milliards de dollars pour des contrats qui favorisent ses amis. Lorsqu'on demande au gouvernement des réponses claires, il nous réfère au site web. Cependant nous avons découvert un contrat excédant un million de dollars pour les amis du premier ministre, à Earnscliffe, qui ne figure pas sur le site web.

Quand le premier ministre arrêtera-t-il ses cachotteries et quand dira-t-il aux Canadiens exactement combien son gouvernement a donné à ses amis, à Earnscliffe?

[Traduction]

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le député de l'opposition affirme avoir découvert un contrat qu'il ne peut pas trouver ailleurs. Je ne sais pas où il l'a trouvé, mais s'il veut bien m'en remettre une copie, nous donnerons une explication complète du processus concurrentiel qui a conduit à l'adjudication de ce contrat.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, hier, le ministre m'a conseillé d'aller consulter son site Web. Je l'ai fait et l'ensemble des contrats à Earnscliffe répertoriés sur ce site Web totalise 965 000 \$. Ce contrat de 1,2 million de dollars n'y était pas.

Nous voulons savoir combien d'autres contrats secrets accordés à Earnscliffe ne sont pas énumérés sur ce site Web et le montant exact de l'argent des contribuables qui a été envoyé aux amis du premier ministre dans la société de lobbying Earnscliffe.

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, on peut difficilement dire que c'est caché si le député a le contrat. S'il veut bien m'en remettre une copie, je donnerai une explication complète du processus qui a conduit à l'adjudication de ce contrat.

* * *

[Français]

LES CONGÉS PARENTAUX

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, cela fait plusieurs années que le dossier des congés parentaux est dans un cul-de-sac parce que le fédéral s'entête à vouloir imposer son propre régime plutôt que d'aider au financement du régime québécois qui est beaucoup plus complet. Cette question est très importante et je la pose au premier ministre.

Est-ce que le gouvernement peut s'engager à signer une entente avec Québec avant le déclenchement des prochaines élections?

L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, comme toujours, les bloquistes ne sont pas au courant. Je suis en train d'avoir des discussions avec mon collègue du Québec. Les fonctionnaires de mon ministère et ceux du Québec poursuivent des discussions qui devraient mener à un accord. Cependant, on ne peut pas préjuger du résultat des discussions.

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, il faut faire attention. Dans un premier temps, le gouvernement fédéral pourrait peut-être retirer son appel sur cette question auprès de la Cour suprême et, deuxièmement, convenir qu'il est inacceptable et contre-productif que le gouvernement du Québec soit constamment obligé d'aller devant les tribunaux pour empêcher les intrusions fédérales dans les champs de compétence qui lui appartiennent en propre.

Questions orales

Ce qu'on veut offrir aux Québécois et aux Québécoises, cela nous regarde. Que le fédéral cesse donc de faire obstruction, qu'il enlève son nez de là-dedans et qu'il donne l'argent qui appartient aux familles québécoises.

L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, la députée d'en face vit peut-être dans un autre monde. Aucun bénéfice n'a été refusé aux Canadiens qui habitent le Québec. Le gouvernement québécois a mis en place un projet de loi mais il ne l'a pas encore mis en vigueur. On n'a donc rien arraché à personne. Nous sommes en train de remédier aux différences et nous avons fait du progrès, malgré les protestations des bloquistes qui n'ont rien à offrir.

* * *

● (1440)

LE FONDS DE L'UNITÉ CANADIENNE

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, hier le ministre des Affaires intergouvernementales et ministre de la Santé, l'adjoint de Jean Lapierre au Québec, a énuméré une liste d'événements qui avaient été subventionnés à même le Fonds de l'unité canadienne.

Si le ministre veut être pris au sérieux quand il dit vouloir être transparent sur ce fonds, qu'est-ce qu'il attend, franchement, pour nous déposer cette liste dont il se sert abondamment en Chambre?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à l'adjoint du chef du Bloc québécois qui, justement, est tout à fait sensible au fait que, comme nous voulons remettre une liste complète, qui comprendra toutes les informations, nous devons retourner plusieurs années en arrière. On m'assure que le Conseil du Trésor fait un travail laborieux et précis. Aussitôt que cette liste sera complète, elle sera rendue publique.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, la différence entre le ministre et moi, c'est que moi, je sais que je suis l'adjoint du chef du Bloc. Lui, il ne savait pas qu'il était l'adjoint de Jean Lapierre.

On sait maintenant que la liste des événements pour les années 2000 à 2006 existe. Selon le ministre, la liste des événements entre 1992 et 2000 ne serait pas prête et n'existerait pas. Je demande ceci au ministre, bien sérieusement: est-ce que de son fauteuil, il est prêt à nous dire que cette liste n'existe pas au moment où on se parle?

Des voix: Oh, oh.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Tout le monde veut entendre la réponse de l'honorable président du Conseil du Trésor, surtout l'honorable député de Roberval.

[Traduction]

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, à titre d'adjoint de notre très capable ministre de la Santé, je tiens à assurer au député que la liste est en cours de préparation. Je devrais pouvoir la lui transmettre dans les plus brefs délais.

* * *

LES MARCHÉS PUBLICS

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, hier, le ministre des Travaux publics et des Services

gouvernementaux a assuré au Parlement que tous les marchés passés avec le gouvernement figurent sur le site Web de Contrats Canada. Il a dit que toutes les réponses à nos questions y figureraient.

Nous sommes allés vérifier sur le site. Ressources naturelles Canada déclare avoir passé des marchés d'une valeur de plus de 1,8 million de dollars avec Lansdowne Technologies du temps où cette entreprise appartenait à la Société maritime CSL Inc. Or, ces marchés ne sont pas sur le site Web auquel nous a renvoyé le ministre.

Pourquoi n'y figurent-ils pas et combien d'autres marchés le gouvernement dissimule-t-il?

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, les marchés affichés sur le site Web de Contrats Canada ne remontent qu'à quelques années. J'ai demandé aux députés qui voulaient obtenir des détails sur des marchés en particulier—et celui-ci pourrait être de ce nombre—qu'ils me soumettent leurs questions et je leur fournirai les détails.

On ne peut toutefois remonter à la nuit des temps. Tous les marchés ne sont probablement pas sur le site Web. Si tel est le cas, qu'ils me le disent. J'étudierai les marchés en question et j'en donnerai les détails aux députés.

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, PCC): J'espère que ces quelques années incluent la période comprise entre le 25 octobre 2002 et le 23 octobre 2003. Il s'agit d'un marché de plus de 1,8 million de dollars conclu entre Ressources naturelles Canada et Lansdowne Technologies. Il a été émis par Travaux publics. Il n'est pas sur le site Web de Contrats Canada.

Hier, à la Chambre, le ministre nous a fait un sermon nous disant que nous trouverions l'information sur le site Web. Plus le gouvernement nous fournit des renseignements, qu'il s'agisse de la CSL et de la somme de 137 000 \$ ou de 161 millions de dollars, moins nous lui faisons confiance.

Le gouvernement essaie de cacher quelque chose. Quoi?

L'hon. R. John Efford (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, si le député voulait vraiment obtenir une réponse à sa question, il se serait adressé à moi et je lui aurais répondu directement.

Les marchés de sous-traitance conclus par le gouvernement ne sont pas affichés sur le site du ministre des Travaux publics. Ils n'y figurent pas. On ne cache rien. Posez-moi la question et j'y répondrai.

* * *

L'ÉTHIQUE

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PCC): Monsieur le Président, je crois savoir quel est le problème. Le premier ministre a affaibli à une vitesse record son propre code d'éthique. En seulement 120 jours, il est passé d'un code d'éthique strict à des idées pour une conduite éthique suggérée, puis à une liste de vœux à l'intention de ceux qui veulent bien s'y conformer.

Quinze ministres n'ont pas divulgué leurs biens. Ils n'ont pas respecté l'échéance de 120 jours. Pourquoi n'ont-ils pas respecté le code d'éthique?

•(1445)

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, l'hypothèse sur laquelle la question a été fondée est tout simplement erronée. Certains ministres ont obtenu un report de l'échéance. Je puis assurer le député que chacun des ministres respectera les lignes directrices relatives aux conflits d'intérêts.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PCC): Monsieur le Président, je pense que nous devrions parler, à tout le moins, d'un code d'éthique empreint de souplesse, ce qui ne devrait sans doute pas étonner les Canadiens. Après tout, le premier ministre lui-même n'a pas divulgué toutes ses sociétés en déclarant ses propres biens.

C'est une situation où l'on demande de faire non pas ce que l'on fait, mais ce que l'on dit, ou plutôt dans laquelle l'un fait ce l'autre fait.

Trois des quatre secrétaires parlementaires relevant directement du premier ministre n'ont pas non plus divulgué leurs biens personnels. Qu'est-ce qui nous porterait à croire que ce code d'éthique n'est rien d'autre que de la poudre aux yeux en vue des prochaines élections?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le préambule et l'hypothèse sur lesquels la question est fondée ne correspondent tout simplement pas aux faits.

* * *

[Français]

AIR CANADA

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des langues officielles.

Dans le dossier d'Air Canada, il semble que le nouvel accord financier par la Deutsche Bank apporte de l'espoir pour tous les employés d'Air Canada.

Le ministre peut-il dire à cette Chambre si, parmi les conditions pour un environnement concurrentiel demandé par la Deutsche Bank, il entend respecter la Loi sur les langues officielles?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, la position du gouvernement du Canada est sans équivoque. Air Canada doit respecter ses obligations linguistiques et agir en parfaite conformité avec les dispositions qui lui sont assignées en vertu de la Loi sur les langues officielles.

* * *

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, en 2001, toutes les formations politiques ont adopté unanimement le rapport intitulé «Au-delà du projet de loi C-2», qui proposait 17 recommandations pour réformer l'assurance-emploi. Pendant trois ans, le gouvernement a ignoré ce rapport et n'a rien fait pour venir en aide aux chômeurs. Maintenant, à la veille d'une élection, le gouvernement prétend être préoccupé par ce problème et laisse entendre qu'il apportera des changements à l'assurance-emploi.

Après trois ans d'ignorance et d'arrogance envers les gens dans le besoin, quels changements le gouvernement va-t-il apporter au régime d'assurance-emploi, et quand va-t-il le faire?

L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, la vérité est tout le contraire. On a déjà mis en vigueur certaines recommandations qui ont vu l'élimination des règles d'intensité.

Questions orales

De plus, on a ajouté des possibilités, des accessibilités et une diminution des semaines. On calcule les bénéfices selon les heures. On a déjà mis en place plusieurs mesures, mais on a dit qu'il y a aussi la possibilité de réexaminer la loi et d'étudier la manière par laquelle on peut mettre en place un programme qui...

Le Président: L'honorable député de Windsor-Ouest a la parole.

* * *

[Traduction]

LA CIRCULATION AUX POSTES FRONTALIERS

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral se traîne encore les pieds dans les négociations entourant le poste frontalier de Windsor. La province et la municipalité de Windsor, qui ont déjà choisi leurs représentants, attendent, littéralement, le représentant fédéral à la table de négociation.

Ma question s'adresse au premier ministre. Pourquoi ce délai? Nous avons besoin d'action, nous n'avons pas besoin d'autres obstacles. Pourquoi exaspérer ainsi d'autres ordres de gouvernement et laisser les citoyens attendre des solutions pour leur santé à cause de l'indécision du premier ministre?

L'hon. Jerry Pickard (secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (mouvements transfrontaliers), Lib.): Monsieur le Président, il y a une grande collaboration entre le gouvernement fédéral, la province, la municipalité de Windsor et le comté d'Essex depuis décembre. Il est évident que lorsque nous nous sommes assis, le 11 mars, nous avons essayé de faire avancer ce dossier dans le sens des besoins de Windsor, ainsi que des besoins de l'Ontario et du Canada.

En fait, nous travaillons aussi prestement que nous pouvons le faire. Nous aurons des représentants à cette table avec ceux de la province et de la municipalité.

* * *

LA SÉCURITÉ PORTUAIRE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PCC): Monsieur le Président, hier, le gouvernement a annoncé le rétablissement de la force de police nationale dans les ports, service qui a été aboli en 1998. Même si le ministère des Transports a 549 ports sur ses listes, le service national ne sera assuré que dans trois ports, qui auront ainsi droit à un dispositif de sécurité de premier ordre.

Pourquoi les libéraux créent-ils des ports de deuxième ordre et une sécurité de deuxième ordre?

•(1450)

L'hon. Tony Valeri (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, l'annonce d'hier fera beaucoup pour nous aider à relever les défis et satisfaire nos besoins en matière de sécurité.

Le député continue de remettre en question la sécurité dans les ports. Je peux dire aux députés que la sécurité maritime est un élément fort important du programme national de sécurité annoncé hier. J'annoncerai dans les prochains jours un programme et une initiative qui porteront directement sur les infrastructures maritimes et les ports.

Questions orales

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PCC): Monsieur le Président, le ministre pense que les terroristes et les criminels ne savent pas lire et qu'ils ne sauront donc pas que seuls trois ports auront droit à un dispositif de sécurité de premier ordre. Les criminels et les terroristes se dirigeront donc vers les ports qui n'ont pas le même degré de sécurité. Les autres ports auront des services de sécurité de fortune, assurés par des commissionnaires, la police locale, la GRC ou une combinaison quelconque de tout cela. Ce n'est pas un bon système. Il ne va satisfaire personne.

Quand le gouvernement va-t-il prendre les choses au sérieux et implanter un système uniforme dans tous les ports du Canada?

L'hon. Tony Valeri (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, c'est le 1^{er} juillet, comme le député le sait, que nous allons appliquer le Code international sur la sûreté des navires et des infrastructures portuaires. En réalité, nous allons même plus loin. Nous avons adopté un code nord-américain qui est plus exigeant et plus rigoureux que le code international.

Dans les jours et les semaines qui viennent, je le répète, nous allons annoncer un programme qui portera directement sur les ports et les infrastructures portuaires afin que nos ports puissent affronter la concurrence. Nous ne tolérerons pas que nos ports perdent une partie de leur activité au profit des ports américains. Nous respecterons le code international, mais à compter du 1^{er} juillet.

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a fait disparaître les services de police des ports en 1998 et il veut maintenant les rétablir, mais seulement à Vancouver, Halifax et Montréal.

Il y a d'autres ports de haute mer sur la côte ouest, entre autres à Prince Rupert, Port Alberni et Nanaimo-Duke Point. Des dizaines d'autres ports sont également vulnérables.

Quand le gouvernement s'engagera-t-il à protéger tous nos ports et à leur fournir les ressources dont ils ont besoin pour assurer la sécurité des Canadiens?

L'hon. Tony Valeri (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, comme je viens de le dire au député avant sa question, la sécurité des installations maritimes constitue un important élément de la politique nationale de sécurité que nous avons annoncée hier. Nous vous ferons part dans les prochains jours de plus de détails sur la façon dont mon ministère compte traiter le dossier de la sécurité dans les installations portuaires.

Nous devons nous assurer, et nous nous assurerons, que nos ports sont bien protégés pour nous permettre de recevoir les biens que nous devons recevoir et que nous recevons effectivement pour réexpédition aux États-Unis.

Il s'agit là d'une solution nord-américaine au problème de la sécurité et elle sera perfectionnée au fil des ans. La sécurité des installations maritimes est cruciale et nous satisferons aux exigences le 1^{er} juillet prochain.

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC): Monsieur le Président, après des années de négligence, le gouvernement réagit encore une fois à la dernière minute en nous disant qu'il nous fournira des détails plus tard.

La sécurité des ports sera liée aux Services de communications et trafic maritimes de la Garde côtière canadienne, mais le gouvernement du Canada a réduit les services de la Garde côtière depuis 1995.

Lorsque les membres du Comité des pêches ont visité les installations du SCTM, ils y ont découvert un manque chronique de fonds et de personnel, des transmetteurs rouillés et en piètre état, des

programmes de formation jamais donnés et des agents dévoués travaillant sous l'emprise du stress. Au Canada, des centaines de kilomètres de côtes ne sont même pas surveillées par radar.

Le gouvernement s'attend-il à faire disparaître les effets de dix années de négligence et d'abandon systématique par un simple programme annoncé juste avant le déclenchement d'une élection?

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question, mais il devrait peut-être savoir qu'en fait, la Garde côtière a obtenu l'an dernier une augmentation permanente de 47 millions de dollars dans son budget.

La sécurité de nos marins et la qualité des services qui leur sont offerts au pays font partie du mandat de la Garde côtière canadienne, et aucun compromis ne sera accepté à cet égard.

* * *

[Français]

AIR CANADA

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, la Deutsche Bank, venue à la rescousse d'Air Canada, a affirmé hier que la compagnie devait être soumise aux mêmes conditions d'affaires que ses compétiteurs. On sait que le transporteur aérien a l'obligation légale de maintenir son siège social à Montréal.

Le gouvernement fédéral peut-il garantir qu'il ne modifiera pas la loi applicable à Air Canada et que cette condition continuera de s'appliquer advenant la signature éventuelle d'un accord financier entre la Deutsche Bank et Air Canada?

[Traduction]

L'hon. Tony Valeri (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, il est certain que le gouvernement du Canada est au courant de l'entente de principe conclue entre la Deutsche Bank et Air Canada. Nous sommes encouragés par cette initiative du secteur privé.

En réponse à la question du député, il faut dire clairement que nous continuons d'attendre que la société Air Canada respecte toutes ses obligations en vertu de la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada et de toute autre loi pertinente.

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, la question que je posais au ministre était de savoir si le siège social demeurera à Montréal. C'est la question que je lui pose et j'attends d'avoir cette réponse. C'est une obligation légale dans la loi.

Le ministre peut-il me confirmer que le siège social d'Air Canada demeurera à Montréal?

• (1455)

[Traduction]

L'hon. Tony Valeri (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, à en juger par la question complémentaire du député, il est clair que celui-ci ne connaît pas la teneur de la loi. La loi formule clairement que le siège social est à Montréal.

Je viens de dire que je m'attends à ce qu'Air Canada respecte la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada. Les exigences sont énoncées dans la loi et je dis aux députés qu'Air Canada respectera cette loi.

*Questions orales***LES PRÊTS D'ÉTUDES**

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, Statistique Canada a rendu publiques, cette semaine, des données qui montrent que l'endettement moyen des étudiants canadiens a pratiquement doublé au cours de la dernière décennie, sous le gouvernement actuel. La dette moyenne des diplômés est actuellement de 20 000 \$.

La présidente de l'Association canadienne des administrateurs financiers, Mme Judy Dyck, déclarait tout récemment que le système de prêts d'études s'est gravement détérioré sous le gouvernement actuel, qu'il constitue un véritable dédale bureaucratique et qu'il compromet la cote de solvabilité des étudiants.

Le premier ministre va-t-il reconnaître que tout ce qu'il a vraiment fait, dans ce dossier, c'est d'accroître la capacité d'endettement des étudiants?

L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, malgré tous ses efforts, le député cherche un moyen de présenter sous un mauvais jour ce qui est, en fait, une situation très positive.

Le gouvernement du Canada a déjà pris des dispositions pour faciliter grandement l'accès aux études universitaires. Il a assoupli les conditions d'obtention et de remboursement des prêts. Le gouvernement a également réduit le taux d'intérêt sur ces prêts, pour en faciliter le remboursement.

De fait, entre 75 et 80 p. 100 de tous les étudiants n'éprouvent aucune difficulté à rembourser leur prêt, et cela parce qu'ils considèrent leur prêt comme un investissement.

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, il est regrettable que le gouvernement n'ait pas songé à investir dans l'enseignement postsecondaire.

Le ministre ne saisit pas que de trop nombreux diplômés canadiens doivent attendre dix ans après l'obtention de leur diplôme pour pouvoir se payer une voiture. Ils n'ont pas les moyens d'épargner en vue de l'achat d'une maison. Ils ne peuvent se payer aucun luxe. Si ces personnes vivent en région rurale ou dans une communauté isolée, les obstacles à l'accès aux études sont d'autant plus élevés et l'endettement d'autant plus lourd.

En fait, tout ce que le gouvernement a fait, c'est de hausser la limite des prêts.

Je voudrais que le ministre reconnaisse que tout ce que le gouvernement a fait, c'est d'alourdir encore davantage l'endettement.

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député a carrément tort. Le gouvernement du Canada a créé la Subvention canadienne pour l'épargne-études, le Bon d'études canadien et l'Aide aux étudiants de première année.

Nous avons amélioré le Programme canadien de prêts aux étudiants et assoupli les modalités de remboursement de la dette à la fin du programme. Dans le dernier budget, nous avons annoncé un investissement de 400 millions de dollars par année; il s'agit d'un investissement permanent qui ira en augmentant.

* * *

LES FINANCES

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. À cette époque-ci de l'année, tout le monde s'occupe de remplir sa déclaration de revenus.

À l'heure actuelle, au décès d'un titulaire de REER, tous les gains en capital sont calculés en fonction de la date du décès. Tous les

gains réalisés à partir du décès jusqu'à leur distribution sont considérés imputables aux bénéficiaires. Toutefois, aucune disposition ne prévoit la possibilité de déduire des pertes en capital.

Pourquoi le gouvernement ne s'intéresse-t-il qu'à réclamer de l'impôt sur les gains en capital, sans permettre la déduction des pertes en capital?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je tiens d'abord à reconnaître l'expertise et l'intérêt considérables du député dans ce domaine.

Il se peut que les règles qui régissent actuellement les REER ne permettent pas toujours de traiter de façon appropriée les cas où il y a des pertes. J'ai demandé à mon ministère d'envisager des modifications pour améliorer les règles à cet égard. Je considère la question du député comme une intervention additionnelle à ce sujet.

* * *

L'AIDE INTERNATIONALE

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens ont remarqué que la politique d'aide de l'ACDI s'est révélée inefficace. Le gouvernement libéral a distribué l'argent de nos contribuables à plus de 100 pays.

Selon un rapport du Environics Research Group intitulé «Ce que pensent les Canadiens de l'aide au développement», huit Canadiens sur dix conviennent que la majeure partie de l'aide accordée aux pays pauvres n'atteint jamais les personnes qui en ont le plus besoin.

Quand le gouvernement va-t-il mettre fin à l'ingérence politique dans l'ACDI pour assurer que l'aide soit accordée de façon efficace?

L'hon. Aileen Carroll (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi le député parle d'influence politique dans les programmes canadiens d'aide au développement.

Nous jouissons d'une excellente réputation. Tout récemment, un organisme international qui évalue l'efficacité de notre aide au développement a classé le Canada au sixième rang parmi dix-huit pays.

Je serais ravie de faire connaître cette étude au député. Elle l'aidera peut-être à mieux comprendre.

● (1500)

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC): Monsieur le Président, l'ACDI est un organisme lourdement bureaucratique qui travaille dans le secret.

Le rapport a également révélé qu'une majorité de Canadiens n'estiment pas être bien informés des programmes canadiens d'aide aux pays pauvres. C'est scandaleux.

La ministre pourrait-elle expliquer aux Canadiens pourquoi l'ACDI ne dévoile pas comment elle dépense l'argent des contribuables pour ses programmes d'aide?

L'hon. Aileen Carroll (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, je cherche toujours à comprendre la question du député, mais je crois pouvoir l'aider en lui faisant part des résultats des sondages.

Dans tous les sondages, 80 p. 100 des Canadiens ont dit approuver fortement l'idée que le Canada vienne en aide aux pays pauvres et contribue à atteindre des objectifs en matière de développement. Des sondages semblables demandent également de nous assurer d'être efficaces. Nous avons élaboré une excellente politique il y a à peine un an.

Recours au Règlement

Je peux assurer au député que nous atteignons les objectifs établis dans cette politique.

* * *

[Français]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, lorsqu'on interroge le ministre des Affaires étrangères sur la position du gouvernement face au bouclier antimissile, le ministre nous répète des phrases creuses qui confondent tout le monde, évitant de répondre clairement à la question.

Le premier ministre, qui ne cesse d'affirmer qu'il veut être clair, dira-t-il clairement au président Bush, lors de sa visite à Washington, qu'il n'est pas question que le Canada participe à la création d'un bouclier antimissile?

[Traduction]

L'hon. David Pratt (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comme le ministre des Affaires étrangères l'a dit à maintes occasions, nous nous sommes engagés à assurer la protection et la sécurité des Canadiens. Nous participons actuellement à des pourparlers avec les États-Unis au sujet de la défense antimissile, et ces pourparlers vont bon train. Nous participons aussi à des discussions sur la défense antimissile avec de nombreux autres alliés. C'est une question que nous espérons régler dans un proche avenir, et je pense qu'en fin de compte, la protection des Canadiens s'en trouvera accrue.

* * *

LA SANTÉ

L'hon. Elinor Caplan (Thornhill, Lib.): Monsieur le Président, ma question aujourd'hui s'adresse au ministre de la Santé.

Il y a un peu plus d'un an, les électeurs de ma circonscription, celle de Thornhill, leurs voisins de la région de York, les habitants de la région du Grand Toronto et, en fait, tous les Canadiens ont vécu l'épidémie de SRAS qui a frappé le Canada.

Compte tenu des cas récents de SRAS découverts en Chine, quelles nouvelles précautions le gouvernement fédéral prend-il, notamment Santé Canada, pour donner aux habitants de la circonscription de Thornhill et à l'ensemble des Canadiens l'assurance que nous sommes préparés et que nous ne vivons pas une autre épidémie?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, depuis la dernière épidémie de SRAS, nous avons amélioré considérablement la capacité de nos services de santé publique dans plusieurs domaines.

Les systèmes de surveillance et de dépistage à l'échelle nationale et mondiale ont été renforcés. Nos services de quarantaine sont prêts à intervenir. Des lignes directrices ont été établies à l'intention des travailleurs de première ligne du secteur des soins de santé et des hôpitaux; des systèmes de partage de données sont en place; et des véhicules d'information sont régulièrement mis à jour pour les Canadiens.

Hier, Santé Canada a commencé à diffuser des avis d'alerte concernant le SRAS, à l'intention des passagers en provenance de l'Asie de l'Est, à l'aéroport de Vancouver et à l'aéroport Pearson de Toronto.

[Français]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, Guy-André Kieffer, ce journaliste franco-canadien de 54 ans qui a travaillé ici sur la Colline pendant plusieurs années, a disparu dans des circonstances nébuleuses à Abidjan en Côte-d'Ivoire, le vendredi 16 avril dernier. Il demeure toujours introuvable.

Alors que le président Chirac s'est entretenu directement et a soulevé en deux occasions la question avec le président ivoirien, Laurent Gbagbo, qu'attend le premier ministre pour intervenir à son tour et faire pression sur la Côte-d'Ivoire pour que celle-ci fasse progresser l'enquête?

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je crois que la députée sait très bien que le gouvernement du Canada prend au sérieux la situation de la disparition de M. Kieffer. Elle sait aussi qu'en même temps, le gouvernement et même notre ambassade se sont impliqués dans les recherches pour le retrouver dès l'instant où il est disparu.

Nous savons qu'il y a évidemment des connaissances qui sont toujours disponibles au gouvernement, mais nous prenons l'affaire très au sérieux, comme nous l'avons fait dans le cas de notre ami Fadi Fadel, qui est ici au Parlement aujourd'hui.

* * *

● (1505)

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Jim Karygiannis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, dans un échange que je viens tout juste d'avoir avec le député de Calgary-Est, il m'a pointé du doigt. Pourriez-vous, monsieur le Président, me préciser quel doigt il pointait en ma direction?

Le Président: Je n'ai vu aucun député pointer un de ses collègues du doigt, à part les gestes habituels. Il arrive que les députés s'agitent et gesticulent. Je ne sais pas si le député de Calgary-Est désire clarifier la situation. Je ne sais pas si un incident s'est produit.

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC): Monsieur le Président, je n'ai fait qu'imiter le geste que l'ex-premier ministre posait lorsqu'il voulait manifester son mécontentement. Je voulais simplement lui signifier que je n'étais pas content du chahut qu'il faisait.

* * *

[Français]

L'ANNÉE DE L'ACADIE

L'hon. Robert Thibault (Ouest Nova, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu discussion avec tous les partis et je pense que si vous le demandiez, vous obtiendriez le consentement unanime pour la motion suivante:

À l'occasion du 400^e anniversaire de l'arrivée de Samuel de Champlain sur le territoire de l'Amérique, je propose que cette Chambre déclare l'année 2004 l'Année de l'Acadie.

Le Président: Est-ce que l'honorable député de Ouest Nova a le consentement unanime de la Chambre pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: La Chambre a entendue la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE BUREAU DE RÉGIE INTERNE

Le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que Mme Judi Longfield, députée de Whitby—Ajax, a été nommée membre du Bureau de régie interne en remplacement de Mme Marlene Catterall, députée de Ottawa-Ouest—Nepean, aux fins et en vertu des dispositions de la Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada, chapitre 32, Lois du Canada (1997).

* * *

CONSEIL CONSULTATIF DES TERRES

L'hon. Andy Mitchell (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un exemplaire du rapport annuel de 2002-2003 du Conseil consultatif des terres.

* * *

LE SYSTÈME DE MANUTENTION ET DE TRANSPORT DES CÉRÉALES

L'hon. Jim Karygiannis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un rapport intitulé: «Surveillance du Système canadien de manutention et de transport du grain—rapport annuel: campagne agricole 2002-2003».

* * *

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

FINANCES

M. Nick Discepola (Vaudreuil—Soulanges, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le cinquième rapport du Comité permanent des finances sur le projet de loi C-30, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 mars 2004, tel qu'il a été convenu le mardi 27 avril 2004, et d'en faire rapport avec des amendements.

• (1510)

[Traduction]

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 26^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet de questions relatives à la sécurité sur la Colline du Parlement.

Affaires courantes

LA LOI SUR LA PROTECTION DU REVENU AGRICOLE

M. Leon Benoit (Lakeland, PCC) demande à présenter le projet de loi C-519, Loi modifiant la Loi sur la protection du revenu agricole (dommages aux récoltes causés par les gaufres).

—Monsieur le Président, je suis heureux une fois de plus de présenter un projet de loi d'initiative parlementaire tendant à aider les agriculteurs à faire face au problème des dommages causés par les spermophiles de Richardson appelés communément gaufres. J'ai présenté une motion tendant à permettre aux agriculteurs d'avoir accès à une concentration acceptable de strychnine qu'ils pourront mélanger à leur grain sur leurs terres.

Le projet de loi indemniserait au moins les agriculteurs pour les dommages causés, car le produit efficace permettant de contrôler les populations de gaufres leur a été retiré.

Je suis impatient de discuter de ce projet de loi. On peut espérer qu'après avoir retiré la strychnine, le gouvernement va appuyer mon projet de loi et redonner aux agriculteurs ce produit.

(Les motions sont adoptées, et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI SUR LE REGISTRE DES ABONNÉS AUTO-EXCLUS

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-520, Loi prévoyant l'établissement et la tenue d'un registre national des abonnés auto-exclus.

—Monsieur le Président, je suis persuadée que tous les députés vont vouloir appuyer ce projet de loi, étant donné que beaucoup d'entre eux, et beaucoup de leurs électeurs en particulier, sont dérangés par des appels téléphoniques indésirables aux fins de sollicitation. Ce projet de loi prévoit l'établissement et la tenue d'un registre national des abonnés canadiens du service téléphonique résidentiel qui ont choisi de ne plus recevoir de sollicitations par téléphone.

Je pense que nos vis-à-vis souhaitent tant appuyer cette mesure qu'ils chahutent tous, mais j'ai du mal à même m'exprimer et à m'entendre.

M. Leon Benoit: Un autre registre des armes à feu.

Mme Paddy Torsney: Je m'assurerai de faire savoir à leurs électeurs qu'ils ne sont pas en faveur de la protection des consommateurs et de la protection de la vie privée, mais d'autres le seront.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. C'est une occasion pour la députée de Burlington de résumer son projet de loi brièvement, et même si nous apprécions toujours un débat à la Chambre des communes, ce n'est pas le moment. Nous le ferons plus tard. La députée de Burlington a la parole.

Mme Paddy Torsney: Monsieur le Président, pourvu qu'ils ne me pointent pas du doigt.

Le projet de loi interdit aux commerçants qui se livrent à la sollicitation par téléphone de contacter ou de faire contacter les abonnés inscrits au registre et il autorise l'institution d'une action en justice contre tout commerçant qui se livre à la sollicitation par téléphone en contravention de la présente loi.

Je voudrais remercier en particulier mon personnel pour son travail acharné, mes électeurs qui ont eu cette idée au départ, la ministre de l'Industrie et l'Association canadienne du marketing de leur appui et de leurs consultations à cet égard ainsi que notre collègue de ce côté-ci.

Affaires courantes

(Les motions sont adoptées, et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

PÉTITIONS

LE MARIAGE

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui trois pétitions. La première porte sur le mariage. Les pétitionnaires aimeraient indiquer que le mariage est la meilleure assise sur laquelle fonder une famille et élever des enfants.

Ils demandent au Parlement d'adopter une loi pour reconnaître l'institution du mariage dans le droit fédéral comme étant l'union permanente d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

• (1515)

La deuxième pétition, monsieur le Président, porte sur la disposition de dérogation.

Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur le fait que, le 10 juin, la Cour d'appel de l'Ontario a jugé que les couples formés de conjoints de même sexe avaient le droit de se marier en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés et de notre Constitution. Toutefois, ils indiquent également que selon l'article 33 de la Constitution, le gouvernement fédéral peut recourir à la disposition de dérogation pour passer outre à la charte.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'invoquer la disposition de dérogation, le cas échéant, pour n'autoriser le mariage qu'entre deux personnes de sexe opposé.

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, la dernière pétition porte sur un sujet auquel j'ai consacré deux ans, c'est-à-dire la recherche sur les cellules souches.

Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur le fait que les Canadiens appuient la recherche déjà prometteuse sur les cellules souches, dans le respect de principes éthiques, et que la recherche sur les cellules souches non embryonnaires, également appelées cellules souches adultes, a fait de grands progrès, sans les complications de rejet immunitaire et sans les problèmes sur le plan éthique associés à l'utilisation de cellules provenant d'embryons humains.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'axer son soutien législatif autour de la recherche sur les cellules souches adultes en vue de découvrir les traitements et les thérapies nécessaires aux Canadiens atteints de ces maladies.

LA CAMPAGNE DES PERLES D'ESPÉRANCE

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, je suis très honorée et heureuse de soumettre plusieurs centaines de noms supplémentaires dans le cadre d'une pétition parrainée par la Campagne des Perles d'espérance, menée par l'Église Unie du Canada.

Les pétitionnaires sont manifestement préoccupés par la pandémie mondiale de VIH-sida. Ils demandent au Parlement et au gouvernement de s'attaquer aux causes profondes de la pandémie et d'agir de concert avec d'autres parties sur la base de cette notion.

Plus précisément, ils demandent au gouvernement de radier la dette multilatérale des pays pauvres, de radier la dette bilatérale des pays en voie de développement à l'égard du Canada, d'augmenter l'aide officielle du Canada au développement afin d'atteindre

l'objectif de 0,7 p. 100 du revenu national brut, de faire en sorte que les droits de propriété intellectuelle relatifs aux brevets ou au commerce n'entravent pas l'accès à des biens collectifs, tels les médicaments susceptibles de sauver des vies et, enfin, de doubler le financement accordé au programme national du gouvernement fédéral, c'est-à-dire à la Stratégie canadienne sur le VIH-sida, afin de combattre le VIH et le sida au Canada.

LE MARIAGE

Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, PCC): Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter une pétition signée par des électeurs de ma circonscription de Kamloops, Thompson and Highland Valleys.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de légiférer afin de reconnaître l'institution du mariage comme étant l'union pour la vie entre un homme et une femme. Ils demandent en outre au Parlement de prendre tous les moyens nécessaires pour sauvegarder et protéger la définition traditionnelle du mariage au Canada.

M. John O'Reilly (Haliburton—Victoria—Brock, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter diverses pétitions signées par des résidents de Haliburton et des environs.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une loi pour reconnaître l'institution du mariage dans le droit fédéral comme étant l'union pour la vie d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

L'ÉLECTION PARTIELLE DANS OTTAWA-CENTRE

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, j'ai le privilège de prendre la parole aujourd'hui pour présenter une pétition de la part d'électeurs qui demandent à être représentés.

Cette pétition est signée par des résidents d'Ottawa-Centre qui demandent au gouvernement de déclencher immédiatement des élections dans Ottawa-Centre. Le 8 septembre 2003, l'ancien premier ministre a nommé leur député au Sénat et ils ne sont pas représentés depuis cette date.

J'ajouterais que j'ai l'honneur de présenter cette pétition, car notre candidat pour Ottawa-Centre est nul autre que M. Ed Broadbent, lequel est très respecté comme membre de notre communauté.

LE MARIAGE

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom des électeurs résidant à Wyoming et à Wallaceburg. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une loi pour reconnaître l'institution du mariage dans le droit fédéral comme étant l'union permanente d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

LES ADDITIFS À L'ESSENCE

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je souhaite présenter une autre pétition au nom des électeurs de Grand Bend. Les pétitionnaires demandent au Parlement de protéger la santé des aînés et des enfants et de préserver notre environnement en interdisant l'adjonction à l'essence du MMT, une substance qui provoque le smog et accroît le réchauffement de la planète.

*Affaires courantes***QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS**

L'hon. Roger Gallaway (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si les questions n^{os} 11, 56, 60 et 72 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n^o 11—**M. John Cummins:**

En ce qui a trait aux programmes et aux autres dépenses spéciales concernant les autochtones de Delta—South Richmond, quel a été le total des déboursés effectués, par ministère, pendant les exercices 2001-2002, 2002-2003 et jusqu'à date en 2003-2004 pour chacune des bandes ou des organisations autochtones?

(Le document est déposé.)

Question n^o 56—**M. John Duncan:**

Concernant la «Southern Chiefs Organization» du Manitoba, combien d'argent le gouvernement lui a-t-elle versé pour chaque année financière depuis la création de l'organisation et sous quelles formes?

(Le document est déposé.)

Question n^o 60—**M. Gerald Keddy:**

En ce qui concerne le changement climatique: *a)* outre Environnement Canada, quels sont les ministères fédéraux ayant un programme d'action climatique et quelle est l'ampleur de leur financement annuel; *b)* le financement se fait-il par pièce de journal d'Environnement Canada ou s'inscrit-il dans les fonds d'exploitation du ministère; *c)* pourquoi le gouvernement fédéral a-t-il cessé de financer le projet conjoint du Musée canadien de la nature sur le changement climatique au Canada au cours des 20 000 dernières années; *d)* qu'est-il advenu du projet d'archives des données météorologiques à Downsview, y compris le registre national des anneaux de croissance des arbres et autres données indirectes; *e)* quels sont les spécialistes climatiques de l'extérieur du gouvernement dont Environnement Canada a parrainé la participation au Groupe d'experts intergouvernemental sur le changement climatique ou à toute autre conférence sur le sujet, et quand exactement; *f)* quels sont les articles scientifiques publiés par Henry Hengeveld et David Philips dans des ouvrages scientifiques jugés par leurs pairs; *g)* quand ont-ils été publiés; *h)* quels groupes et particuliers ont reçu une aide financière d'Environnement Canada ou d'un autre ministère, organisme ou société d'État, y compris des fonds de recherche, de dotation, de déplacement, de repas (y compris boissons alcoolisées) et d'hébergement pour prendre part, ou faire une présentation, aux consultations pancanadiennes des intervenants du Secrétariat du changement climatique tenues à l'automne de 2002; *i)* quels groupes et particuliers ont reçu une aide financière d'Environnement Canada ou de tout autre ministère, organisme ou société d'État, y compris des fonds de recherche, de dotation, de déplacement, de repas (y compris boissons alcoolisées) et d'hébergement pour prendre part, ou faire un exposé, au Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes au cours des cinq dernières années; *j)* quels scientifiques ont présenté un témoignage à caractère scientifique sur le climat devant le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes au cours des cinq dernières années; *k)* quand des membres de groupes de pression environnementaux, y compris David Suzuki, ont-ils rencontré le premier ministre ou des membres de son cabinet depuis 1993; *l)* quels spécialistes non gouvernementaux du climat ont rencontré le premier ministre ou des membres de son cabinet depuis 1993.

(Le document est déposé.)

Question n^o 72—**M. John Reynolds:**

Pour les exercices 2001-2002, 2002-2003 et 2003-2004, en ce qui concerne tous les ministères et organismes du gouvernement, y compris les sociétés d'État et les organismes quasi gouvernementaux et non gouvernementaux financés par le gouvernement, et à l'exclusion des prêts et des subventions destinés à la recherche ou à des étudiants, énumérez les prêts, subventions, contributions et contrats accordés dans la circonscription de West Vancouver—Sunshine Coast, indiquez le nom et l'adresse des destinataires, dites s'il y a eu appel d'offres, précisez la date, le montant et le type de financement et, s'il s'agit d'un montant remboursable, indiquez s'il a été remboursé?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

L'hon. Roger Gallaway (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si la question n^o 83 marquée d'un astérisque pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

*Question n^o 83—**M. Guy St-Julien:**

En ce qui concerne les résultats budgétaires du gouvernement concernant les recettes de cotisations d'assurance-emploi et les dépenses en prestations d'emploi: *a)* quels sont les surplus réels et les déficits pour chaque exercice financier depuis 1980; *b)* pour ces mêmes années, quels sont les résultats pour la province du Québec?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. John Cummins (Delta—South Richmond, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de voir qu'on répondra à la question n^o 11. Je remercie le secrétaire parlementaire d'avoir, comme il l'a dit la dernière fois, pris des mesures pour déterminer les tenants et les aboutissants de ce dossier.

Trois autres questions demeurent inscrites à mon nom. La première est la question n^o 13 du 2 février qui avait été posée en septembre dernier. Je sais qu'une réponse a été préparée. Il y a aussi les questions n^{os} 17 et 80; cette dernière est fort importante car elle porte sur l'accès aux cartes marines. Il est crucial d'obtenir une réponse à cette question.

Quand pouvons-nous espérer recevoir une réponse aux questions n^{os} 13, 17 et 80?

• (1520)

L'hon. Roger Gallaway: Monsieur le Président, encore une fois, je vais m'informer, mais je répète que les questions posées en septembre dernier ne sont plus pertinentes. Cependant, je vais m'efforcer de trouver les réponses.

Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

L'hon. Roger Gallaway (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

*Initiatives ministérielles***INITIATIVES MINISTÉRIELLES****LA LOI SUR LES BREVETS**

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi sur les brevets et la Loi sur les aliments et drogues (engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique), dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

[Traduction]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Il y a 20 motions d'amendement inscrites au *Feuilleton des Avis* en ce qui concerne l'étape du rapport du projet de loi C-9. Les motions seront groupées aux fins du débat de la façon suivante.

[Français]

Le groupe n° 1 comprend les motions n°s 1 à 11. Le groupe n° 2 comprend les motions n°s 12 à 20.

La façon de mettre aux voix les motifs de chaque groupe est disponible auprès du greffier. La présidence donnera les détails à la Chambre au moment de chaque mise aux voix.

[Traduction]

Je vais maintenant soumettre à la Chambre les motions n°s 1 à 11 du groupe n° 1.

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a eu des discussions entre tous les partis au sujet du débat à l'étape du rapport du projet de loi C-9. Si vous le demandez, je crois que vous obtiendrez le consentement unanime pour la motion suivante:

Que, au plus tard à 17 h 30 aujourd'hui, toutes les questions nécessaires pour terminer l'étape du rapport du projet de loi C-9 soient mises aux voix et que le vote par appel nominal sur les motions n°s 2, 14 et 18 soit réputé demandé.

Que les motions n°s 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 19 et 20 soient réputées adoptées avec dissidence.

Que la motion n° 3 soit réputée rejetée à la majorité.

Que le vote par appel nominal sur les motions n°s 2, 14 et 18 ait lieu à 17 h 30 aujourd'hui.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour adopter la motion proposée par le whip en chef du gouvernement?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

● (1525)

MOTIONS D'AMENDEMENT

L'hon. Joe Fontana (secrétaire parlementaire du premier ministre (sciences et petites entreprises), Lib.) propose:

Motion n° 1

Que le projet de loi C-9, à l'article 1, soit modifié par substitution, dans la version anglaise, à la ligne 7, page 1, de ce qui suit:

«is to give effect to Canada's and Jean Chrétien's»

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD) propose:

Motion n° 2

Que le projet de loi C-9, à l'article 1, soit modifié par substitution, aux lignes 30 à 33, page 6, de ce qui suit:

«f) le nom de la personne ou de l'entité à qui le»

Motion n° 3

Que le projet de loi C-9, à l'article 1, soit modifié par substitution, à la ligne 19, page 7, de ce qui suit:

«taire, selon laquelle, au moins quinze jours»

L'hon. Joe Fontana (secrétaire parlementaire du premier ministre (sciences et petites entreprises), Lib.) propose

Motion n° 4

Que le projet de loi C-9, à l'article 1, soit modifié par substitution, aux lignes 19 et 20, page 7, de ce qui suit:

«taire, selon laquelle, au moins trente jours avant le dépôt de la demande, il a:»

Motion n° 5

Que le projet de loi C-9, à l'article 1, soit modifié par substitution, dans la version française, aux lignes 26 et 27, page 7, de ce qui suit:

«l'OMC mentionné dans la demande, et ce à des conditions raisonnables et sans succès.»

Motion n° 6

Que le projet de loi C-9, à l'article 1, soit modifié par substitution, aux lignes 21 à 25, page 11, de ce qui suit:

«d'exportation ainsi que les caractères distinctifs du produit et de son étiquetage et emballage, exigés par les règlements pris en vertu de la Loi sur les aliments et drogues, de même que le nom de tous les intervenants connus qui manutentionneront le produit dans le cadre de son transit entre le Canada et le pays ou le membre en question.»

Motion n° 7

Que le projet de loi C-9, à l'article 1, soit modifié par substitution, aux lignes 28 à 31, page 11, de ce qui suit:

«(3) Le commissaire affiche et conserve sur le site Internet de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada un lien vers chaque site Internet devant être conservé par le»

Motion n° 8

Que le projet de loi C-9, à l'article 1, soit modifié par substitution, aux lignes 34 à 37, page 11, de ce qui suit:

«(4) Dans les sept jours de la réception de la demande déposée au titre du paragraphe 21.04(1), le commissaire affiche copie de celle-ci sur le site Internet de»

Motion n° 9

Que le projet de loi C-9, à l'article 1, soit modifié par substitution, à la ligne 43, page 11, et aux lignes 1 à 3, page 12, de ce qui suit:

«l'exportation, avis de la quantité en cause et du nom de tous les intervenants connus qui manutentionneront le produit dans le cadre de son transit entre le Canada et le pays ou membre vers lequel il sera exporté:»

Motion n° 10

Que le projet de loi C-9, à l'article 1, soit modifié par substitution, aux lignes 32 à 35, page 15, de ce qui suit:

«vente sont autorisées, lequel accord inclut des renseignements qui sont, à tous égards importants, identiques à ceux énumérés aux alinéas 21.04(2)a), b), e) et f):»

Motion n° 11

Que le projet de loi C-9, à l'article 1, soit modifié par substitution, à la ligne 6, page 18, de ce qui suit:

«Santé constituant, dans les trois ans suivant l'entrée en vigueur du présent article, un»

L'hon. Aileen Carroll (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole à la Chambre cet après-midi sur le projet de loi C-9, qui représente l'engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique. Comme nous le savons, le projet de loi a été étudié par le comité et des propositions d'amendement y ont été faites. Il sera très bientôt soumis à la Chambre pour la troisième lecture.

Le projet de loi constitue la réponse du gouvernement du Canada à la décision de l'OMC relative à une entente appelée ADPIC. Par cette décision, les membres de l'OMC reconnaissaient que l'Afrique et d'autres pays en développement avaient désespérément besoin de médicaments pour lutter contre la pandémie du VIH-sida, la malaria, la tuberculose et toutes les maladies qui y sévissent, et qu'il fallait mettre ces médicaments à leur disposition à des prix abordables pour eux.

Initiatives ministérielles

À titre de membre de l'OMC, le Canada a signé l'ADPIC. Cet accord oblige tous les membres à adopter dans leur pays une loi ayant pour objectif la production et la distribution de médicaments pour les maladies que je viens de mentionner.

Pour nous conformer à cette obligation, nous allons modifier la Loi sur les aliments et drogues, la Loi d'actualisation du droit de la propriété intellectuelle et la Loi sur les brevets.

Je suis fier de ce projet de loi, et je n'ai pas à m'en excuser. Je suis fier du gouvernement parce que nous sommes le premier membre de l'OMC à présenter une telle loi. Ce ne fut pas une sinécure. Nous avons fait appel à l'industrie pharmaceutique et aux fabricants de médicaments génériques du Canada. Nous avons fait appel aussi aux organisations non gouvernementales pour le processus de consultation. Le projet de loi a été le fruit du travail combiné de cinq ministères, ce qui, en soi, constitue toute une entreprise et toute une réalisation.

Le projet de loi répond aux exigences de l'ADPIC. J'ai tendance à être parfois trop technique, mais je veux renseigner le plus possible la population sur cette mesure. Cette dernière reflète l'obligation morale reconnue du Canada de faire l'impossible pour mettre des médicaments à la disposition des millions de personnes qui souffrent de ces maladies.

Nous avons présenté le projet de loi. Celui-ci revient à la Chambre après l'étude en comité. En tant que ministre de la Coopération internationale, je reviens tout juste de réunions à la Banque mondiale, pendant la fin de semaine, au Comité du développement et, peu de temps auparavant, de réunions du Comité d'aide au développement de l'OCDE. Il s'agit là de deux comités prestigieux et influents, où les pays donateurs unissent leurs efforts pour élaborer les stratégies les plus appropriées pour la prestation efficace de l'aide aux pauvres de ce monde.

J'ai profité de ces deux événements pour partager de l'information avec tous les pays donateurs, pour leur parler de ce projet de loi novateur et pour exprimer une certaine fierté malgré la réputation que les Canadiens doivent toujours maintenir en restant modestes et sans prétention. Nous avons pourtant toutes les raisons d'être fiers et j'ai un peu pavosé, mais dans le but bien précis d'engager les autres pays signataires de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle à imiter le précédent dont le Canada a donné l'exemple.

Tant qu'aucun pays ne joue ce rôle en prenant les devants, un tel accord peut parfois rester dans une inertie qui n'est à l'avantage de personne. Le Canada a pris l'initiative et a reçu des félicitations à l'échelle mondiale, de la part du milieu des ONG, de même que de la part de la communauté nationale.

● (1530)

Les réactions de dirigeants de la société civile ont été très favorables. Je suis heureuse que des gens comme Bono et d'autres aient grandement félicité le Canada d'avoir fait preuve de leadership et d'avoir été le premier pays à présenter ce projet de loi.

Le processus de consultation a été très important. Les sociétés pharmaceutiques, les fabricants de médicaments génériques, les ONG et ces cinq ministères s'étaient engagés à élaborer un projet de loi qui dépasserait les exigences de cet accord.

Le Canada a dépassé ces exigences à un égard en intégrant dans le projet de loi non seulement les pays membres de l'OMC, mais aussi les pays qui répondent aux critères établis par le CAD. Il intégrerait tous les pays reconnus officiellement comme bénéficiaires de l'APD, l'aide publique au développement.

Dès le début, avec notre projet de loi, nous avons augmenté le nombre de pays bénéficiaires qui pourront désormais avoir accès à des médicaments à un prix qui leur est abordable. Ce projet de loi sur les médicaments, l'engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique, fait donc partie intégrante, si je peux m'exprimer strictement comme ministre de la Coopération internationale au Canada, de nos stratégies visant à aider les habitants des pays en développement.

Nous nous efforçons d'améliorer considérablement toutes les ressources des services de santé de ces pays afin de les aider dans leur lente progression. De toute évidence, cette progression est inégale. Certains pays progressent plus rapidement que d'autres. L'accès aux médicaments constitue un élément extrêmement important de leur lutte contre les maladies, les fléaux dont j'ai parlé, et un aspect très important d'une approche globale.

À titre de ministre de la Coopération internationale, j'estime que cet accès est devenu et demeure une grande priorité pour nous, en tant qu'un des cinq ministères participants. La consultation a été très étendue. Elle a permis à des Canadiens de tous les horizons de se prononcer sur l'élaboration du projet de loi. Elle leur a permis de comparaître devant le comité pour s'adresser aux parlementaires siégeant à ce comité, de proposer les changements qu'ils jugeaient nécessaires et d'approuver la justesse de ce projet de loi, ce qui a été pour nous une excellente source d'inspiration lorsque nous avons collaboré tous ensemble à élaborer cette mesure extrêmement importante, qui arrive à point nommé.

Cela montre bien l'importance du processus et du rôle que le comité a joué. Le comité a profité des pouvoirs qui ont été conférés à ses membres dans le cadre des mesures prises récemment par le gouvernement sous la direction du premier ministre pour régler le déficit démocratique. Cela a permis aux membres d'unir leurs efforts pour produire une mesure législative aussi importante.

Nous nous sommes penchés sur certains des problèmes qui ne représentaient peut-être pas des barrages, mais certainement des obstacles, et nous avons réussi à les surmonter. En ce qui a trait à la concession volontaire de licences, les amendements apportés font disparaître la nécessité que les détenteurs de brevet aient le droit de premier refus, ce qui était essentiel. Lorsque nous avons entrepris ces démarches, nous nous préoccupions au plus haut point de ce droit de premier refus, et pour être honnête, je devrais parler de critiques plutôt que de préoccupations.

Nous nous sommes entendus avec nos partenaires, nous avons apporté les modifications pertinentes et nous avons fait disparaître cette obligation. Nous avons ainsi pu produire une mesure législative qui présente bien les progrès réalisés par le Canada, ce que nous avons réalisé dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, et le modèle que nous voudrions voir reproduit.

Nous avons inclus deux listes dans le règlement, une liste des pays qui pourront profiter de cette mesure législative et une liste des médicaments qui deviendront ainsi disponibles. Ces listes sont loin d'être exhaustives et elles pourront être modifiées, mais il fallait bien commencer quelque part et c'est ce que nous avons fait.

Initiatives ministérielles

Je me ferai un plaisir d'intervenir de façon plus officielle à l'étape de la troisième lecture.

● (1535)

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Madame la Présidente, c'est un honneur de parler du projet de loi C-9 et plus particulièrement des amendements du premier groupe.

Je voudrais m'attarder plus spécialement à une disposition, une motion que nous avons présentée et qui, selon moi, améliorera le projet de loi. Je crains cependant qu'elle ne soit pas adoptée. Je vais expliquer les raisons qui en ont motivé la présentation.

Tout d'abord, je remercie mes collaborateurs d'Ottawa et de Windsor de leur travail acharné, et surtout ceux d'Ottawa qui ont fait les recherches sur le projet de loi. Je remercie aussi les bénévoles, et ma reconnaissance est acquise à Stephen Lewis, qui a fait preuve de leadership à l'étranger à propos de cette initiative. Elle permet au Canada de se démarquer, et j'espère qu'elle sera fructueuse.

Le NPD est déterminé à faire en sorte que ce très important projet de loi humanitaire soit adopté le plus rapidement possible. Malheureusement, une question forte importante n'a pas été abordée correctement dans le projet de loi, dont l'efficacité pourrait être compromise.

Comme nous le savons tous, le projet de loi a été présenté en novembre dernier et, après la prorogation, il a été présenté de nouveau lorsque le Parlement a repris ses travaux, en février 2004.

L'un des principaux points litigieux du projet de loi est la question des contrats directs entre les organisations non gouvernementales et les fabricants canadiens au sujet de la fourniture de médicaments génériques pour les programmes destinés aux pays en développement admissibles.

Le Comité de l'industrie a entendu des témoignages pendant des semaines. Des ONG, dont Médecins sans frontières et le Réseau juridique canadien VIH-sida, ont signalé, entre autres questions, qu'il était important que les ONG puissent fabriquer directement des produits pharmaceutiques à moindre coût. Je tiens à les remercier de tout le travail qu'elles ont accompli à l'étranger et dans l'étude du projet de loi. J'ai hâte de voir leurs réalisations. Ces organisations peuvent compter sur des personnes remarquables et compétentes.

Les ONG ont dit que, même si le gouvernement avait l'intention d'englober les ONG, le libellé de la première version du projet de loi C-9, qui désignait les gouvernements et les «agents» des gouvernements comme des importateurs admissibles, elles n'avaient pas l'impression que cette formulation leur garantissait suffisamment l'accès à des produits pharmaceutiques à faible coût. C'est une terminologie mal choisie qui les dérangeait.

Après réflexion sur les différentes questions soulevées durant les témoignages devant le comité, le gouvernement a proposé des modifications substantielles au projet de loi C-9. Il a notamment proposé de supprimer le droit de premier refus et d'élargir la liste des pays importateurs admissibles, afin d'y inclure beaucoup d'autres pays en voie de développement. Fait important au sujet de cet amendement, il a formulé autrement la participation éventuelle des ONG. Je le félicite pour ses modifications, mais, malheureusement, le gouvernement les remanie encore une fois.

Au cours de l'examen article par article, le gouvernement a proposé notamment de formuler autrement l'article 21.04 afin de supprimer la restriction relative au gouvernement ou au «représentant du gouvernement» et de la remplacer par l'expression «la personne ou l'entité à qui le produit sera vendu». Le Réseau juridique

canadien VIH-sida a émis une déclaration d'appui à l'égard de cette modification particulière, au motif qu'elle permettrait aux ONG d'obtenir des médicaments de producteurs de médicaments génériques, à la condition que les ONG soient juridiquement autorisées à les importer et à les distribuer dans le pays où elles oeuvrent. Il s'agit là d'une mesure très progressive et marquante de la part du gouvernement.

La difficulté qui se pose est la suivante. Personne n'a jamais demandé qu'une ONG soit autorisée à conclure un marché directement avec des producteurs de médicaments génériques sans détenir l'autorisation juridique de le faire dans le pays importateur admissible. Les ONG reçoivent régulièrement l'autorisation juridique appropriée, dans le pays où elles oeuvrent, leur permettant de distribuer des médicaments dans le cadre de leurs propres programmes.

La formulation plus souple «une personne ou une entité juridiquement autorisée à importer et à distribuer», cependant, a été adoptée à l'occasion d'un sous-amendement en comité. J'admets que mon collègue qui a présenté le sous-amendement cherchait à clarifier la formulation du projet de loi, mais, qu'il l'ait fait intentionnellement ou par inadvertance, la formulation actuelle exclurait de nouveau la participation des ONG. C'est pourquoi je présente à cette étape un amendement visant à ce que la formulation continue à inclure les ONG.

La formulation de l'alinéa 21.04(2)f), particulièrement aux lignes 30 à 36, à la page 6 du projet de loi réimprimé tel que modifié en comité, a été remplacée par le «représentant du gouvernement ou de l'entité gouvernementale, ou de la personne ou de l'entité permise par le gouvernement du pays importateur». Cette formulation pose problème parce qu'elle n'autorise pas les ONG à conclure elles-mêmes des marchés. C'est l'impression que leur laisse le projet de loi à l'heure actuelle. C'est l'un des défis qui va se présenter sur le terrain.

Le problème est que nombre de pays, y compris le Canada, n'accordent pas nécessairement l'autorisation juridique d'acquiescer et de distribuer des médicaments par l'intermédiaire du gouvernement. Le meilleur point de comparaison est notre propre système. Au Canada, nous avons un commissaire aux brevets. Certes, ce poste a été créé par une loi du Parlement et il est partie de la structure gouvernementale au sens large, mais il n'en demeure pas moins que c'est le commissaire aux brevets, non pas le gouvernement, qui décide à qui accorder une licence obligatoire pour la vente et la distribution d'un produit pharmaceutique donné. Une personne qui obtient une licence obligatoire du commissaire aux brevets conformément à la loi canadienne se voit conférer par la loi le droit d'utiliser le produit breveté sous réserve des conditions assorties à la licence.

● (1540)

Il en va de même dans bon nombre de pays qui ont aussi des commissaires aux brevets. Dans d'autres pays, comme l'Afrique du Sud, ce sont les tribunaux, non pas le gouvernement, qui délivrent les licences obligatoires.

Pourquoi cette formulation pose-t-elle autant de problèmes?

Initiatives ministérielles

Supposons par exemple que Médecins sans frontières en Afrique du Sud veut importer un médicament antirétroviral utilisé pour le traitement du VIH-sida dans le cadre de ses programmes dans ce pays. L'achat d'une version générique de ce produit pourrait représenter des milliers de dollars d'économies par malade, par année. Dans la formulation actuelle du projet de loi C-9, Médecins sans frontières devrait d'abord présenter une demande de licence obligatoire, puis, conformément à notre loi, devrait obtenir l'autorisation du gouvernement sud-africain pour pouvoir acheter le médicament antirétroviral pour les malades.

Il n'y a aucun processus en vigueur pour ce type d'autorisation au sein du gouvernement sud-africain étant donné que ce dernier a un commissaire aux brevets qui délivre des licences obligatoires et que, en vertu de la loi sud-africaine, une personne ou une entité n'a pas à obtenir d'autre autorisation qu'une licence obligatoire. Voilà où est l'obstacle.

Le projet de loi est de nature humanitaire. Comme la ministre l'a dit dans sa déclaration liminaire devant le comité, il importe que nous ayons un projet de loi qui empêche les abus, mais qui permet de remédier à des problèmes de santé publique dans des pays qui ont besoin de ce type de soutien.

Si nous maintenons le libellé concernant les parties avec lesquelles le producteur de médicaments génériques peut passer un contrat, les ONG seraient obligées non seulement d'obtenir une licence obligatoire, mais aussi une autorisation gouvernementale qu'elles ne sont pas obligées d'obtenir en vertu des lois du pays où elles oeuvrent. Cela crée un cercle vicieux qui est, pour les ONG, cause de problèmes. C'est pourquoi nous proposons cet amendement.

Quel que soit le processus choisi par le pays importateur admissible pour délivrer des licences obligatoires, que ce soit par l'intermédiaire d'un commissaire aux brevets ou par l'intermédiaire des tribunaux ou d'un autre organisme habilité à le faire par le gouvernement, cela devrait constituer une exigence juridique suffisante pour permettre aux ONG de passer des contrats avec les producteurs de médicaments génériques. Ce système serait similaire au nôtre.

Je le répète, je ne propose pas que les ONG passent directement des contrats si la loi du pays où elles oeuvrent ne le leur permet pas. Je propose simplement que nous voyions à ce que le libellé de notre projet de loi ne crée pas des démarches supplémentaires et des obstacles en plus pour faire parvenir ces médicaments très nécessaires à ceux qui en ont besoin, que ce soit par l'intermédiaire de leur gouvernement ou de toute autre personne ou entité qui en a légalement le droit.

Les pays se sont déjà dotés d'une législation régissant l'approbation et l'utilisation des médicaments sur leur sol. Une licence obligatoire ne serait délivrée que dans les cas où un médicament est breveté dans un pays et où sa vente et son utilisation y sont approuvées.

Il peut arriver qu'un pays veuille importer un médicament qui est breveté ici au Canada mais qui ne l'est pas dans ce pays. Dans ce cas, les ONG ou toute autre personne ou entité désirant distribuer ce produit pharmaceutique ne seraient pas obligées d'obtenir une licence obligatoire, mais l'utilisation et la distribution de ce médicament devront quand même être approuvées par les pays importateurs en vertu de leur propre réglementation.

C'est comme ici au Canada. Santé Canada détermine la sécurité des médicaments et Industrie Canada inscrit les produits au registre des brevets et détermine la nécessité d'une licence obligatoire.

Je le répète, cet amendement n'a pas pour objet de changer tout ça, mais seulement de respecter les règles en place dans les pays importateurs qui participeront au régime créé par le projet de loi C-9. Modifier le libellé assurerait qu'il n'y ait pas de confusion entre les détenteurs de brevets, les producteurs de médicaments génériques, les pays importateurs ou les ONG au sujet de l'admissibilité d'une personne ou d'une entité. La confusion peut mener à des batailles juridiques, ce que les députés de la Chambre et les parties concernées veulent éviter.

À titre de parlementaires, nous devrions respecter le caractère souverain du processus légal qui régit l'octroi de licences obligatoires à des ONG ou à d'autres organisations ou personnes, licences les autorisant à utiliser des produits pharmaceutiques brevetés à l'intérieur des frontières du pays concerné. À titre de parlementaires canadiens, nous n'avons pas à dire aux parlementaires et aux représentants d'autres pays comment faire leur travail. À titre de parlementaires canadiens, nous ne pouvons compromettre le succès éventuel de ce projet de loi en y incluant un passage qui est tout simplement inutile et qui complique la tâche des ONG désireuses d'offrir des soins de santé indispensables et celle des gouvernements faisant face à des urgences sanitaires.

Mon amendement est simple. Il propose de remplacer le libellé que le comité a adopté au moyen d'un sous-amendement à des amendements que le gouvernement avait lui-même proposés à son projet de loi. Les ONG ont accueilli favorablement le libellé proposé par le gouvernement, tout comme le NPD du reste, mais nous n'avons pas vu d'un bon oeil le nouveau libellé adopté par le comité. Cet amendement ne propose pas de mesure particulière, mais fait en sorte que le processus reste à l'intérieur des balises juridiques établies et il évite que des obstacles supplémentaires ne nuisent aux ONG qui tentent de mener à bien leurs programmes humanitaires.

Voilà à quoi cela se résume en fin de compte. Nous estimons qu'en écoutant les représentants des ONG et les témoins qui ont comparu devant le comité, le gouvernement a fait de l'excellent travail afin de régler ce problème et de proposer une deuxième ébauche en remplacement de la première. C'est très important, car le gouvernement a ainsi modifié un certain nombre de choses. Je l'en félicite.

Malheureusement, nous croyons que le sous-amendement créera des problèmes. Voilà pourquoi nous souhaitons l'adoption de cet amendement. Il permettra un processus plus ouvert grâce auquel les ONG et les pays concernés pourront veiller à ce que les objectifs humanitaires du projet de loi soient atteints. Finalement, c'est ce que nous souhaitons tous, à titre de parlementaires.

● (1545)

Nous souhaitons l'adoption d'une initiative audacieuse qui offrira des possibilités aux personnes qui sont malades et qui souffrent, dans des pays où les normes sanitaires et la pauvreté empêchent les gens de s'épanouir pleinement et provoquent la mort. Nous voulons leur venir en aide en faisant en sorte que des médicaments à meilleur compte soient disponibles pour traiter les malades.

Ce projet de loi renforcera non seulement le Canada, mais il contribuera aussi à la paix et à la sécurité dans le monde.

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC): Madame la Présidente, je suis heureux de parler du projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi sur les brevets et la Loi sur les aliments et drogues.

Initiatives ministérielles

Ce projet de loi, qui aura d'importantes répercussions sur le continent africain, me tient beaucoup à coeur, car je suis né en Afrique, j'y ai grandi et j'y ai fréquenté l'école. La dévastation qui règne sur ce continent est révoltante et nécessite une attention immédiate.

On a mentionné à maintes reprises les importantes répercussions sur l'économie de l'Afrique. Ma famille vit encore là-bas. J'y suis allé souvent en visite. J'ai pu constater moi-même la dévastation qui règne en Afrique, de même que les répercussions économiques. Il est de notre devoir de regarder ce que nous pouvons faire.

Notre pays a fait preuve de compassion en expédiant de l'aide étrangère à cette région du monde. Il devient de plus en plus clair que peu importe la quantité d'argent que nous dépensons dans cette partie du monde, si nous n'attaquons pas ce fléau de plein front, ce sera de l'argent gaspillé, car les gens meurent, l'économie est durement touchée et les Africains ont besoin de notre aide.

Je suis très heureux que le Canada ait donné l'exemple en présentant ce projet de loi. Lorsque le gouvernement l'a présenté la première fois, je l'ai félicité de cette initiative visionnaire, même si je suis dans l'opposition. Le Parti conservateur a été le premier à appuyer ce projet de loi. En fait, pour régler la situation, nous avons accepté qu'il franchisse, en une seule journée de novembre, toutes les étapes menant à son adoption.

Je suis heureux de signaler que des modifications ont été apportées. Les personnes travaillant auprès des victimes du sida s'inquiétaient des lacunes du projet de loi. Les amendements présentés au comité combleront bon nombre de celles-ci.

Le problème, c'est que les gens de cette partie du monde ne peuvent pas payer les médicaments. Quand la pauvreté est si grande, quand nourrir la famille est un défi, comment les gens peuvent-ils combattre ce fléau qui ravage ce continent?

J'étais là en novembre dernier. Je me suis rendu dans une des cliniques pour sidéens à Nairobi. J'ai grandi dans cette ville. Personne n'y souffrait du sida il y a 25 ans. Ce n'était pas un fléau. J'ai été saisi lorsque j'y suis retourné après 25 ans et que j'ai vu les conséquences dévastatrices de la maladie dans la ville où j'ai grandi.

Je suis allé dans les bidonvilles. Je suis entré chez une grand-mère qui prenait soin de ses deux petits-enfants parce que ses deux filles étaient décédées du sida. Elle n'avait aucune idée de ce qui arriverait aux enfants après sa mort.

En Afrique, le nombre d'orphelins dans les rues augmente. Il y a dans cette société d'autres problèmes sociaux graves, liés à l'éclatement des familles, qui doivent être réglés.

La priorité immédiate, et avec raison, est d'assurer la disponibilité de médicaments bon marché. Bonne nouvelle : ils sont disponibles. Ce n'était que les règles que nous avons mises en place qui nous empêchaient d'aider ces gens.

• (1550)

Le projet de loi C-9 est en fait l'un de ces projets de loi qui sera connu dans l'histoire comme l'une des mesures que le Canada a lancées pour aider les gens. Je voudrais dire qu'il y a trois mois, j'étais en Europe en train de parler à des parlementaires irlandais et néerlandais dans le cadre d'une rencontre entre parlementaires du Canada et de l'Union européenne. Ils étaient extrêmement fiers des gouvernements irlandais et néerlandais et de l'aide qu'ils apportaient à des peuples du monde entier par le biais de l'Aide publique au développement. Chaque fois que nous avons parlé, ils se sont étendus là-dessus. C'est avec beaucoup de fierté que je leur ai montré

le projet de loi C-9 et leur ai dit que c'était ce qui s'imposait, que leurs gouvernements devaient examiner ce projet de loi et s'assurer que leurs propres compagnies pharmaceutiques se plient à ce qu'on propose dans le projet de loi C-9.

Je leur ai dit que s'ils étaient vraiment intéressés à dépenser de l'argent pour aider les gens dans les pays pauvres, ils devaient alors examiner ce projet de loi et voir comment ils pouvaient aider, car, je le répète, la situation est si grave qu'il sera impossible d'offrir une aide extérieure efficace. Je dois dire que je suis heureux de siéger dans cette enceinte et d'être un citoyen de ce pays qui a pris une initiative aussi importante pour aider là où cette crise est la pire.

Toujours dans le cadre de ce processus, à l'heure actuelle, nous nous concentrons sur l'Afrique subsaharienne et, bien entendu, ce projet de loi parle également de deux autres maladies en plus du sida, soit le paludisme et la tuberculose. J'ai grandi dans cette région et j'ai été victime du paludisme. Tous ceux qui se rendent là-bas vont finir par en être victimes. On ne peut échapper au paludisme lorsqu'on vit dans cette partie du monde. Et j'ai été touché moi aussi. Pour combattre cette maladie, il faut être fort et pouvoir compter sur les médicaments nécessaires, à bas prix. Là encore, ce projet de loi va répondre à ce problème pour s'assurer que le fléau du paludisme est combattu dans cette région du monde et que les médicaments sont abordables pour les gens vivant dans les villages d'Afrique et d'Amérique latine et dans les autres endroits où les gens n'ont pas les moyens de se payer les médicaments.

Ce projet de loi, qui fait partie de la stratégie globale du Canada d'aide par le biais de l'Aide publique au développement, cadre parfaitement bien avec tous les efforts déployés pour soutenir ces pays, et c'est donc avec beaucoup de plaisir que je tiens à dire que nous allons appuyer le projet de loi.

La présidente suppléante (Mme Hinton): Je voudrais faire une observation avant que nous reprenions le débat. Je demande aux députés de bien vouloir fermer tous les appareils électroniques.

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui sur ce projet de loi. Il est important de replacer le contexte dans lequel nous intervenons.

Cette loi vise à modifier la Loi sur les brevets et la Loi sur les aliments et drogues (engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique). Ce projet de loi est le résultat d'une volonté internationale très forte pour que des médicaments qui ont fait l'objet de projets de recherche importants, dont le développement a coûté beaucoup d'argent, puissent être disponibles à l'ensemble de la population des pays en voie de développement ou les plus démunis sur la Terre.

Nous avons donc été amenés à discuter de ce projet de loi déposé l'automne dernier. Vous vous en souviendrez, on a déposé un premier projet de loi qui était plein de bonnes intentions, mais on s'est rendu compte lors de l'étude en comité qu'il y avait vraiment beaucoup de choses à transformer dans ledit projet de loi.

En effet, la bonne volonté de départ a été exprimée à l'OMC et résolue à la suite de pressions importantes des organismes non gouvernementaux et de tous les intervenants voulant que les humains fassent la démonstration que, lorsque quelqu'un est dans le besoin sur la planète, on trouve une façon efficace et significative de l'aider, et que cela donne des résultats dans les meilleurs délais.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi devant nous vise à permettre à ces pays de régler des problèmes relatifs à l'immunodéficience humaine, au syndrome d'immunodéficience acquise, à la tuberculose, au paludisme et à d'autres maladies de ce type.

Ce projet de loi vise finalement à rendre opérationnel l'approvisionnement des médicaments vers les pays du Sud tout en respectant la réalité de la propriété intellectuelle. Lorsqu'il a été déposé il a donc fallu avoir une écoute attentive de tous les témoignages, tant des compagnies de recherche—pour trouver de nouveaux médicaments—, que de celles qui fabriquent des produits génériques, des ONG ou des autres intervenants qui veulent que le projet de loi puisse aboutir, qu'il soit le plus fonctionnel possible et permette aux différents pays d'avoir accès aux médicaments dans les meilleurs délais.

Cela n'a pas été nécessairement facile, parce que c'est une démarche entreprise pour permettre de sortir des règles de commerce international toute la question de l'approvisionnement des médicaments vers les pays du Sud. Toutefois, en même temps, même si tout le monde était plein de bonne volonté, en arrière-plan, il y avait le fait que les compagnies impliquées voulaient s'assurer qu'il ne se créerait pas une ouverture inadéquate pour créer, justement, un marché commercial ou pour organiser des fuites.

Il a donc fallu travailler en ce sens et s'assurer qu'en bout de ligne on avait un projet de loi qui soit acceptable. Ainsi, il y a eu beaucoup d'amendements, particulièrement par rapport au premier projet où on donnait un droit de premier refus aux compagnies de recherche. Des propositions ont été faites pour remplacer cette façon de faire.

Je crois que le modèle qu'on retrouve dans la loi maintenant n'est peut-être pas parfait, mais c'est un modèle qui a amélioré la situation. Il permettra une plus grande concurrence entre les entreprises concernées lorsqu'elles auront à fournir le produit. Par conséquent, à moyen terme, cela contribuera à une baisse des coûts des médicaments offerts pour les pays du Sud et qui le seront aussi en vertu de cette loi et de l'Accord de l'OMC. À long terme, cela permettrait d'en venir à avoir un marché plus intéressant pour tous les types de produits.

Quant au travail en comité concernant ce projet de loi, on peut dire que tous les partis présents à la Chambre ont essayé d'y contribuer le mieux possible pour qu'on puisse aboutir au meilleur projet de loi qui soit. On a aussi écouté beaucoup de témoins. En outre, on a pris le temps pour que le gouvernement puisse préparer des amendements. Un certain nombre d'amendements ont été adoptés en comité; certains autres amendements sont sur la table aujourd'hui qui ne feront pas un projet de loi parfait, mais qui en feront un projet de loi intéressant. D'autant plus qu'il y a une clause dans le projet de loi stipulant que dans trois ans, ledit projet de loi devra être présenté de nouveau à la Chambre et devra être réétudié pour voir de quelle façon il a été appliqué et si, de façon concrète, le mécanisme prévu a été adéquat et s'il a permis l'approvisionnement des médicaments vers les pays du Sud.

En effet, le défi fondamental de ce projet de loi, c'est qu'on puisse voir dans un délai raisonnable si effectivement des êtres humains vont profiter, dans les pays les plus pauvres de la planète, des avantages mis en place et du mécanisme créé pour s'assurer que les médicaments puissent être disponibles.

Il y a donc eu des amendements à la liste des médicaments. Dans le projet initial du gouvernement, il manquait des médicaments qui auraient dû faire partie de la liste. On va les retrouver dans le projet de loi actuel. Il manquait aussi des pays sur la liste; cela a pour but de s'assurer que les pays, qui ne sont pas membres de l'OMC, par

exemple, mais qui sont des pays très pauvres, puissent faire partie de la liste des pays admissibles à cette entente. On a aussi travaillé pour qu'il y ait une concurrence accrue afin que les médicaments soient rendus disponibles à moindre coût.

• (1555)

Cela a amené la nouvelle version du projet de loi.

Parmi les amendements qu'on étudie aujourd'hui dans le premier groupe, on en retrouve aussi pour assurer la sécurité de l'approvisionnement.

Des remarques nous ont été faites par plusieurs intervenants à l'effet qu'il est très correct d'avoir un processus qui permettra d'approvisionner les pays du Sud de façon correcte. Par contre, il faut aussi s'assurer qu'on ne développera pas un marché de contrebande qui ferait en sorte que les médicaments qu'on aurait fournis aux pays du Sud à moindre coût se retrouvent sur les marchés nord-américains, d'Amérique du Sud ou d'ailleurs dans le monde par l'entremise d'une filière inadéquate. On a déjà vu ce type de contrebande se développer dans d'autres marchés, entre autres pour celui des cigarettes.

Il aurait été très pénible, après un effort de bonne volonté comme celui qu'ont manifesté tous les partis dans les travaux du comité, qu'on aboutisse à un projet de loi qui ne permet pas un approvisionnement adéquat et, surtout, qui présente des failles importantes et qui génère une contrebande inadéquate.

Encore aujourd'hui, à l'étape du rapport, des amendements sont proposés pour en faire un projet de loi le plus intéressant possible.

Je crois que nous pouvons être fiers du résultat que nous présentons. Nous serons parmi les premiers pays au monde à avoir mis de l'avant ce type de législation. À ce que je sache, il y a la Norvège qui a fait des efforts dans le même sens. Toutefois, la capacité de production de médicaments au Canada est beaucoup plus importante que celle de la Norvège. Donc, le précédent ainsi créé est étudié partout à travers le monde pour voir si c'est ce type de législation qui devrait être mis en place dans d'autres pays.

Il est important également pour l'industrie de la recherche et de la production de médicaments génériques que l'on puisse offrir ce service. Il y a des critiques importantes sur le fait qu'auparavant, on aurait fait passé à l'occasion la nécessité des profits avant le fait de rendre disponibles les médicaments. Ce projet de loi est un peu une façon d'essayer de contrer cette réalité et de faire en sorte qu'effectivement, les efforts qui ont existé dans le passé, autant au niveau des compagnies de recherche que des compagnies génériques, soient encore accentués par un mécanisme vraiment adéquat de distribution de ces médicaments essentiels vers les pays du Sud.

Je crois que le témoignage de mon collègue qui a pris la parole avant moi, qui est originaire d'une région du monde qui pourra bénéficier des résultats de nos travaux, parle mieux que quoi que ce soit.

Nous avons devant nous un projet de loi qui peut faire la fierté de tous les parlementaires. Nous avons l'occasion, et cela n'arrive pas tellement souvent ici, de faire un peu l'unanimité sur les objectifs que l'on vise dans un projet de loi.

Initiatives ministérielles

Rappelons-nous, l'automne dernier, lorsqu'il a été question de l'adoption du projet de loi en deuxième lecture. Une prorogation de la Chambre s'en venait. Un effort a été fait de la part de tous les partis de la Chambre pour que le projet de loi soit renvoyé au comité. Encore une fois, depuis quelques semaines ou quelques mois, nous avons toujours au-dessus de nos têtes une épée de Damoclès quant à la possibilité qu'une élection soit déclenchée. Nous avons fait les efforts nécessaires en comité pour que le projet de loi se rende jusqu'à l'étape du rapport aujourd'hui et possiblement à la troisième lecture demain, en espérant que le Sénat puisse en être saisi rapidement et qu'il puisse être adopté.

En bout de ligne, les gens bénéficieront de la disponibilité des médicaments. Il ne s'agit pas d'un produit commercial. Il s'agit d'un produit qui permettra de sauver des vies en quantité importante. C'est cet esprit qui doit nous animer dans l'adoption de ce projet de loi. Nous avons travaillé dans ce sens en comité.

Je crois que, quelque part, c'est un peu répondre au cri du cœur lancé par les gens des pays du Sud pour faire en sorte que les médicaments puissent être disponibles plus rapidement et à moindre coût, à un coût très raisonnable. Souhaitons que le résultat de nos travaux le permettra le plus tôt possible.

Procédons cet après-midi à l'étude des amendements et demain à la troisième lecture, pour que nous puissions, le plus tôt possible, rendre cette loi effective pour que les gens sur la terre qui ont le plus besoin de médicaments puissent les recevoir, même s'ils n'en ont pas les moyens financiers.

• (1600)

[Traduction]

L'hon. Joe Fontana (secrétaire parlementaire du premier ministre (sciences et petites entreprises), Lib.): Madame la Présidente, permettez-moi d'abord de dire que c'est un moment mémorable pour le Canada et pour le Parlement parce que, comme mes collègues qui sont intervenus avant moi l'ont souligné, tous les partis politiques ont collaboré au comité pour soumettre à la Chambre, à l'étape du rapport, ce projet de loi qui suscite une approbation presque unanime.

Je remercie mes collègues du comité d'avoir travaillé très fort pour en arriver à ce point. Ils constatent, à l'instar du gouvernement, que c'est le Canada qui adopte une telle mesure législative et que nous sommes le premier pays au monde à prendre une telle initiative. Nous espérons également être les premiers à la mettre en oeuvre, aussi rapidement que possible, pour que nombre de gens menacés de mourir reçoivent des médicaments.

Je tiens à dire aux Canadiens qui regardent les débats de la Chambre des communes que le Parlement et les comités parlementaires font du bon travail et que cette très importante mesure législative montre comment le Parlement et tous les partis politiques travaillent de concert, lorsqu'il y a un consensus national pour aller de l'avant à l'égard d'une question particulière.

La Chambre des communes débat de nombreux projets de loi qui ont une incidence profonde sur la vie quotidienne des Canadiens. Cependant, il est rare que nous ayons l'occasion de débattre d'une mesure législative offrant des avantages d'une portée si considérable pour le monde dans son ensemble. Voilà le genre de mesure législative dont les Canadiens peuvent à juste titre s'enorgueillir.

Avec le projet de loi C-9, nous réaffirmons notre compassion et notre engagement à jouer un rôle de chef de file au sein de la communauté internationale. Chaque jour, dans les pays développés, nous sommes assaillis par de nouvelles statistiques troublantes sur la

portée et l'ampleur des problèmes de santé publique qui affectent une grande partie des pays en développement. La gravité des faits et des chiffres dépasse presque tout entendement. C'est on ne peut plus vrai en ce qui concerne la pandémie de sida et de VIH.

Le VIH-sida a déchiré des familles et entraîné des souffrances indicibles dans certaines des régions les plus pauvres du monde. L'Organisation mondiale de la santé estime que 40 millions de personnes sont maintenant atteintes du VIH-sida et que, de ce nombre, 95 p. 100 vivent dans des pays en développement. En outre, 14 000 nouveaux cas d'infection viennent, chaque jour, grossir le nombre des personnes touchées. L'an dernier uniquement, la maladie a fait trois millions de victimes dans le monde.

L'infection au VIH alimente également d'autres épidémies qui préoccupent l'ensemble de la planète, notamment la tuberculose, devenue la principale cause de mortalité non seulement parmi les personnes atteintes du VIH mais aussi parmi leurs parents et proches non infectés par VIH. Le tiers de la population mondiale est maintenant infecté par le bacille de la tuberculose. Ainsi, chaque année, huit millions de personnes contractent cette maladie évolutive et deux millions en meurent.

Comme l'ont déjà noté mes collègues, la situation n'est pas sans espoir. Nous constatons partout dans le monde une volonté toujours plus forte de composer avec cette catastrophe d'envergure mondiale. En juin 2001, par exemple, la collectivité internationale s'est dotée du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme de l'ONU.

En septembre 2003, nous avons assisté au lancement de la stratégie dite des «3 millions dès 2005» de l'Organisation mondiale de la santé, qui vise à rendre disponible à trois millions d'habitants des pays en développement un traitement contre le sida dès la fin de 2005. Également, des organisations comme la Clinton Foundation, une fiducie internationale de lutte contre le sida, mènent des activités de sensibilisation en Amérique du Nord et partout dans le monde. Voilà qui est encourageant, mais il faut faire davantage. Et c'est pourquoi nous devons agir comme chefs de file en appuyant le projet de loi C-9.

Je tiens à remercier à nouveau les membres du comité. Je sais que nous sommes à débattre des modifications de forme qui peuvent être nécessaires pour bonifier encore davantage la mesure, mais permettez-moi de mettre en contexte les effets véritables du projet de loi.

Comme nous le savons, l'Organisation mondiale du commerce, qui s'intéresse également aux accords concernant les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, dits ADPIC, a énoncé des règles commerciales ayant trait au commerce lié à la propriété intellectuelle. Dans le cadre des ADPIC, on a traditionnellement accordé beaucoup d'importance aux droits relatifs à la propriété privée. Cependant, certaines de leurs dispositions permettent aux membres d'adopter des mesures nécessaires pour protéger la santé publique et promouvoir l'intérêt public.

À cet égard, l'article 31 revêt une importance particulière. Il autorise expressément les membres à déroger aux droits des titulaires de brevets en octroyant à des tiers des permis d'utilisation d'inventions brevetées dans la mesure où une situation d'urgence sur le plan intérieur le justifie. Voilà le résultat que vise le projet de loi C-9 et que doivent justement viser certains des amendements.

Initiatives ministérielles

●(1605)

Non seulement les membres du comité ont travaillé très fort, mais nous avons également entendu un grand nombre de témoins. Nous avons entendu des fabricants de produits pharmaceutiques de marque, des fabricants de produits pharmaceutiques génériques et des ONG. Nous nous sommes tous réunis avec cinq ministères fédéraux pour collaborer et en venir à présenter un projet de loi acceptable. Nous savons tous que les réglementations et les projets de loi peuvent parfois être volumineux, mais avec l'aide de chacun, nous avons obtenu un beau projet de loi.

Je peux affirmer que les fabricants de produits pharmaceutiques de marque distribuent déjà des médicaments aux pays les plus pauvres. Les fabricants canadiens de produits pharmaceutiques génériques veulent également emboîter le pas. Les ONG, qui jouent un rôle primordial dans l'acheminement de l'aide aux peuples du monde, doivent être félicitées, car sans leur personnel et leur infrastructure d'acheminement, les médicaments ne parviendraient pas jusqu'aux mains des gens. Elles sont une précieuse composante du système. Je les remercie de nous avoir inspirés et de nous avoir aidés à présenter un si beau projet de loi.

Je voudrais parler plus particulièrement des amendements présentés par le député de Windsor-Ouest. Je veux rassurer le député que l'amendement proposé par le gouvernement sert d'abord à s'assurer que les ONG ne seront pas écartées et qu'elles pourront aider à répondre aux besoins de ces peuples, mais nous savons qu'il s'agit d'une entente entre pays. Comme un autre amendement a été présenté pour préciser le rôle des ONG, je tiens à rassurer le député que j'ai bien entendu son propos.

Nous ne pouvons être favorables à un retour en arrière. Après tout, le comité a écouté l'information, il a tenu un débat et, au bout du compte, il a décidé de modifier le libellé. Je veux donner au député l'assurance que le sous-amendement n'enlève aucunement aux ONG la possibilité de jouer un rôle important. Oui, il faut que ce soit un accord de pays à pays. Oui, les ONG, de toute évidence, auront besoin de l'approbation du pays importateur. Nous le savons tous. C'est ce qu'exige l'OMC. Mais nous n'estimons pas du tout que le sous-amendement, qui a été voté et fait maintenant partie du projet de loi, fera en sorte qu'il sera impossible pour les ONG de jouer le rôle important que le député avait vraiment très bien préconisé en comité. Nous soutenons vigoureusement ce que nous avons déjà changé. Cet amendement présenté par le député de Windsor-Ouest, malheureusement, va complètement à l'encontre de ce que le comité a fait, à savoir décider quel amendement était le meilleur. Encore une fois, je salue sa grande contribution, même si nous ne pouvons appuyer son amendement.

Nous sommes également saisis des motions 14 et 18. Encore une fois, je rends hommage au député de Windsor-Ouest. Au moyen de divers amendements, que nous venons d'accepter, il a ajouté à la liste certains médicaments et leur posologie prescrite. Je veux le remercier, lui et d'autres membres du Comité, et des députés à la Chambre, qui se sont aperçus qu'on pouvait ajouter ces médicaments à la liste. Il les a portés à notre attention et nous avons décidé d'agir très rapidement et de les ajouter à l'annexe.

Même si nous ne pouvons appuyer les motions 14 et 18, car elles posent des questions techniques et sanitaires qu'il faut aplanir, et si l'intention était de lutter contre la tuberculose, je crois que nous devons être très prudents. Nous devons demander conseil à nos experts, parce que ces médicaments n'ont pas encore été approuvés au Canada. Nous ne pouvons les inscrire à l'annexe avant qu'ils n'aient été approuvés.

Je veux donner au député et à la Chambre l'assurance que les motions 14 et 18 portant sur ces deux médicaments seront soumises au comité consultatif dans les meilleurs délais. Je crois qu'avec les avis d'experts, nous pourrions les inscrire le plus tôt possible, mais je crois que la Chambre devrait respecter les membres de professions qui connaissent mieux que nous les médicaments et leurs répercussions.

Permettez-moi de donner aux députés l'assurance que même si nous ne pouvons pas appuyer les motions 14 et 18, ces deux médicaments seront soumis au comité consultatif dans les meilleurs délais et nous espérons pouvoir les inscrire à l'annexe.

●(1610)

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, PCC): Madame la Présidente, je suis très heureux de pouvoir prendre part à ce débat aujourd'hui. Je commence en réitérant les propos que mon collègue vient tout juste d'exprimer, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un excellent exemple d'un cas où le Parlement et l'ensemble des parlementaires travaillent ensemble dans un même but. Selon moi, le processus d'étude en comité s'est très bien déroulé en vue de faire progresser le projet de loi.

Je tiens à formuler des observations générales au sujet du projet de loi, puis me pencher précisément sur certains amendements proposés.

Je rappelle que nous, du Parti conservateur, sommes depuis le début d'accord avec l'objectif du projet de loi. À l'automne dernier, lorsque l'idée a été lancée, le député de Peace River et moi avons publiquement appuyé l'initiative. Lorsque le projet de loi a été déposé, cinq de nos porte-parole ont publiquement appuyé le projet de loi.

Quand le projet de loi a été déposé, en novembre dernier, nous avons indiqué qu'il s'agissait-là d'une excellente initiative. Nous savions que le Parlement allait être dissous dans un délai relativement court, alors nous avons offert d'adopter le projet de loi en un seul jour. En rétrospective, c'est probablement une bonne chose que ce ne se soit pas produit, parce que certains éléments du projet de loi devaient être améliorés. J'estime que tous les problèmes ont été réglés.

Le projet de loi vise bien entendu à faciliter l'accès aux médicaments moins chers dans les pays en développement afin de régler un problème qui a pris les proportions d'une épidémie, une situation qu'on ne peut qu'imaginer ici au Canada et avec laquelle on ne peut que sympathiser. Nous félicitons le gouvernement d'avoir présenté ce projet de loi et de faire en sorte que le Canada soit le premier pays à offrir un véritable modèle de loi qui inspirera, nous le souhaitons, d'autres pays à emboîter le pas. Que nous produisions ou non une grande quantité de médicaments génériques au pays, il était important que le Canada fasse le premier pays en présentant une mesure législative de ce genre.

Je ne veux pas parler de ce qui s'est passé au comité au sujet de certains amendements, de ceux que nous appuierons et de ceux que nous rejetterons.

Nous appuyons la plupart des amendements proposés par le gouvernement en ce qui a trait à l'ajout de médicaments. Cela montre clairement que le comité a modifié le projet de loi de façon à ce qu'il soit plus facile d'ajouter des médicaments à la liste. Je sais que plusieurs craignaient qu'on supprime entièrement la liste. Notre parti était d'avis que cette liste était nécessaire et nous avons simplifié la procédure pour y ajouter des médicaments.

Initiatives ministérielles

À vrai dire, notre parti estime que nous ne devrions pas décider quels médicaments seront ajoutés à la liste. Nous devrions nous en remettre aux conseils judicieux des fonctionnaires de Santé Canada. J'estime qu'ils ont fait de l'excellent travail au cours des dernières semaines pour nous informer des médicaments qui devraient et qui ne devraient pas figurer sur la liste, notamment des médicaments destinés au traitement du VIH/sida, du paludisme et de la tuberculose.

À notre avis, le projet de loi et les travaux du comité ont étendu le rôle des ONG. L'intervenant précédent a parlé de l'importance des ONG dans le contexte de cette initiative. Nous reconnaissons que les organismes comme Médecins sans frontières font de l'excellent travail et nous souhaitons de tout coeur qu'ils participent à cette initiative.

Nous avons modifié le droit de premier refus. C'est l'élément qui inquiétait avant tout la majorité des témoins que le comité a entendus. Nous croyons avoir simplifié le processus. Il conviendrait ici de féliciter tant les fabricants de médicaments brevetés que les fabricants de médicaments génériques pour leur participation, mais je veux souligner tout particulièrement le travail du Réseau juridique canadien VIH-sida qui a finalement joué un rôle d'intermédiaire dont il a beaucoup été question. Il s'agissait de rapprocher les fabricants de médicaments brevetés et génériques pour qu'ils s'entendent afin d'établir une licence volontaire et d'amener le commissaire aux brevets à trancher dans les cas où une licence volontaire ne serait pas accordée, ou lorsqu'il y aurait un désaccord quant au pourcentage des redevances. Nous avons cru que c'était une façon constructive de simplifier, de retirer et de modifier le droit de premier refus.

Quant aux listes et annexes où sont énumérés les pays, nous félicitons les membres bloquistes et néo-démocrates du comité qui ont proposé des pays comme le Timor-Leste ainsi que d'autres qui devaient s'y trouver. Encore une fois, cela démontre que le gouvernement est prêt à écouter et à ajouter des pays le cas échéant.

• (1615)

Je tiens à parler brièvement d'un aspect du projet de loi envers lequel nous avons des réserves. Nous, députés du PCC, avons essayé d'être constructifs, utiles, efficaces et serviables durant tout le processus. Cependant, nous ne croyons pas qu'il soit judicieux de nommer un projet de loi du nom d'une personne en particulier.

Je serais le premier à intervenir à la Chambre pour rendre hommage à l'ancien premier ministre qui a pris cette initiative. Cependant, on créerait un fâcheux précédent en attribuant à un projet de loi le nom d'une personne car, comme on le sait, les gouvernements changent; un jour, le Parti conservateur sera de ce côté de la Chambre et on pourra alors vouloir donner à des projets de loi le nom de députés conservateurs. Je ne crois pas que ce soit une bonne chose. Je crois que c'est un député bloquiste qui a souligné ce point en disant qu'il n'était pas bon d'établir un tel précédent et cet aspect du projet de loi nous déçoit.

Deuxièmement, lui donner le nom de loi de l'engagement envers l'Afrique n'est pas une description fidèle du contenu du projet de loi lui-même. Il était étrange de discuter de la possibilité d'ajouter le Timor-Oriental au projet sur l'engagement envers l'Afrique. Il ne s'agit pas seulement d'un engagement envers l'Afrique. C'est un engagement en grande partie à l'égard de l'épidémie qui sévit dans l'Afrique subsaharienne, il est vrai, mais il y a beaucoup d'autres nations dans le monde en développement qui figurent sur ces listes pour une bonne raison et nous ne devrions pas les exclure du titre ou de l'intention du projet de loi. Nous pensons que ce titre est une erreur et c'est pourquoi que nous avons voté contre au comité.

Malheureusement, les députés ministériels l'ont adopté et il fait maintenant partie du projet de loi.

Je remercie tous les membres du comité qui ont accepté d'adopter trois amendements soumis par notre parti. Quelques-uns de nos amendements ont réglé un grand nombre de préoccupations soulevées par les ONG et d'autres, en permettant par exemple un examen après deux ans au lieu de trois. Si, en effet, le projet de loi ne fonctionnait pas aussi bien que prévu pour la distribution de médicaments au monde en développement, l'examen nous le démontrera dans deux ans plutôt que trois.

J'espère que je pourrai prendre la parole sur le projet de loi au moment de sa troisième lecture.

Pour conclure, je tiens à remercier de leur excellent travail les députés, les témoins et les intervenants qui se sont impliqués. Nous devrions aussi remercier, en tant que conservateurs, en particulier dans ce cas, les fonctionnaires d'Industrie Canada et de Santé Canada, qui ont siégé avec nous pendant des heures et qui ont analysé en détail le projet de loi ainsi que les médicaments et autres détails. Ils nous ont très bien renseignés.

Il s'agit là d'une initiative qui montre vraiment notre Parlement et notre pays sous leur meilleur jour et nous devrions tous en être très fiers.

• (1620)

[Français]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole sur le projet de loi C-9 d'autant plus que j'ai la conviction que c'est un moment historique. En effet, ce n'est pas tous les jours que les parlementaires s'engagent à agir avec diligence et célérité. C'est un moment historique parce que les membres du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie ont travaillé très fort en étant totalement exempts de toute forme de partisanerie et également parce que c'est une contribution importante au dialogue Nord-Sud.

Le projet de loi que nous étudions à l'étape du rapport est un héritage du précédent premier ministre qu'il faut évidemment saluer. C'est d'abord et avant tout une contribution extrêmement significative à l'avancement du dialogue Nord-Sud.

Que se passerait-il si le projet de loi était adopté? Le Canada avait mis de côté le régime des licences obligatoires. Avant que le gouvernement conservateur ne modifie la Loi sur les brevets, il était possible, sinon obligatoire, d'obtenir une licence pour avoir à la fois l'homologation d'un médicament, mais aussi sa vente et sa commercialisation. En 1989, on a laissé de côté le régime de licences. À partir du moment où un titulaire a un brevet reconnu par le commissaire, il jouit d'une période d'exclusivité de 20 ans. Cependant, cette période ne permettait pas l'exportation de médicaments vers les pays du tiers monde.

Le projet de loi vient donc mettre entre parenthèses cette procédure. Il propose que l'on rétablisse—et je pense que c'est important de le dire—le régime de licences pour des fins d'exportation vers une liste de pays désignés. Quelle est donc la situation? Cela veut dire qu'il va être possible pour des compagnies génériques de négocier des contrats d'approvisionnement à l'endroit de pays en voie de développement ou de pays du tiers monde qui seront désignés.

Initiatives ministérielles

Je comprends que dans sa première facture, le projet de loi C-9 avait eu une liste plus limitative. Le gouvernement, à la lumière de représentations de la part de différents ONG, a choisi d'élargir cette liste. C'est un geste qu'il faut saluer.

Donc, la situation est la suivante. Une compagnie générique va pouvoir approvisionner ou satisfaire à une demande d'un gouvernement figurant sur la liste des pays admissibles. On a mis de côté ce qu'on appelait le droit de premier refus. Ce droit s'appliquait pour une situation en vertu de laquelle une compagnie générique aurait pu négocier un contrat d'approvisionnement pour un pays du Tiers-Monde, mais aurait dû céder ce droit au premier titulaire du brevet. Des ONG étaient donc inquiets, disant que cela allait être dissuasif, que ce n'était pas une pratique ni un libellé dans la loi qui allait permettre d'encourager les compagnies génériques à négocier un approvisionnement pour les pays désignés.

Avec les amendements déposés par le gouvernement, il n'y aura non seulement plus de droit de premier refus, mais les compagnies innovatrices ne seront pas obligées de signifier leurs contrats avant signature, même dans le cas où il y aurait toujours un titulaire de brevet.

Deuxièmement, les compagnies génériques devront toujours obtenir une licence, d'abord volontaire. Dans le cas du refus de délivrer la licence, le commissaire aux brevets devra trancher et cela deviendra une licence obligatoire.

On comprend donc bien que le mécanisme fondamental du projet de loi est de dire qu'il y a une annexe qui désigne des pays admissibles à l'importation de médicaments. Les compagnies génériques pourront satisfaire à l'approvisionnement, mais elles devront au préalable obtenir une licence obligatoire. Fait fondamental à noter pour le respect de nos obligations internationales, les compagnies qui vont accorder la licence, d'abord volontaire, vont se voir octroyer des redevances. On a fixé la modalité de calcul de ces redevances. Elles devaient être l'équivalent de 2 p. 100 de la valeur commerciale du produit.

• (1625)

Mais là, on a fait un indice en vertu duquel on tiendra compte de l'indice de défavorisation tel qu'établi par les Nations Unies, si bien que les redevances fixées par le titulaire du brevet pourraient être inférieures à 2 p. 100, ce qui est aussi un amendement extrêmement positif pour les pays du tiers monde.

Il s'est trouvé certains témoins, certaines ONG, et la députée de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine le sait, pour demander un droit de négociation direct avec le fabricant et le pays importateur. Je crois qu'il aurait été une erreur pour le gouvernement que de se rendre à cette revendication.

Je comprends que certaines modifications à la loi permettent que l'entité reconnue puisse être une ONG, mais le gouvernement, en toutes circonstances, doit être associé à la négociation. Cela est normal, d'abord parce que les sujets de droit international, ceux qui portent la souveraineté internationale, demeurent bien sûr les gouvernements. Deuxièmement, ceux qui dispenseront et organiseront les soins, en ultime recours, ce sont quand même les gouvernements. Ce sont eux qui sont responsables de ce plan de desserte de santé publique.

Je suis heureux que l'on ait fait et que l'on fasse une place accrue aux ONG.

Il est d'autant plus important d'adopter ce projet de loi avec diligence qu'il y a trois réalités qu'il ne faut pas oublier. Premièrement, chaque année, 10 millions d'enfants meurent en

raison de maladies liées à la malnutrition qui pourraient être évitées. Chaque année, 1 million de personnes, pour la plupart des enfants de moins de 5 ans, meurent du paludisme. Chaque jour, à travers le monde, 8 000 personnes décèdent du VIH-sida.

Le projet de loi que nous nous apprêtons à adopter avec cette splendeur unanime que l'on se promet comme parlementaires doit faire une place particulière au VIH-sida. Vous savez qu'il y a des continents, particulièrement l'Afrique, où la réalité du VIH-sida est extrêmement préoccupante. Lorsqu'on a découvert le VIH-sida, dans les années 1980, ici au Québec, à Montréal, on ne soupçonnait pas jusqu'à quel point cette maladie allait ravager l'humanité tout entière. Des souches de résistance se sont développées dans certains pays d'Afrique et commandent un approvisionnement pressant.

Sans le projet de loi que nous nous apprêtons à adopter, des segments entiers de la population n'auraient pas accès à des antirétroviraux. Vous savez qu'en Afrique, il y a une souche du sida résistante, différente de celle que l'on connaît en Amérique du Nord. C'est notre devoir d'y voir, en tant que pays riche où règne l'opulence, même si ce n'est pas parfait, même s'il y a des défis à surmonter ici de façon domestique pour l'approvisionnement des médicaments. Il reste que notre réalité comme pays, au Québec et au Canada, n'a rien à voir avec la réalité qui sévit dans le tiers monde, particulièrement en Afrique.

Mes collègues du caucus savent que j'ai été quelquefois critique à l'endroit des compagnies innovatrices. Je crois n'avoir jamais dépassé la mesure, mais j'ai été quelquefois critique à leur endroit et je dois aujourd'hui les remercier d'avoir été matures, d'avoir été compatissantes et d'avoir permis, finalement, de céder avec une relative facilité un droit de licence volontaire. Une fois que le projet de loi sera adopté, nous serons dans une situation opérationnelle.

Bien sûr, des dispositions sont quand même prévues dans le projet de loi si l'on ne s'entend pas sur la redevance à verser une fois que la licence volontaire aura été demandée. Il appartiendra au commissaire aux brevets de fixer cette redevance.

Avec le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, nous avons rencontré les compagnies innovatrices qui sont évidemment un noyau industriel très important pour le Québec, particulièrement pour Montréal.

• (1630)

Comme le temps qui m'était imparti s'achève, je conclus ainsi. Je souhaite donc que le projet de loi soit adopté le plus rapidement possible, et je félicite tous les députés qui ont travaillé en comité parlementaire.

[Traduction]

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Des consultations ont eu lieu et vous constaterez qu'il y a consentement unanime afin de modifier la version anglaise de la motion n° 7 afin qu'elle se lise comme suit. Je propose:

Que le projet de loi C-9, à l'article 1, soit modifié par substitution, à la ligne 29, page 11, de ce qui suit:

«(3) The commissioner shall post

La présidente suppléante (Mme Hinton): Les députés ont entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Initiatives ministérielles

(La motion est adoptée.)

[Français]

Mme Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Madame la Présidente, c'est un véritable plaisir et un honneur pour moi de participer au débat concernant le projet de loi C-9, à l'étape du rapport.

Comme mes collègues de l'opposition et du gouvernement l'ont déjà mentionné à maintes reprises, ce projet de loi est issu d'une loi historique. D'ailleurs, cela devient un type de loi modèle pour le reste du monde qui aurait peut-être l'intention d'adopter des lois similaires.

Je suis très fier du travail que tous les députés qui siègent au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie ont effectué pendant les séances où nous avons entendu les témoignages de tous les intéressés, de même que les témoignages d'experts et d'ONG qui font du travail dans les pays en voie de développement.

Bref, nous avons entendu une vaste panoplie de points de vue, mais tout le monde s'est mis d'accord pour dire, premièrement, qu'on avait besoin de cette loi et, deuxièmement, que la loi devrait être renforcée pour assurer que toutes les parties intéressées, qui ont une expertise de travail et une volonté de travailler dans les pays en voie de développement, puissent le faire et avoir accès aux médicaments qui ne coûtent pas cher.

[Traduction]

Même si je suis présidente du comité, je n'ai pas pu participer activement à plusieurs des audiences, car je suis aussi vice-présidente du Comité des comptes publics. Comme tout le monde le sait, le Comité des comptes publics a siégé de trois à quatre fois plus que tout comité en temps normal. Nous avons débattu toute la question des commandites, ou du scandale des commandites si on veut, quand la Chambre ne siégeait pas.

Je peux assurer à tous les députés de la Chambre et tous les Canadiens que, soir après soir, j'ai reçu les bleus, la transcription, de tout ce que le comité avait entendu. Je les ai passés en revue de sorte que j'étais au courant de tout ce que les membres présents aux séances avaient entendu.

J'ai lu les mémoires qui ont été déposés devant le comité par les différents groupes. J'ai reçu de nombreuses lettres de simples Canadiens, de sociétés pharmaceutiques, de sociétés de recherche pharmaceutique et de fabricants de produits génériques. Les députés peuvent penser à toutes les entreprises possibles, j'ai eu de leurs nouvelles et pris bonne note de ce qu'elles avaient à dire.

Je voudrais m'attarder plus spécialement à la motion n° 2, que mon collègue néo-démocrate de Windsor-Ouest a présentée à l'étape du rapport. La motion vise à annuler une décision que le comité a prise sur un sous-amendement qui lui a été soumis. Quel sous-amendement? Je voudrais lire intégralement l'alinéa proposé, expliquer les effets de la motion n° 2 et expliquer pourquoi je refuse de l'appuyer. L'alinéa 21.04(2)f) dit ceci:

le nom du représentant du gouvernement ou de l'entité gouvernementale, ou de la personne ou de l'entité permise par le gouvernement du pays importateur, à qui le produit sera vendu et tout autre renseignement éventuellement prévu par règlement à son égard;

D'autres alinéas suivent.

Par la motion n° 2 que le député de Windsor-Ouest voudrait faire adopter par la Chambre, contrairement à ce que je souhaite pour ma part, nous retirerions tout le passage qui dit: «permise par le gouvernement du pays importateur». Si ce passage était supprimé, les personnes ou entités pourraient conclure des contrats avec des

fabricants de médicaments génériques au Canada. L'autorisation serait donnée pour acheter des médicaments et les expédier dans un pays en développement ou un des pays les moins avancés à l'insu du gouvernement en cause.

J'estime que le gouvernement du Canada, avec le concours actif de tous les députés du comité et tous les partis, n'a ménagé aucun effort pour que les ONG aient un rôle important à jouer afin que le projet de loi soit efficace lorsqu'il sera mis en oeuvre et qu'il aide les ONG à accomplir leur oeuvre dans le monde en développement et dans les pays les moins avancés.

À mon avis, le projet de loi est fantastique. C'est une avancée historique, et la motion n° 2 est inutile. Au fond, et je suis certaine que le député serait d'accord s'il y avait pensé, si ce lien disparaissait avec le gouvernement du pays importateur, cette mesure prendrait une saveur eurocentriste.

Cela voudrait dire que nous considérons le gouvernement du pays importateur comme peu avisé. Nous dirions qu'il n'a pas la responsabilité d'implanter des politiques ou une infrastructure de santé publique ou au moins d'appliquer une politique capable d'assurer l'existence d'une infrastructure de santé publique.

• (1635)

Nous devons travailler avec les ONG, les organismes gouvernementaux d'autres pays et les organismes multilatéraux que nous avons créés. Quand je dis nous, je veux dire le monde. Toutefois, enlever ce lien, à mon avis, équivaut à dire que les pouvoirs publics des pays importateurs n'ont pas de rôle à jouer dans l'élaboration et la mise en oeuvre de leurs propres politiques et infrastructure de santé publique, et que nous, les pays développés et industrialisés, savons ce qui vaut mieux pour eux. Nous n'aurions pas alors à traiter directement avec eux; nous pourrions simplement les éviter. Je ne puis souscrire à une telle façon de procéder, et je ne doute pas que le député de Windsor-Ouest, s'il y réfléchissait, reformulerait sa motion.

Je voudrais conclure en disant que c'est un merveilleux projet de loi, sous réserve de la motion n° 2, ainsi que des motions nos 14 et 18, dont le secrétaire parlementaire a parlé avec compétence en disant qu'elles présentaient toutes deux des problèmes techniques.

Chacun des membres du Comité de l'industrie et tout le personnel de soutien de la Chambre des communes qui a appuyé le comité dans son travail méritent les sincères félicitations de tous les Canadiens parce que nous avons vu le Parlement, la Chambre des communes, à son meilleur. Nous y sommes allés de nos meilleurs efforts durant le travail de ce comité. J'espère que, lorsque nous voterons sur ces motions et sur le projet de loi à l'étape du rapport, nous serons encore à notre meilleur pour les Canadiens et le monde.

• (1640)

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Madame la Présidente, le célèbre poète anglais John Donne a écrit un poème intitulé *Pour qui sonne le glas*. Dans ce poème, il explique que, si une motte de terre se détachait de l'Angleterre, ce n'est pas seulement la petite région concernée qui éprouverait une perte. C'est le pays tout entier. Ce qu'il voulait dire, c'est que, lorsque l'un d'entre nous éprouve des difficultés, cela nous affecte tous. Si les Africains se trouvent dans une situation tragique et malaisée, leur économie et leur structure sociale s'en ressentent et c'est une tragédie humaine. Mais ils ne sont pas seuls à souffrir, le monde entier souffre.

On affirme souvent qu'on ne juge pas un pays à la manière dont il traite ses citoyens moyens ou riches, mais ses citoyens les plus désavantagés. Selon moi, nous pouvons de la même façon juger un pays à la manière dont il traite les gens les plus désavantagés dans le monde.

J'endosse les propos d'un certain nombre de mes collègues des deux côtés de la Chambre qui affirment que nous voyons à l'oeuvre le Parlement à son meilleur. J'ajoute que nous voyons le Canada à son meilleur.

Nous débattons de la question de rendre les médicaments plus facilement disponibles à un coût raisonnable pour les Africains et les pays qui n'en produisent pas. L'Organisation mondiale du commerce a édicté des règles commerciales que nous devons suivre, y compris certaines qui protègent la propriété intellectuelle. Si nous tentions de mettre en oeuvre instantanément cette mesure, nous enfreindrions les règles d'une organisation dont nous avons signé le traité. Nombre de pays fabriquant des médicaments ont également signé ce traité.

Le 30 août 2003, une dérogation a été adoptée en vertu de laquelle les pays souhaitant endosser cette cause pouvaient adopter leurs propres mesures législatives. Le Canada, tout comme chacun de ses députés, doit être très fier de faire oeuvre de pionnier en ce domaine. Non seulement allons-nous de l'avant, mais la première version du projet de loi a soulevé d'importantes préoccupations chez certains éléments de la population. Le projet de loi a été ébauché en consultation avec les fabricants de médicaments génériques aussi bien que brevetés ainsi qu'avec les ONG. Il y a eu un long débat en comité et il a donné lieu à de saines réflexions.

L'une des raisons qui m'ont poussé à intervenir dans ce débat, c'est que mes électeurs m'ont fait part de bon nombre de préoccupations à ce sujet. Certains de mes collègues ont également entendu ces commentaires sur le nombre de pays admissibles, le nombre de médicaments en cause et le droit de premier refus. Je sais que mes électeurs seront très heureux de savoir que des améliorations ont été apportées à tous ces articles. D'autres médicaments ont été ajoutés et on a prévu un mécanisme qui permettra d'inclure de nouveaux pays. La préoccupation la plus sérieuse était probablement celle qui portait sur le droit de premier refus et elle est maintenant disparue.

Je crois que c'est pour cette raison qu'autant de députés ont affirmé que c'était là le Parlement à son meilleur. Dans un esprit de compromis, je dirais plutôt que c'est là le Canada à son meilleur.

Les motions du premier groupe sont en fait des amendements de forme. Les motions les plus importantes ont été étudiées en comité, et ont fait l'objet d'une grande collaboration. La première motion porte tout simplement sur une apostrophe.

La motion n° 4 est également une motion de forme et elle porte sur le délai prévu. Ce délai devait être d'au moins 30 jours. Selon le libellé du projet de loi, le délai aurait été d'au plus 30 jours. Cette motion rétablit donc l'intention originale dans ce cas.

La motion n° 5 ajoute les mots «et sans succès» dans le texte français, ce sur quoi il y avait déjà eu entente. Là encore, il s'agissait d'un oubli dans la rédaction du texte.

La motion n° 6 prévoit la modification des mots «logistical chain» pour d'autres termes utilisés ailleurs dans le projet de loi, ce qui rend le texte plus facilement compréhensible et plus conforme au reste du projet de loi. Là encore, il s'agit d'un changement de forme.

•(1645)

La motion n° 7 est un autre amendement de forme, car on lisait «commissaire aux brevets». Comme il est déjà entendu qu'il s'agit du

Initiatives ministérielles

commissaire aux brevets, on emploierait uniquement le terme «commissaire». Cette modification s'applique aussi à la motion n° 8.

La motion n° 9 remplacerait certains termes pour qu'ils soient conformes à la façon dont une certaine notion est expliquée dans une autre partie du projet de loi. Elle ne modifierait pas l'objet du projet de loi.

La motion n° 10 vise à corriger une omission d'ordre typographique. Le chiffre initial, 21.04, a été omis dans l'énumération de ses alinéas. Il faudrait lire 21.04(2)a), b), e).

À propos de la motion n° 11, le comité avait précisé un délai de trois ans, mais n'a pas dit à compter de quelle date. La motion n° 11 précise à quel moment le délai de trois ans débute.

Je crois que tous les députés s'entendront sur cette série de motions. Les députés qui, comme moi, n'ont pas pu intervenir précédemment, ont saisi l'occasion d'exposer quelques-uns de leurs sentiments sur le projet de loi et sur le rôle du Canada dans le monde. Ils ont exprimé quelques-unes des opinions de leurs électeurs. Ils ont parlé de la nécessité de ce projet de loi et de l'accueil favorable qu'ils lui réservent.

Je voudrais souligner quelques points en terminant. Personnellement, je crois que nous n'avons pas terminé notre tâche dans ce secteur. Nous pouvons continuer de travailler sur les produits pharmaceutiques, en faisant de la recherche et en améliorant nos systèmes. Ces produits coûtent de plus en plus cher au système de santé, que tous les gouvernements ont beaucoup de mal à financer. Nous devons donc prendre bien soin d'avoir des systèmes efficaces, qui sont révisés et qui font en sorte que les Canadiens et les habitants des autres pays obtiennent les prix les plus bas.

Je vais m'assurer, chaque fois que je le peux, que nous ayons des régimes compétitifs et que le marché libre fonctionne comme il se doit, c'est-à-dire comme un marché libre. Nous devons maintenir les droits de propriété intellectuelle pour que les compagnies soient intéressées à venir au Canada pour effectuer leurs recherches sur les médicaments et pour qu'elles bénéficient de la protection qui leur permettra de récupérer l'argent qu'elles ont consacré à de volumineux travaux de recherches. Toutefois, cela ne doit pas durer plus longtemps que nécessaire. Les personnes ayant des revenus fixes et vivant d'aide sociale et les personnes âgées, en particulier, ne devraient pas avoir à payer des prix élevés plus longtemps que prévu. Nous devons maintenir un équilibre délicat à ce chapitre dans la promotion du Canada en tant que lieu de recherche.

Finalement, nous nous assurons toujours qu'il n'y a pas d'autre motivation. Il existe une bonne compétition qui tient aux produits génériques et aux personnes qui les achètent de différentes compagnies. Nous obtenons au Canada les produits génériques aux plus bas prix possibles.

J'appuierai toute personne qui, au fil des ans, prendra des initiatives pour s'assurer que les prix des produits pharmaceutiques seront équitables pour les Canadiens et pour toutes les personnes aux quatre coins du globe et qui permettra quand même au Canada d'être innovateur dans ce domaine, comme dans de nombreux autres champs de cette économie du savoir.

•(1650)

La présidente suppléante (Mme Hinton): Conformément aux ordres adoptés plus tôt aujourd'hui, la motion n° 1 et les motions n°s 4 à 11 sont réputées adoptées avec dissidence.

Initiatives ministérielles

(La motion n° 1 et les motions nos 4 à 11 inclusivement sont adoptées.)

La présidente suppléante (Mme Hinton): La motion n° 3 est réputée rejetée avec dissidence.

(La motion n° 3 est rejetée.)

La présidente suppléante (Mme Hinton): Le vote par appel nominal sur la motion n° 2 est réputé demandé et reporté jusqu'à 17 h 30, aujourd'hui.

Nous passons maintenant à l'étude des motions du groupe n° 2.

• (1655)

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD) propose:

Motion n° 12

Que le projet de loi C-9, à l'annexe 1, soit modifié par remplacement de «amprenavir» et des formes posologiques, concentrations et voies d'administration indiquées pour ce produit par ce qui suit:

«amprenavir comprimé, 150 mg; gélule, 50 mg ou 150 mg; solution buvable, 15 mg/ml»

Motion n° 13

Que le projet de loi C-9, à l'annexe 1, soit modifié par remplacement de «ceftriaxone» et des formes posologiques, concentrations et voies d'administration indiquées pour ce produit par ce qui suit:

«ceftriaxone solution injectable, 500 mg (sous forme de sodium); poudre pour préparations injectables, 250 mg (sous forme de sel de sodium) en flacon»

Motion n° 14

Que le projet de loi C-9, à l'annexe 1, soit modifié par adjonction, selon l'ordre alphabétique, de ce qui suit:

«clarithromycine comprimé, 500 mg; comprimé à libération prolongée, 500 mg; poudre pour solution buvable, 125 mg ou 250 mg»

Motion n° 15

Que le projet de loi C-9, à l'annexe 1, soit modifié par remplacement de «delavirdine» et des formes posologiques, concentrations et voies d'administration indiquées pour ce produit par ce qui suit:

«delavirdine gélule ou comprimé, 100 mg (sous forme de mésilate)»

Motion n° 16

Que le projet de loi C-9, à l'annexe 1, soit modifié par adjonction, selon l'ordre alphabétique, de ce qui suit:

«isoniazide + pyrazinamide + rifampine comprimé, 50 mg + 300 mg + 120 mg»

Motion n° 17

Que le projet de loi C-9, à l'annexe 1, soit modifié par remplacement de «lamivudine (3TC)» et des formes posologiques, concentrations et voies d'administration indiquées pour ce produit par ce qui suit:

«lamivudine (3TC) gélule ou comprimé, 150 mg; solution buvable, 50 mg/5 ml»

Motion n° 18

Que le projet de loi C-9, à l'annexe 1, soit modifié par adjonction, selon l'ordre alphabétique, de ce qui suit:

«chlorhydrate de moxifloxacin comprimé, 400 mg; solution intraveineuse, 400 mg/250 ml»

Motion n° 19

Que le projet de loi C-9, à l'annexe 1, soit modifié par remplacement de «zalcitabine» et des formes posologiques, concentrations et voies d'administration indiquées pour ce produit par ce qui suit:

«zalcitabine gélule ou comprimé, 0,375 mg ou 0,750 mg»

Motion n° 20

Que le projet de loi C-9, à l'annexe 2, soit modifié par adjonction, selon l'ordre alphabétique, de ce qui suit:

«Timor-Leste
Timor-Leste»

La présidente suppléante (Mme Hinton): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre la question qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke, L'agriculture.

M. Brian Masse: Monsieur le Président, il m'arrive parfois de mal prononcer certains noms de médicaments qui peuvent être des virelangues puisqu'ils sont très difficiles à prononcer.

Je suis ravi d'avoir une deuxième occasion d'intervenir au sujet de ce projet de loi, particulièrement au sujet des motions du groupe n° 2 dont il est maintenant question et qui portent sur une série particulière de médicaments récemment mis sur le marché.

D'abord et avant tout, je félicite le comité du travail qu'il a accompli, comme l'ont souligné plusieurs députés. Le processus législatif avance rondement parce que les membres du comité ont accepté d'examiner certains éléments et de s'assurer que Santé Canada puisse se pencher sur certains de mes amendements, susceptibles d'être présentés à l'étape du rapport. C'est au comité que revient le mérite de cette bonne progression et de la souplesse qui en a découlé pour que nous fassions les choses comme il convenait.

Il est à souhaiter que ce groupe d'amendements fournira des ressources additionnelles pour aider les gens du monde entier qui souffrent de diverses maladies. Ce projet de loi vise à faire en sorte que les personnes ayant vraiment besoin de médicaments génériques à faible coût puissent les obtenir. C'est pourquoi nous agissons de la sorte à ce stade-ci.

Ces amendements sont représentatifs d'une liste d'amendements que j'ai proposés à l'étape de l'étude article par article. Il s'agit de médicaments auxquels Santé Canada n'a opposé aucune objection. Je remercie ces fonctionnaires des conseils et de l'aide qu'ils m'ont donnés pour la préparation de la liste de motions concernant les produits pharmaceutiques. Ils ont démontré un grand professionnalisme et beaucoup de courtoisie, et ils se sont montrés très réceptifs à mes questions, en particulier si l'on tient compte des contraintes de temps qui nous étaient imposées. Ils n'ont pas hésité à répondre à mes appels et à ceux de mes collaborateurs. Il est important de reconnaître le travail des fonctionnaires de Santé Canada.

Ces derniers m'ont également fait parvenir une copie de leurs recommandations qui, je l'espère, a été utile. Étant donné la façon dont l'annexe 1 est formulée, les députés auront remarqué que certains amendements, notamment celui qui concerne l'amprenavir, ajoutent simplement une formule correspondant à la gélule; toutefois, l'amendement devait être formulé de façon à remplacer la ligne complète. Il s'agissait d'une question technique, mais j'espère que la clarification est utile et qu'elle fera en sorte que rien n'empêche les personnes qui ont vraiment besoin de ces médicaments d'y avoir accès.

La liste de médicaments présentée ici concerne un éventail de maladies qui sévissent dans les pays en voie de développement et qui y ont des effets tragiques. Il existe des solutions, et certains de ces médicaments constituent un remède, mais encore faut-il que non seulement les pays eux-mêmes mais également les groupes humanitaires qui les aident puissent disposer des infrastructures nécessaires.

Les amendements concernant l'amprenavir, à la motion n° 12; la delavirdine, à la motion n° 15; la lamivudine, à la motion n° 17 et la zalcitabine, à la motion n° 19, sont simplement des modifications de forme pour inclure les formulations correspondant à la gélule ou au comprimé, lesquelles ne figurent pas actuellement dans le projet de loi C-9. Tous ces médicaments servent au traitement du VIH. De nombreux députés ont parlé du nombre de personnes atteintes du VIH dans le monde; ces médicaments leur offrent de nouvelles possibilités.

La motion d'amendement n° 13, qui concerne la ceftriaxone, ajoute simplement la posologie de 500 milligrammes à ce qui est déjà indiqué à l'annexe 1. Cet amendement crée une autre possibilité d'application à un cas précis, si la chose est jugée nécessaire, pour ceux qui veulent apporter leur aide.

Le premier des nouveaux médicaments que je propose d'inclure est la clarithromycine, à la motion n° 14. Ce médicament est utilisé pour traiter une infection associée au sida, le complexe *Mycobacterium avium* et peut également être utilisé à des fins générales comme anti-infectieux.

Comme les députés le savent peut-être, l'Organisation mondiale de la santé met à jour régulièrement la liste de ce qu'on appelle les médicaments « admissibles » afin d'assurer la qualité, l'efficacité et la sécurité des médicaments utilisés dans le traitement du VIH-sida, de la tuberculose et de la malaria. En gros, cela signifie que les experts internationaux nommés par l'Organisation mondiale de la santé examinent les produits proposés par des entreprises aux quatre coins du monde et les évaluent en fonction des normes de qualité, de sécurité et d'efficacité de l'OMS.

La clarithromycine est sur la liste des médicaments admissibles de l'OMS pour le traitement du VIH-sida. Ce médicament a donc été approuvé dans le cadre du processus international, et nous estimons que c'est une bonne raison de croire en son efficacité. Il s'agit apparemment d'un médicament très cher, si bien que son ajout au projet de loi aiderait ce document à mieux réaliser son but, soit faciliter l'accès aux produits pharmaceutiques par le truchement de versions génériques moins chères, surtout pour le traitement du VIH-sida, de la tuberculose et de la malaria. Il sert le projet de loi et lui ajoute foi.

Le deuxième médicament que j'ai proposé est l'association fixe d'isoniazide, de pyrazinamide et de rifampine, dans la motion n° 16. Cette association de trois médicaments est un agent anti-tuberculeux utilisé pour le traitement initial à court terme de la tuberculose pulmonaire.

● (1700)

Selon le partenariat Halte à la tuberculose, cette maladie frappe une personne sur trois dans le monde. Chaque année, de deux à trois millions de personnes meurent de cette maladie que l'on peut guérir. Cette association fixe, aussi connue sous le nom de rifater, coûte cher et pourrait donner des résultats très importants pour le traitement de la tuberculose. À l'instar de la clarithromycine, ce médicament permettrait au projet de loi de se rapprocher de ses buts.

Le troisième nouveau médicament que je propose d'ajouter à la liste est le chlorhydrate de moxifloxacine, dans la motion n° 18. La moxifloxacine est indiquée pour le traitement ce qu'on appelle la pneumonie acquise dans la communauté, c'est-à-dire la pneumonie acquise suite à un contact régulier avec un agent infectieux, contrairement aux complications respiratoires entraînées par une maladie telle que le VIH-sida.

Selon le Centre for Disease Control, à Atlanta, chaque année, de 5 à 10 p. 100 des enfants de cinq ans et moins dans les pays en développement ont une pneumonie et quelque deux millions d'enfants de ce groupe d'âge succombent à des infections respiratoires aiguës telles que la pneumonie. Ces infections sont la principale cause de mortalité dans ce groupe d'âge. Toujours selon l'OMS, en plus des enfants, environ 100 adultes sur 100 000 ont cette maladie chaque année et les aînés courent des risques accrus. Je crois que la moxifloxacine devrait être ajoutée à la liste car elle peut contribuer au traitement des malades atteints de la pneumonie.

Initiatives ministérielles

Je pense qu'il est utile que les pays qui veulent participer aient tous ces médicaments comme options. Mon intention n'est pas, bien entendu, que n'importe qui s'en serve, mais ils devraient être disponibles à titre d'option. Les gens en décideront.

Comme je l'ai mentionné et comme on l'a dit au comité, un consensus existe concernant l'existence de l'annexe, qui diminuerait encore davantage la marge de manoeuvre dont disposeraient les pays pour avoir accès aux médicaments dont ils ont besoin. De par sa nature même, une liste est exclusive car elle n'inclut pas toutes les possibilités. Si un pays veut un médicament dont l'utilisation et la vente sont déjà approuvées ici au Canada, et qui est inscrit au registre des brevets, etc., il devra quand même déclencher le processus pour le faire inclure sur la liste avant qu'un producteur de médicaments génériques ne puisse présenter une demande de licence volontaire ou obligatoire pour fournir ce médicament à ce pays. C'est un obstacle et c'est l'une des choses que nous reprochons au projet de loi.

Je vais citer le témoignage de la représentante de Médecins sans frontières devant notre comité au sujet de l'annexe 1:

Par conséquent, nous recommandons que l'annexe soit tout simplement retirée. Ni les ADPIC, ni la déclaration de Doha ne prévoit de liste de médicaments, et de plus, les pays en développement ont ardemment lutté contre ce genre de liste. Celle-ci a été l'objet de discussions houleuses lors de nos négociations.

C'est pourquoi nous croyons que le projet de loi serait meilleur sans cette liste.

Les représentants du gouvernement ont affirmé à maintes reprises que l'annexe était là à titre de guide et qu'elle pouvait être souple. J'espère que les députés envisageront d'appuyer ces amendements, particulièrement ceux qui ont pour objet d'ajouter de nouveaux médicaments admissibles importants dans le traitement du VIH-sida, de la tuberculose et de la pneumonie, afin de démontrer que l'annexe 1 du projet de loi peut être souple, comme le prétend le gouvernement. Je suis certain qu'ils le feront car il y a beaucoup de bonne volonté autour de ce projet de loi.

Je félicite tous les partis qui y ont participé. En fait, les gens partout au Canada se demandent probablement pourquoi, pour la première fois depuis longtemps, les députés ne contestent pas chaudement différents points. Le fait est que nous parlons de quelque chose qui est très bénéfique. Il se peut qu'il existe encore des divergences d'opinions au sujet du projet de loi, mais nous nous entendons généralement pour qu'il aille de l'avant aussi rapidement que possible et pour l'améliorer là où il y a consensus. Je pense qu'il est important de le reconnaître.

Ces groupes d'amendements ont pour objet d'améliorer le projet de loi et j'espère qu'ils recevront l'appui qu'ils méritent car ils sont importants pour un grand nombre de personnes dans le monde entier.

● (1705)

L'hon. Joe Fontana (secrétaire parlementaire du premier ministre (sciences et petites entreprises), Lib.): Monsieur le Président, en ce qui concerne le groupe de motions n° 2, les amendements proposés par le député de Windsor-Ouest, je tiens à répéter que l'esprit de collaboration qui a animé les membres du comité, la Chambre des communes et les députés n'a pas diminué le rôle de quiconque.

Initiatives ministérielles

Je veux parler un peu de l'importance de cette annexe du projet de loi. Elle comprend la liste des médicaments que nous recommandons. Il s'agit d'une liste de produits préapprouvés qui peuvent servir à traiter des personnes atteintes du VIH/SIDA, de la tuberculose, du paludisme et d'autres maladies épidémiques. Cette liste s'inspire de la liste des médicaments essentiels de l'Organisation mondiale de la Santé. La liste de l'OMS est un excellent guide des médicaments les plus efficaces, sûrs et économiques pour traiter les maladies prioritaires dans un système de santé de base.

La décision d'inclure cette liste constitue un compromis entre la solution consistant à établir une liste très exhaustive des médicaments admissibles et celle ne prévoyant absolument aucune liste.

Certains ont dit que cette liste visait à exclure certains produits. Il n'en est rien. C'est un outil visant à accélérer le processus d'acquisition de licences obligatoires pour les produits qui ont été jugés sûrs, efficaces et d'excellente qualité. Cette liste n'est pas coulée dans le béton.

Le gouvernement reconnaît qu'une certaine souplesse est nécessaire pour répondre aux besoins futurs des pays importateurs. Pour cette raison, nous avons inclus dans le projet de loi des dispositions permettant l'ajout de produits, au besoin.

Le député de Windsor-Ouest a fait allusion au fait que, pendant l'étude du projet de loi article par article au sein du comité, des députés du parti ministériel et lui-même ont proposé un certain nombre d'amendements visant à enrichir cette liste de médicaments. Nous remercions le député de l'avoir fait et d'avoir porté ces médicaments à notre attention.

Je veux toutefois insister aussi sur le fait que, de toute évidence, dans les mois et les années à venir, le Canada va approuver de nouveaux médicaments. Je tiens à dire à la Chambre des communes que le projet de loi comprend une disposition prévoyant la création d'un comité consultatif essentiellement composé de spécialistes et de professionnels de la santé qui soumettront au gouvernement leurs recommandations à ce sujet. Je signale que le gouvernement montre une grande ouverture en ce sens, comme en témoignent les amendements à l'annexe 1 que j'ai proposés.

Nous n'en sommes qu'au début du processus, et il s'agit d'un excellent début. Nous faisons savoir au monde entier que le Canada est disposé à fournir des médicaments à peu de frais aux gens qui en ont le plus besoin et à veiller à ce que ces médicaments leur parviennent. Nous avons ajouté des produits à la liste, et le député a proposé l'ajout d'un autre produit.

Je tiens à signaler au député et à la Chambre que le gouvernement est disposé à appuyer les motions n^{os} 12, 13, 15, 16, 17, 19 et 20. Je regrette toutefois d'indiquer au député que, pour le moment, nous ne pouvons pas appuyer la motion n^o 14.

En passant, je veux simplement signaler au député, bien que je le lui en aie donné l'assurance cet après-midi, que les amendements proposés seront immédiatement soumis à Santé Canada, qui devra procéder à un examen plus approfondi des produits pour veiller à ce qu'ils soient sécuritaires et qu'ils agissent comme le souhaite le député.

Pour ceux qui se le demanderaient, permettez-moi d'expliquer pourquoi nous ne pouvons pas appuyer les motions n^{os} 14 et 18. La motion n^o 14 porte sur un traitement à l'intérieur d'une vaste gamme d'antibiotiques visant à traiter des infections bactériennes secondaires. Le médicament n'est pas nécessaire pour le traitement du VIH, de la tuberculose et de la malaria. De plus, il ne se trouve pas sur la liste de médicaments essentiels dressée par l'OMC. Nous ne sommes

donc pas convaincus que ce médicament devrait être un médicament de prédilection dans cette catégorie précise.

Comme je l'ai dit, le gouvernement ne peut appuyer cette motion à ce moment-ci, mais il s'engage à la renvoyer dès que possible au comité consultatif pour qu'il l'étudie et fasse des recommandations. J'ai déjà souligné l'importance de ce comité consultatif.

En ce qui a trait à la motion n^o 18, il s'agit d'un antibactérien à large spectre utilisé pour traiter les infections bactériologiques et secondaires. Son utilisation n'est pas nécessaire pour le traitement du VIH, de la tuberculose ou du paludisme. Il ne figure pas sur la liste des médicaments essentiels établie par l'OMS.

● (1710)

Nous voulons être clairs. J'ai déjà indiqué je crois qu'il est important pour nous de faire preuve de beaucoup de prudence lorsque nous proposons que des médicaments soient disponibles et qu'ils le soient pour servir à l'usage prévu. Comme je l'ai indiqué, nous pouvons appuyer tous les autres amendements, mais nous ne pouvons appuyer les motions n^{os} 14 et 18. Nous les renverrons au comité consultatif dès que possible pour que les médicaments puissent être ajoutés à la liste, après avoir fait preuve de diligence raisonnable.

Je remercie de nouveau le député de Windsor-Ouest de nous avoir fourni une liste de médicaments additionnels. Nous sommes heureux d'appuyer ses propositions et de les ajouter en annexe, dès ce soir.

[Français]

Mme Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, j'ai à nouveau l'occasion de féliciter tous les membres du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie. C'était une expérience formidable que de voir tous les membres de ce comité travailler de concert dans l'intérêt des pays pauvres et en voie de développement. C'était quelque chose à voir, et j'aimerais les féliciter tous et chacun.

Quant à la question du groupe de motions n^o 2, je dois dire que j'étais présente lorsque le député de Windsor-Ouest a déposé une série d'amendements au projet de loi, pour inclure d'autres médicaments sur la liste ou le programme du gouvernement quant audit projet de loi ou pour ajouter des formes de médicaments. Par exemple, le médicament était déjà sur la liste, mais seulement sous forme de comprimé et non pas sous forme soluble, ou sous une autre forme. J'ai alors appuyé presque toutes les motions.

Les motions concernant les médicaments devant être inscrits sur le programme, qui provenaient surtout du député de Windsor-Ouest, et que je n'ai pas appuyées, étaient celles qu'on retrouve ici, soit les motions n^{os} 14 et 15. La motion n^o 14 veut ajouter «clarithromycine», et la motion n^o 18 veut ajouter «chlorhydrate de moxifloxacine».

Pour moi, le principe est très simple. On n'autorise pas l'utilisation ou l'exportation des médicaments dans un pays en voie de développement pour un traitement qu'on n'utilise pas ici, s'il n'est pas autorisé au Canada.

[Traduction]

Les deux médicaments énumérés dans les motions n^o 14 et n^o 18, que le député de Windsor-Ouest tient à ajouter à la liste afin de pouvoir traiter telle ou telle maladie, ne sont pas autorisés au Canada. Est-ce que derrière cela se cache l'idée de procéder à des expériences? Allons-nous utiliser les populations du monde en développement et des pays les moins développés comme des cobayes qui serviraient à mettre à l'essai des traitements que nous n'avons pas encore autorisés au pays?

Initiatives ministérielles

Non. Je pense que la position du gouvernement est claire. Les médicaments doivent avoir été autorisés par nos experts, au Canada, pour un usage précis. Par la suite, les licences, si de telles licences doivent être cédées, seraient basées sur Santé Canada, non pas sur rien, car c'est ce qui se passerait essentiellement.

Je pense sérieusement qu'il s'agit ici d'une question d'attitude. Je reviens à la motion n° 2, qui aurait vraiment pour effet de renverser un sous-amendement adopté à la suite d'un débat complet au comité. Une majorité écrasante de députés a voté en faveur de ce sous-amendement. Malgré cela, le député de Windsor-Ouest veut renverser cette décision démocratique prise en comité pour permettre à des personnes ou à des entités de passer des marchés pour obtenir ces médicaments à moindre coût ici au Canada pour ensuite se rendre dans ces pays en étant libre de tout lien avec le gouvernement en place.

Le sous-amendement que le comité a eu la sagesse d'adopter était basé sur le fait que nous ne pouvons faire cela et que nous ne devons pas le faire. Nous ne vivons pas dans un monde colonialiste. Nous ne vivons plus dans un monde eurocentrique. Nous vivons dans un monde où nous nous reconnaissons d'État souverain à État souverain, de gouvernement à gouvernement. C'est la raison d'être de l'OMC.

Pour ce qui est de la liste de médicaments qui devraient figurer à l'annexe, je suis d'avis qu'il faut laisser le comité consultatif d'experts déterminer s'il s'agit de médicaments qui pourraient être utilisés pour des traitements ici au Canada. Si le comité consultatif, dans sa sagesse et grâce à son expertise, certifie que oui, alors le médicament devrait être ajouté à l'annexe. Nous n'ajouterons aucun médicament à l'annexe qui n'ait été auparavant approuvé pour cet usage ou qui n'ait été approuvé au Canada pour l'utilisation précise que le membre ou les organisations comptent en faire dans d'autres pays. Nous n'utilisons pas les gens comme cobayes.

● (1715)

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, au nom du Parti conservateur, je voudrais ajouter quelques mots dans le cadre de ce débat sur le deuxième groupe de motions concernant le projet de loi C-9, ces dernières tendant surtout à ajouter certains médicaments.

En particulier, je voudrais préciser pourquoi nous n'allons pas appuyer les motions présentées par notre collègue néo-démocrate. Je vais réitérer ce que le député ministériel a dit. Le député de Windsor-Ouest a fait de l'excellent travail au comité, et ses électeurs devraient en être fiers.

Cependant, il y a une chose que nous devons garder à l'esprit. Beaucoup de gens qui ont comparu devant nous au comité étaient inquiets de l'ajout de médicaments. Examinons le projet de loi. L'article 21.03 dit ceci:

(1) Le gouverneur en conseil peut, par décret:

a) sur recommandation du ministre [de l'Industrie] et du ministre de la Santé, modifier l'annexe 1:

(i) par adjonction au nom d'un produit breveté pouvant être utilisé pour remédier à des problèmes de santé publique touchant de nombreux pays en voie de développement et pays les moins avancés, en particulier ceux résultant du VIH/sida, de la tuberculose, du paludisme et d'autres épidémies, et de la mention de la forme posologique, de la concentration ou de la voie d'administration du produit, s'il le juge indiqué...

Cet article touche vraiment la préoccupation quant à l'ajout de médicaments. Il se peut qu'à l'avenir, ces deux médicaments puissent être ajoutés, mais nous ne le savons pas à ce stade-ci. Notre parti croit que les gens qui prennent ces décisions devraient le faire à l'intérieur des paramètres de cette loi elle-même, en examinant les

énormes problèmes de santé publique touchant certaines nations, surtout en ce qui concerne le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. Nous devons examiner cette question dans ce contexte et je pense vraiment que nous devons compter sur notre ministère de la Santé au Canada pour nous guider en l'occurrence; c'est certes la raison pour laquelle nous prenons cette décision. Manifestement, nous sommes prêts à modifier l'annexe et à ajouter d'autres médicaments si c'est souhaité à l'avenir.

En ce qui concerne le comité consultatif, notre parti a présenté la motion pour veiller à ce que les parlementaires aient leur mot à dire dans la formation de ce comité et c'est donc un ajout bien accueilli également.

Je voulais simplement ajouter ces quelques explications pour notre collègue. C'est pourquoi, au Parti conservateur, nous n'allons pas appuyer les motions nos 14 et 18. Nous allons souscrire à l'ajout à la liste de tous les autres médicaments que le gouvernement et le ministère de la Santé ont approuvés et recommandés.

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, je reprends où je me suis arrêté. Mes électeurs sont très heureux du deuxième bloc d'amendements, puisqu'il augmente la liste des médicaments admissibles. C'est ce que souhaitait une coalition de ma localité. Ces électeurs en seront ravis.

Le projet de loi inclut l'Annexe 1, la liste des médicaments, qui constitue une partie importante du projet de loi, à notre avis. Cette liste énumère un certain nombre de médicaments que l'Organisation mondiale de la santé considère essentiels et que Santé Canada juge sûrs, efficaces et de grande qualité.

Bien que cette première liste se limite au traitement du VIH-sida, de la tuberculose et du paludisme, des pandémies très graves, Santé Canada espère que d'autres médicaments salutaires viendront l'augmenter dans l'avenir. Nous lancerons un processus. Nous formerons un comité consultatif composé de représentants de l'industrie, du monde universitaire, du gouvernement, d'ONG et du domaine de la santé publique. Ces experts contribueront à faire de l'Annexe 1 la meilleure que nous puissions avoir pour aider les autres pays.

Je le répète, cette première annexe n'est qu'un début. Elle énumère les thérapies connues auxquels nous faisons confiance, parce que nous voulons expédier des médicaments canadiens dont nous sommes certains qu'ils apporteront le traitement et le résultat souhaités.

Nous devons garder à l'esprit que les médicaments fournis par l'intermédiaire de cette mesure humanitaire doivent être sécuritaires, efficaces et de haute qualité, car ils refléteront la réputation du Canada. C'est pourquoi Santé Canada s'engage à revoir chacun des médicaments génériques qui seront envoyés sous licence. Industrie Canada et Santé Canada travailleront ensemble, comme ils l'ont fait pour l'élaboration du projet de loi, pour former le meilleur comité consultatif possible. Donc, si certains intervenants craignaient de ne pas voir un médicament particulier sur la liste, ils ne devraient pas s'inquiéter. Nous aurons des experts qualifiés qui contrôleront les médicaments en question.

Initiatives ministérielles

Je voudrais également indiquer qu'afin de s'assurer d'avoir les meilleurs scientifiques et autres personnes compétentes, une mesure a été incluse dans le projet de loi pour évaluer tous les candidats qui souhaitent siéger au comité consultatif et pour faire des recommandations sur leur admissibilité et leurs qualités.

Il faut non seulement penser aux médicaments individuels à inclure dans cet effort humanitaire, mais aussi reconnaître l'importante contribution des médicaments d'association en proportions fixes dans l'enraiment des épidémies.

Les médicaments d'association en proportions fixes sont de plus en plus essentiels pour répondre à l'initiative «3 millions d'ici 2005» de l'OMS, visant à fournir un traitement contre le VIH/sida à trois millions de personnes d'ici fin 2005. Ces remèdes sont en fait des remèdes qui contiennent plus d'un médicament dans un seul et qui facilitent la distribution aux patients. Nous sommes heureux que ces médicaments figurent à l'annexe 1. Plusieurs autres médicaments d'associations seront inscrits à l'avenir. Les mécanismes prévus dans le projet de loi permettront de les inscrire rapidement.

Il y a deux médicaments que nous n'aimerions pas voir sur la liste. Le premier, dont il est question dans la motion n° 18 est le chlorhydrate de moxifloxacin comprimé, 400 mg; solution intraveineuse, 400 mg/250 ml. C'est un antibiotique à vaste spectre parmi plusieurs. Il ne sert pas à traiter le VIH, la tuberculose ou le paludisme, dont nous parlions plus tôt. Ce médicament ne figure pas sur la liste des médicaments essentiels établie par l'OMS. Les raisons pour lesquelles il devrait être le médicament de choix dans cette classe ne sont pas claires. Le gouvernement n'appuie donc pas cette motion, mais s'engage à soumettre ce médicament à l'étude du comité consultatif le plus tôt possible pour qu'il émette une recommandation. Étant donné l'expertise de ce comité, dont j'ai déjà parlé, je suis certain qu'il nous donnera de sages conseils.

L'autre médicament qui nous pose problème est la clarithromycine comprimé, 500 mg; comprimé à libération prolongée, 50 mg; poudre pour solution buvable, 125 mg ou 250 mg. C'est un antibiotique à vaste spectre parmi plusieurs. Il ne sert pas à traiter le VIH, la tuberculose ou le paludisme. Ce médicament ne figure pas non plus sur la liste des médicaments essentiels établie par l'OMS et les raisons pour lesquelles il devrait être le médicament de choix dans cette classe ne sont pas claires. Par conséquent, le gouvernement n'appuie pas la motion mais s'engage à soumettre ce médicament à l'étude du comité consultatif le plus tôt possible pour qu'il émette une recommandation.

● (1720)

La liste des médicaments présélectionnés par l'OMS n'indique pas que les médicaments sur lesquels porte la motion 14 sont essentiels, seulement que l'OMS en a étudié la provenance et a jugé qu'ils répondaient aux normes minimum. Il revient aux autres autorités de réglementation d'en déterminer l'utilisation appropriée.

Une fois que nous aurons constitué notre conseil consultatif dans les conditions que j'ai mentionnées, il sera à même d'ajouter des médicaments à la liste au fur et à mesure qu'apparaîtront de nouvelles maladies et qu'on trouvera de nouveaux médicaments et de nouvelles combinaisons de médicaments qui pourraient être utiles.

Tout cela contribue à faire de ce projet de loi une excellente mesure qui permettra au Canada de donner l'exemple et d'être le premier pays au monde à adopter une mesure législative qui aidera les pays qui n'ont pas les moyens d'acheter les médicaments dont ils ont besoin. Bien entendu, au fur et à mesure que leur société et leur économie progresseront, ils pourront à leur tour devenir contributeurs. Ils produiront ces médicaments et ils aideront les moins

fortunés, faisant en sorte que partout dans le monde on puisse avoir accès à ces médicaments, aussi facilement que possible et à un prix aussi raisonnable que possible.

● (1725)

[Français]

Le président suppléant (M. Bélair): Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, les motions n^{os} 12, 13, 15 à 17, 19 et 20 sont réputées mises aux voix et agréées avec dissidence.

(Les motions n^{os} 12, 13, 15, 16, 17, 19 et 20 sont adoptées.)

Le président suppléant (M. Bélair): Les motions n^{os} 14 et 18 sont réputées mises aux voix et le vote par appel nominal est réputé demandé et différé jusqu'à 17 h 30 aujourd'hui.

* * *

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 27 avril, de la motion: Que le projet de loi C-12, Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants et d'autres personnes vulnérables) et la Loi sur la preuve au Canada, soit lu pour la troisième fois et adopté, et de l'amendement.

M. Paul Harold Macklin (Northumberland, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-12, Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants et d'autres personnes vulnérables) et la Loi sur la preuve au Canada.

Mon discours portera sur une partie du projet de loi qui n'a pas beaucoup attiré l'attention jusqu'à maintenant, mais qui contient néanmoins d'importantes dispositions pour les enfants et autres personnes vulnérables appelés à témoigner.

Le projet de loi C-12 propose une suite de changements au Code criminel, afin de faciliter le témoignage d'un enfant ou d'autres personnes vulnérables. Ces dispositions s'inscrivent dans la foulée des articles du Code criminel qui reconnaissent que la participation d'une victime ou d'un témoin au système judiciaire ne constitue pas une expérience plaisante. Il s'agit, en général, d'une expérience traumatisante, en particulier pour les enfants.

Les modifications proposées dans le projet de loi C-12 tiennent compte du fait que, en dépit des progrès accomplis dans la mise en place d'un système judiciaire adapté et sensible aux besoins des enfants et de toutes les victimes et témoins, il y a encore place pour de l'amélioration.

Dans certains cas, la loi permet au juge d'exclure les membres du public de la salle d'audience, par exemple lorsqu'un enfant victime d'agression sexuelle est appelé à témoigner.

En outre, une ordonnance de non-publication peut être prise pour protéger l'identité des jeunes victimes. Une personne de confiance peut accompagner une jeune victime, et certaines jeunes victimes peuvent témoigner derrière un écran ou par télévision en circuit fermé. La loi protège également la jeune victime ou les témoins d'une infraction sexuelle ou d'un acte de violence en faisant en sorte qu'un accusé assurant sa propre défense ne puisse personnellement les contre-interroger.

Les entrevues sur vidéo peuvent également être utilisées comme preuve dans les cas où l'enfant a choisi d'utiliser l'enregistrement vidéo pendant les procédures judiciaires.

Les dispositions actuelles, lorsqu'elles sont utilisées, donnent de bons résultats. Toutefois, étant donné que certaines d'entre elles ont été modifiées au fil du temps et non pas ensemble, il existe actuellement une liste de conditions différentes pour l'utilisation de moyens destinés à faciliter les témoignages, diverses infractions auxquelles ces moyens s'appliquent et diverses catégories d'âge quant aux jeunes qui peuvent en bénéficier.

Il est évident que le projet de loi contribuerait grandement à résoudre certains de ces problèmes. J'espère avoir l'occasion de l'expliquer pendant une autre séance de la Chambre.

• (1730)

Le président suppléant (M. Bélair): Lorsque le projet de loi reviendra devant la Chambre, le député disposera encore de 17 minutes et d'une période supplémentaire de 10 minutes réservée aux questions ou observations.

* * *

[Français]

LA LOI SUR LES BREVETS

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi sur les brevets et la Loi sur les aliments et drogues (engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique), dont le comité a fait rapport avec propositions d'amendement; ainsi que des motions n^{os} 2, 14 et 18.

Le président suppléant (M. Bélair): Comme il est 17 h 30, la Chambre abordera maintenant le vote par appel nominal différé à l'étape du rapport du projet de loi C-9.

Convoquez les députés.

• (1750)

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

Le président suppléant (M. Bélair): La mise aux voix porte sur la motion n^o 2.

• (1755)

[Traduction]

(La motion n^o 2, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n^o 58)

POUR

Députés

Blaikie
Godin
Martin (Winnipeg Centre)
Proctor

Davies
Lill
Masse
Wasylycia-Leis — 8

CONTRE

Députés

Abbott
Adams
Anders
Augustine
Bagnell
Bakopanos
Barnes (Gander—Grand Falls)
Beaumier
Bellemare
Benoit
Bertrand
Bigras
Blondin-Andrew
Bonwick
Boudria
Bradshaw
Brown
Bulte
Caccia
Cannis

Ablonczy
Alcock
Assadourian
Bachand (Saint-Jean)
Bailey
Barnes (London West)
Barrette
Bélangier
Bennett
Bergeron
Bevilacqua
Binet
Bonin
Borotsik
Bourgeois
Breitkreuz
Bryden
Burton
Calder
Cardin

Initiatives ministérielles

Carroll
Casson
Catterall
Charbonneau
Collenette
Crête
Cuzner
Desrochers
Discepola
Dromisky
Duceppe
Duplain
Efford
Epp
Farrah
Fontana
Frulla
Gagnon (Québec)
Gallant
Gauthier
Goodale
Guay
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Hubbard
Jackson
Jobin
Jordan
Karygiannis
Kenney (Calgary Southeast)
Kraft Sloan
Laliberte
Lastewka
Leung
Longfield
Lunney (Nanaimo—Alberni)
Macklin
Maloney
Marleau
McCallum
McGuire
McLellan
Ménard
Mills (Toronto—Danforth)
Murphy
Neville
O'Reilly
Owen
Pagtakhan
Paquette
Patry
Perron
Pettigrew
Pillitteri
Price
Rajotte
Reed (Halton)
Reid (Lanark—Carleton)
Rocheleau
Saada
Savoy
Schmidt
Sgro
Simard
Sorenson
St. Denis
Stewart
Szabo
Thibault (West Nova)
Thompson (Wild Rose)
Toews
Torsney
Ur
Volpe
Wayne
White (North Vancouver)
Yelich — 195

Casey
Castonguay
Chamberlain
Chatters
Comuzzi
Cummins
Day
DeVillers
Doyle
Drouin
Duncan
Easter
Eggleton
Eyking
Finlay
Forseth
Fry
Gagnon (Champlain)
Galloway
Girard-Bujold
Guarnieri
Guimond
Harvard
Hearn
Hill (Macleod)
Ianno
Jennings
Johnston
Karetak-Lindell
Keddy (South Shore)
Knutson
Laframboise
Lalonde
Lee
Lincoln
Loubier
MacKay (Picou—Antigonish—Guysborough)
Malhi
Marceau
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Merrifield
Mitchell
Myers
O'Brien (London—Fanshawe)
Obhrai
Pacetti
Pallister
Paradis
Penson
Peterson
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Plamondon
Proulx
Redman
Regan
Robillard
Roy
Sauvageau
Scherrer
Scott
Shepherd
Solberg
St-Jacques
Steckle
Stinson
Telegdi
Thibault (Saint-Lambert)
Tirabassi
Tonks
Tremblay
Vancief
Wappel
Whelan
Williams

Initiatives ministérielles

PAIRÉS

Députés

Asselin	Brison
Dalphonand-Guiral	Dion
Fournier	Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Gaudet	Lancôt
Minna	Picard (Drummond)
Pratt	Speller— 12

Le président suppléant (M. Bélair): Je déclare la motion n° 2 rejetée.

[Français]

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 14.

• (1800)

L'hon. Mauril Bélanger: Monsieur le Président, si vous le demandiez, je crois que vous constateriez qu'il y a unanimité pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur les motions 14 et 18, les députés libéraux ayant voté contre, sauf les députés libéraux qui aimeraient être enregistrés comme ayant voté autrement.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Bélair): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

M. Dale Johnston: Monsieur le Président, les députés conservateurs présents ce soir votent contre les motions dont la Chambre est saisie.

[Français]

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois seront favorables aux motions 14 et 18.

M. Yvon Godin: Les députés du NPD sont en faveur de ces deux motions.

[Traduction]

(La motion n° 14, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 59)

POUR

Députés

Bachand (Saint-Jean)	Bergeron
Bigras	Blaikie
Bourgeois	Cardin
Crête	Davies
Desrochers	Duceppe
Gagnon (Québec)	Gagnon (Champlain)
Gauthier	Girard-Bujold
Godin	Guay
Guimond	Laframboise
Lalonde	Lill
Loubier	Marceau
Martin (Winnipeg Centre)	Masse
Ménard	Paquette
Perron	Plamondon
Proctor	Rocheleau
Roy	Sauvageau
Tremblay	Wasylycia-Leis— 34

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Assadourian
Augustine	Bagnell
Bailey	Bakopanos
Barnes (London West)	Barnes (Gander—Grand Falls)
Barrette	Beaumier
Bélanger	Bellemare
Bennett	Benoit

Bertrand	Bevilacqua
Binet	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Borotsik	Boudria
Bradshaw	Breitkreuz
Brown	Bryden
Bulte	Burton
Caccia	Calder
Cannis	Carroll
Casey	Casson
Castonguay	Catterall
Chamberlain	Charbonneau
Chatters	Collenette
Comuzzi	Cummins
Cuzner	Day
DeVillers	Discepolo
Doyle	Dromisky
Drouin	Duncan
Duplain	Easter
Efford	Eggleton
Epp	Eyking
Farrah	Finlay
Fontana	Forseth
Frulla	Fry
Gallant	Galloway
Goodale	Guarnieri
Harris	Harvard
Harvey	Hearn
Hill (MacLeod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hubbard	Ianno
Jackson	Jennings
Jobin	Johnston
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keddy (South Shore)
Kenney (Calgary Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Laliberte
Lastewka	Lee
Leung	Lincoln
Longfield	Lunney (Nanaimo—Alberni)
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Macklin
Malhi	Maloney
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
McCallum	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan	McTeague
Merrifield	Mills (Toronto—Danforth)
Mitchell	Murphy
Myers	Neville
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Obhrai	Owen
Pacetti	Pagtakhan
Pallister	Paradis
Patry	Penson
Peterson	Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Price	Proulx
Rajotte	Redman
Reed (Halton)	Regan
Reid (Lanark—Carleton)	Robillard
Saada	Savoy
Scherrer	Schmidt
Scott	Sgro
Shepherd	Simard
Solberg	Sorenson
St-Jacques	St. Denis
Steckle	Stewart
Stinson	Szabo
Telegdi	Thibault (West Nova)
Thibeault (Saint-Lambert)	Thompson (Wild Rose)
Tirabassi	Toews
Tonks	Torsney
Ur	Vanclicief
Volpe	Wappel
Wayne	Whelan
White (North Vancouver)	Williams
Yelich— 169	

Initiatives ministérielles

PAIRÉS

Députés

Asselin	Brison
Dalphond-Guiral	Dion
Fournier	Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Gaudet	Lancôt
Minna	Picard (Drummond)
Pratt	Speller— 12

Le président suppléant (M. Bélair): Je déclare la motion n° 14 rejetée.

La mise aux voix porte sur la motion n° 18.

(La motion n° 18, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 60)

POUR

Députés

Bachand (Saint-Jean)	Bergeron
Bigras	Blaikie
Bourgeois	Cardin
Crête	Davies
Desrochers	Duceppe
Gagnon (Québec)	Gagnon (Champlain)
Gauthier	Girard-Bujold
Godin	Guay
Guimond	Laframboise
Lalonde	Lill
Loubier	Marceau
Martin (Winnipeg Centre)	Masse
Ménard	Paquette
Perron	Plamondon
Proctor	Rocheleau
Roy	Sauvageau
Tremblay	Wasylycia-Leis— 34

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Assadourian
Augustine	Bagnell
Bailey	Bakopanos
Barnes (Gander—Grand Falls)	Barnes (London West)
Barrette	Beaumier
Bélangier	Bellemare
Bennett	Benoit
Bertrand	Bevilacqua
Binet	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Borotsik	Boudria
Bradshaw	Breitkreuz
Brown	Bryden
Bulte	Burton
Caccia	Calder
Cannis	Carroll
Casey	Casson
Castonguay	Catterall
Chamberlain	Charbonneau
Chatters	Collenette
Comuzzi	Cummins
Cuzner	Day
DeVillers	Discepolo
Doyle	Dromisky
Drouin	Duncan
Duplain	Easter
Efford	Eggleton
Epp	Eyking
Farrah	Finlay
Fontana	Forseth
Frulla	Fry
Gallant	Galloway
Goodale	Guarnieri
Harris	Harvard
Harvey	Hearn
Hill (MacLeod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hubbard	Ianno
Jackson	Jennings
Jobin	Johnston
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keddy (South Shore)
Kenney (Calgary Southeast)	Knutson

Kraft Sloan	Laliberte
Lastewka	Lee
Leung	Lincoln
Longfield	Lunney (Nanaimo—Alberni)
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Macklin
Malhi	Maloney
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
McCallum	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan	McTeague
Merrifield	Mills (Toronto—Danforth)
Mitchell	Murphy
Myers	Neville
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Obhrai	Owen
Pacetti	Pagtakhan
Pallister	Paradis
Patry	Penson
Peterson	Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Price	Proulx
Rajotte	Redman
Reed (Halton)	Regan
Reid (Lanark—Carleton)	Robillard
Saada	Savoy
Scherrer	Schmidt
Scott	Sgro
Shepherd	Simard
Solberg	Sorenson
St-Jacques	St. Denis
Steckle	Stewart
Stinson	Szabo
Telegdi	Thibault (West Nova)
Thibeault (Saint-Lambert)	Thompson (Wild Rose)
Tirabassi	Toews
Tonks	Torsney
Ur	Vanclief
Volpe	Wappel
Wayne	Whelan
White (North Vancouver)	Williams
Yelich— 169	

PAIRÉS

Députés

Asselin	Brison
Dalphond-Guiral	Dion
Fournier	Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Gaudet	Lancôt
Minna	Picard (Drummond)
Pratt	Speller— 12

Le président suppléant (M. Bélair): Je déclare la motion n° 18 rejetée.

[Français]

L'hon. Lucienne Robillard (ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Lib.) propose: Que le projet de loi soit agréé à l'étape du rapport avec d'autres amendements.

L'hon. Mauril Bélanger: Monsieur le Président, si vous le demandiez, je crois que vous constateriez qu'il y a unanimité pour que les députés qui ont voté sur les motions précédentes soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux votant oui, sauf les députés libéraux qui aimeraient être enregistrés comme ayant voté autrement.

Le président suppléant (M. Bélair): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour procéder de cette façon?

Initiatives ministérielles

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. Dale Johnston: Monsieur le Président, les députés conservateurs présents voteront contre la motion.

[Français]

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois seront favorables à cette motion.

[Traduction]

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, les députés du NPD voteront pour cette motion.

M. Dale Johnston: Monsieur le Président, s'agit-il d'un vote sur la motion principale?

Le président suppléant (M. Bélair): Sur la motion d'approbation.

M. Dale Johnston: Dans ce cas, monsieur le Président, les députés conservateurs voteront pour la motion.

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 61)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Assadourian
Augustine	Bachand (Saint-Jean)
Bagnell	Bailey
Bakopanos	Barnes (London West)
Barnes (Gander—Grand Falls)	Barrette
Beaumier	Bélangier
Bellemare	Bennett
Benoit	Bergeron
Bertrand	Bevilacqua
Bigras	Binet
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Borotsik	Boudria
Bourgeois	Bradshaw
Breitkreuz	Brown
Bryden	Bulte
Burton	Caccia
Calder	Cannis
Cardin	Carroll
Casey	Casson
Castonguay	Catterall
Chamberlain	Charbonneau
Chatters	Collenette
Comuzzi	Crête
Cummins	Cuzner
Davies	Day
Desrochers	DeVillers
Discepola	Doyle
Dromisky	Drouin
Duceppe	Duncan
Duplain	Easter
Efford	Eggleton
Epp	Eyking
Farrah	Finlay
Fontana	Forseth
Frulla	Fry
Gagnon (Québec)	Gagnon (Champlain)
Gallant	Galloway
Gauthier	Girard-Bujold
Godin	Goodale
Guarnieri	Guay
Guimond	Harris
Harvard	Harvey
Hearn	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hubbard
Ianno	Jackson
Jennings	Jobin
Johnston	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)

Knutson	Kraft Sloan
Laframboise	Laliberte
Lalonde	Lastewka
Lee	Leung
Lill	Lincoln
Longfield	Loubier
Lunney (Nanaimo—Alberni)	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Macklin	Malhi
Maloney	Marceau
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Martin (Winnipeg Centre)	Masse
McCallum	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan	McTeague
Ménard	Merrifield
Mills (Toronto—Danforth)	Mitchell
Murphy	Myers
Neville	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Obhrai
Owen	Pacetti
Pagtakhan	Pallister
Paquette	Paradis
Patry	Penson
Perron	Peterson
Pettigrew	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Plamondon
Price	Proctor
Proulx	Rajotte
Redman	Reed (Halton)
Regan	Reid (Lanark—Carleton)
Robillard	Rocheleau
Roy	Saada
Sauvageau	Savoy
Scherrer	Schmidt
Scott	Sgro
Shepherd	Simard
Solberg	Sorenson
St-Jacques	St. Denis
Steckle	Stewart
Stinson	Szabo
Telegdi	Thibault (West Nova)
Thibeault (Saint-Lambert)	Thompson (Wild Rose)
Tirabassi	Toews
Tonks	Torsney
Tremblay	Ur
Vanclief	Volpe
Wappel	Wasylycia-Leis
Wayne	Whelan
White (North Vancouver)	Williams
Yelich — 203	

CONTRE

PAIRÉS

Députés

Aucun	Brison
Asselin	Dion
Dalphond-Guiral	Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Fournier	Lancôt
Gaudet	Picard (Drummond)
Minna	Speller — 12
Pratt	

Le président suppléant (M. Réginald Bélair): Je déclare la motion adoptée à l'unanimité.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Français]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 23 avril, de la motion: Que le projet de loi C-471, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (agression sexuelle à l'endroit d'un enfant — délinquants dangereux), soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le président suppléant (M. Bélair): La Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-471, sous la rubrique des affaires émanant des députés.

● (1810)

[Traduction]

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:)

(Vote n° 62)

POUR

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Barnes (Gander—Grand Falls)
Bergeron
Blaikie
Borotsik
Breitkreuz
Burton
Casey
Chatters
Cummins
Davies
Desrochers
Duceppe
Duplain
Forseth
Gagnon (Québec)
Gauthier
Godin
Guimond
Hearn
Hill (MacLeod)
Johnston
Keddy (South Shore)
Laframboise
Lalonde
Lunfield
Lunney (Nanaimo—Alberni)
Marceau
Masse
Ménard
Myers
O'Reilly
Pacetti
Paquette
Perron
Proctor
Reid (Lanark—Carleton)
Roy
Savoy
Solberg
Steckle
Szabo
Toews
Tremblay
Wappel
Wayne
Williams

Ablonczy
Assadourian
Bailey
Benoit
Bigras
Bonwick
Bourgeois
Bryden
Cardin
Casson
Crête
Cuzner
Day
Doyle
Duncan
Epp
Gagnon (Champlain)
Gallant
Girard-Bujold
Guay
Harris
Hill (Prince George—Peace River)
Jackson
Jordan
Kenney (Calgary Southeast)
Laliberte
Lill
Loubier
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Martin (Winnipeg Centre)
McCormick
Merrifield
O'Brien (London—Fanshawe)
Obhrai
Pallister
Penson
Plamondon
Rajotte
Rocheleau
Sauvageau
Schmidt
Sorenson
Stinson
Thompson (Wild Rose)
Tonks
Ur
Wasylcia-Leis
White (North Vancouver)
Yelich — 98

CONTRE

Députés

Adams
Augustine
Bakopanos
Barrette

Alcock
Bagnell
Barnes (London West)
Beaumier

Initiatives parlementaires

Bélanger
Bennett
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Bradshaw
Bulte
Calder
Carroll
Catterall
Collenette
DeVillers
Dromisky
Easter
Eggleton
Farrah
Fontana
Fry
Goodale
Harvard
Hubbard
Jennings
Karetak-Lindell
Knutson
Lastewka
Leung
Malhi
Marleau
McCallum
McKay (Scarborough East)
Mills (Toronto—Danforth)
Murphy
Owen
Paradis
Pettigrew
Pillitteri
Proulx
Reed (Halton)
Robillard
Scherrer
Sgro
Simard
St. Denis
Telegdi
Thibeault (Saint-Lambert)
Torsney
Volpe

Bellemare
Bertrand
Binet
Boudria
Brown
Caccia
Cannis
Castonguay
Charbonneau
Comuzzi
Discepolo
Drouin
Efford
Eyking
Finlay
Frulla
Galloway
Guarnieri
Harvey
Ianno
Jobin
Karygiannis
Kraft Sloan
Lee
Macklin
Maloney
Martin (LaSalle—Émard)
McGuire
McLellan
Mitchell
Neville
Pagtakhan
Patry
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Price
Redman
Regan
Saada
Scott
Shepherd
St-Jacques
Stewart
Thibault (West Nova)
Tirabassi
Vancielief
Whelan — 100

PAIRÉS

Députés

Asselin
Dalphond-Guiral
Fournier
Gaudet
Minna
Pratt

Brisson
Dion
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Lancôt
Picard (Drummond)
Speller — 12

Le président suppléant (M. Bélair): Je déclare l'amendement rejeté.

* * *

● (1815)

LOI SUR LA TRANSPARENCE DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 26 avril, de la motion: Que le projet de loi C-462, Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le président suppléant (M. Bélair): La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-462.

Initiatives parlementaires

● (1820)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

*(Vote n° 63)***POUR**

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Assadourian
Augustine	Bachand (Saint-Jean)
Bagnell	Bailey
Bakopoulos	Barnes (London West)
Barnes (Gander—Grand Falls)	Barrette
Beaumier	Bélanger
Bellemare	Bennett
Benoit	Bergeron
Bertrand	Bevilacqua
Bigras	Binet
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonwick	Borotsik
Bourgeois	Bradshaw
Breitkreuz	Brown
Bryden	Bulte
Burton	Caccia
Calder	Cannis
Cardin	Carroll
Casey	Casson
Castonguay	Catterall
Chamberlain	Charbonneau
Chatters	Collenette
Comuzzi	Crête
Cummins	Cuzner
Davies	Day
Desrochers	DeVillers
Discepola	Doyle
Dromisky	Drouin
Duceppe	Duncan
Duplain	Easter
Efford	Eggleton
Epp	Eyking
Farrah	Finlay
Forsyth	Frulla
Fry	Gagnon (Québec)
Gagnon (Champlain)	Gallant
Galloway	Gauthier
Girard-Bujold	Godin
Goodale	Guarnieri
Guay	Guimond
Harris	Harvard
Harvey	Hearn
Hill (Prince George—Peace River)	Hill (MacLeod)
Hubbard	Ianno
Jackson	Jennings
Jobin	Johnston
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keddy (South Shore)
Kenny (Calgary Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Laframboise
Laliberte	Lalonde
Lastewka	Lee
Leung	Lill
Lincoln	Longfield
Loubier	Lunney (Nanaimo—Alberni)
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Macklin
Malhi	Maloney
Marceau	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Winnipeg Centre)
Masse	McCallum
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McLellan
McTeague	Ménard
Merrifield	Mills (Toronto—Danforth)
Mitchell	Murphy
Neville	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Obhrai
Owen	Pacetti
Pagtakhan	Pallister
Paquette	Paradis
Patry	Penson
Perron	Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Plamondon	Price
Proctor	Proulx
Rajotte	Redman
Reed (Halton)	Regan

Reid (Lanark—Carleton)	Robillard
Rocheleau	Roy
Saada	Sauvageau
Savoy	Scherrer
Schmidt	Scott
Sgro	Shepherd
Simard	Solberg
Sorenson	St-Jacques
St. Denis	Steckle
Stewart	Stinson
Szabo	Telegdi
Thibault (West Nova)	Thibeault (Saint-Lambert)
Thompson (Wild Rose)	Tirabassi
Toews	Tonks
Torsney	Tremblay
Ur	Vanclicf
Volpe	Wappel
Wasylycia-Leis	Wayne
Whelan	White (North Vancouver)
Williams	Yelich — 198

CONTRE

Aucun

PAIRÉS

Députés

Asselin	Brison
Dalmond-Guiral	Dion
Fournier	Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Gaudet	Landtôt
Minna	Picard (Drummond)
Pratt	Speller — 12

Le président suppléant (M. Bélair): Je déclare la motion adoptée à l'unanimité.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

* * *

LA LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 27 avril, de la motion: Que le projet de loi C-436, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (parrainage d'un parent), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le président suppléant (M. Bélair): La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-436 sous la rubrique des initiatives parlementaires.

Après le vote:

● (1830)

Le président suppléant (M. Bélair): J'aimerais que le député de Trinity—Spadina nous dise s'il a effectivement voté contre cette motion.

M. Tony Ianno: J'ai voté en faveur de cette motion. J'ai appuyé la motion.

● (1835)

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

*(Vote n° 64)***POUR**

Députés

Assadourian	Bachand (Saint-Jean)
Beaumier	Bergeron
Bigras	Blaikie
Bourgeois	Cardin
Crête	Davies
Duceppe	Gagnon (Québec)
Gagnon (Champlain)	Gauthier
Girard-Bujold	Godin
Guay	Guimond
Ianno	Laframboise
Lalonde	Lill
Loubier	Malhi
Marceau	Martin (Winnipeg Centre)
Masse	Ménard
Mills (Toronto—Danforth)	O'Brien (London—Fanshawe)
Ohrai	Paquette
Perron	Plamondon
Proctor	Rocheleau
Roy	Sauvageau
Tremblay	Wasylcia-Leis — 40

CONTRE

Députés

Ablonczy	Adams
Alcock	Anders
Augustine	Bagnell
Bailey	Bakopanos
Barnes (London West)	Barnes (Gander—Grand Falls)
Barrette	Bélangier
Bellemare	Bennett
Benoit	Bertrand
Bevilacqua	Binet
Blondin-Andrew	Bonwick
Borotsik	Boudria
Bradshaw	Breitkreuz
Brown	Bryden
Bulte	Burton
Caccia	Calder
Cannis	Carroll
Casey	Casson
Castonguay	Catterall
Chamberlain	Chatters
Collenette	Comuzzi
Cummins	Cuzner
Day	DeVillers
Doyle	Dromisky
Drouin	Duncan
Duplain	Easter
Efford	Eggleton
Epp	Eyking
Farrar	Finlay
Forseth	Frulla
Fry	Gallant
Galloway	Goodale
Guarnieri	Harris
Harvard	Harvey
Hearn	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hubbard
Jackson	Jennings
Jobin	Johnston
Jordan	Karetak-Lindell
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Laliberte	Lastewka
Leung	Lincoln
Longfield	Lunney (Nanaimo—Alberni)
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Macklin
Maloney	Martin (LaSalle—Émard)
McCallum	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan	McTeague
Merrifield	Mitchell
Murphy	Myers
Neville	O'Reilly
Owen	Pacetti
Pagtakhan	Pallister
Paradis	Patry
Penson	Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Price
Proulx	Rajotte
Redman	Reed (Halton)

Initiatives parlementaires

Regan	Reid (Lanark—Carleton)
Robillard	Saada
Savoy	Scherrer
Schmidt	Scott
Sgro	Shepherd
Simard	Solberg
Sorenson	St-Jacques
St. Denis	Steckle
Stewart	Stinson
Szabo	Thibault (West Nova)
Thompson (Wild Rose)	Tirabassi
Toews	Tonks
Ur	Vanclief
Volpe	Wappel
Wayne	Whelan
White (North Vancouver)	Williams
Yelich — 149	

PAIRÉS

Députés

Asselin	Brisson
Dalphond-Guiral	Dion
Fournier	Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Gaudet	Lancôt
Minna	Picard (Drummond)
Pratt	Speller — 12

Le président suppléant (M. Bélair): Je déclare la motion rejetée.

[*Français*]

Comme il est 18 h 39, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

* * *

LOI SUR LA PRÉVENTION DU HARCELEMENT PSYCHOLOGIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 26 février, de la motion: Que le projet de loi C-451, Loi visant la prévention du harcèlement psychologique en milieu de travail et modifiant le Code canadien du travail, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, d'entrée de jeu, je voudrais féliciter ma collègue de Terrebonne—Blainville pour le dépôt de ce projet de loi. Vous savez, cela prend du courage pour toucher à des sujets qui peuvent parfois sembler, pour certaines personnes en cette Chambre, non importants ou moins importants que d'autres.

Nous, au Bloc québécois, avons toujours travaillé de façon étroite avec les travailleurs et les travailleuses. Cette Chambre le sait autant que moi, qui suis porte-parole de mon parti en matière de travail. Nous avons toujours présenté des projets de loi pour que les travailleurs et les travailleuses soient plus heureux dans leur milieu de travail, qu'ils soient plus respectés et qu'ils aient la possibilité de concilier travail, enfants et famille.

Tous les projets de loi que le Bloc a présentés ici visaient à faire avancer la cause des travailleurs et des travailleuses. En faisant avancer leur cause, on s'assure qu'ils soient aussi beaucoup plus performants. Cela aide évidemment beaucoup mieux les entreprises.

Je félicite encore une fois ma collègue. Je suis très heureuse de prendre la parole sur ce projet de loi.

Initiatives parlementaires

Je veux aussi souligner que ma collègue a également participé à la rédaction d'un livre sur le harcèlement psychologique au travail. Elle a effectué un travail assez acharné en matière de recherche. Il n'est pas évident de faire de la recherche dans ce domaine. Beaucoup de gens se taisent ou ont peur de parler parce qu'ils craignent de perdre leur emploi. Ils n'ont pas cette protection. Pour essayer d'obtenir des statistiques, il faut travailler très fort. Donc, je la félicite aussi pour cela.

Cela étant dit, j'essaierai de faire un certain bilan, de donner un peu d'information aux gens et d'expliquer pourquoi nous présentons aujourd'hui une loi dans ce sens.

Savez-vous que 21 p. 100 des fonctionnaires fédéraux vivent une situation de harcèlement psychologique? Par contre, dans les faits, le taux réel dépasserait les 30 p. 100. C'est beaucoup de gens. Par ailleurs, 52 p. 100 des victimes présentent des troubles psychosomatiques. Après plusieurs mois de harcèlement psychologique, le stress vécu par la victime se transforme en troubles psychiques manifestes.

Savez-vous que le Canada est le cinquième pays au monde où se vit le plus de harcèlement au travail selon le Bureau international du travail? Ce n'est pas nous qui le disons, ce sont des enquêtes qui sont faites sur le plan international.

Toujours selon le Bureau international du travail, comparativement aux États-Unis, le taux d'agression physique et psychologique contre les femmes en milieu de travail est de 19 p. 100 plus élevé au Canada. Il est grand temps qu'on considère ici de se doter d'une loi pour protéger les travailleurs et les travailleuses et pour s'assurer que, lorsqu'il y a harcèlement psychologique au travail, ils puissent avoir des ressources et qu'une loi les protège entièrement.

On l'a vu par le passé et on le voit encore aujourd'hui, le harcèlement se fait de façon très subtile, et je dirais même sournoise. On commence par prononcer un mot, par être légèrement déplacé, on le fait quand personne ne regarde pour que la personne visée se sente vraiment mal. Après, on commence à le faire avec d'autres personnes autour. Finalement, la personne lésée à cet égard vit cela pendant des mois, voire peut-être des années.

Très souvent, ces gens n'osent pas dénoncer ces actes. Quand ils arrivent au bout du rouleau et qu'ils décident finalement d'essayer de faire quelque chose, ils se sentent mal de le faire. Ils disent que puisqu'ils vivent cela depuis des années, on leur demandera pourquoi ils ne l'ont pas fait avant. C'est un cercle vicieux. C'est ainsi qu'on appelle cela.

Si l'on avait une loi comme celle que ma collègue a déposée en cette Chambre, les gens qui vivent ce problème pourraient s'y référer. Ils seraient protégés et ne perdraient pas nécessairement leur emploi. Ils pourraient demander une relocalisation ailleurs. Ils seraient protégés par une loi fédérale.

Il est grand temps qu'on ait cela. Ici, à Ottawa, cela n'existe pas. On a tenté de modifier le Code canadien du travail ou d'apporter une loi sur le retrait préventif pour les femmes enceintes et allaitantes, et je parle ici d'une de mes propres initiatives. On a cela au Québec, tandis qu'on le demande au fédéral depuis dix ans. On tente d'avoir une loi antibriseurs de grève, alors que le Québec en a une depuis 25 ans.

● (1840)

De l'autre côté de la Chambre, on a toujours un refus, toujours un non. Cela devient inacceptable.

Concernant ce projet de loi, bien sûr, je vais entendre d'autres collègues en cette Chambre, d'autres partis politiques dire qu'ils ne

sont pas d'accord avec telle ou telle chose à l'intérieur du projet de loi. Un projet de loi est envoyé en comité où l'on peut y apporter des amendements et changer des choses. Nous sommes ouverts à cela, nous sommes prêts à voir ce que nos collègues ont à nous proposer.

Ce à quoi nous ne sommes pas prêts, c'est de ne pas faire le débat, ne pas avoir cette discussion, ne pas pouvoir prendre le projet de loi et l'envoyer en comité. Cela permettra ainsi d'entendre des témoins, des gens ou des syndicats, de même que des entrepreneurs et des personnes qui ont souffert de harcèlement. Ces victimes vont venir nous dire ce qu'elles ont vécu et comment on pourrait les aider.

En effet, cela existe, il faut arrêter de se fermer les yeux. Ce que je ressens en cette Chambre, c'est que jusqu'à maintenant, on s'est fermé les yeux. Il est grand temps de trouver une solution.

Je souhaite que lorsque nous voterons à la Chambre—ce sera probablement la semaine prochaine—, on permettra que ce projet de loi soit envoyé en comité avant de dire qu'il n'est pas bon et le repousser du revers de la main. Si nous réussissons à nous entendre sur certains amendements, cela sera tant mieux. Nous aurons fait un pas en avant. Nous aurons surtout eu l'occasion d'entendre les témoignages de victimes, d'instances syndicales, de l'Alliance de la fonction publique, de tous les syndicats, la FTQ, la CSN, de même que des spécialistes en droit. Ceux-ci vont peut-être nous dire que pour l'application de la loi, il faut changer telle ou telle chose pour qu'elle soit vraiment efficace.

Il faut nous permettre d'en discuter en comité. Si on ne permet pas à ce projet de loi de cheminer jusqu'au comité, cela voudra dire que c'est un sujet tabou en cette Chambre, qu'on ne veut pas en discuter ni permettre aux travailleurs et aux travailleuses de mieux vivre dans leur milieu de travail.

Savez-vous qu'il y a un taux d'absentéisme incroyable dû au harcèlement psychologique. Cela ne doit pas être drôle de se lever le matin, de s'en aller au boulot et de savoir qu'on va subir du harcèlement. Cela peut venir de son patron ou d'un collègue, car ce n'est pas nécessairement son patron immédiat. Imaginez vous lever le matin et vous dire: «Aujourd'hui, je vais me faire encore écoeurer toute la journée et je ne peux rien faire». Cela se vit quotidiennement.

Les femmes vivent cela très fréquemment. Elles ont souvent des postes moins importants que ceux des hommes et il y a beaucoup de jeux de pouvoir. Pour ne pas promouvoir une femme, on va très souvent essayer de la harceler psychologiquement. On va lui dire qu'elle n'est pas bonne, qu'elle n'est pas capable et qu'elle ne réussira pas. Cela mine le moral et cela rend les gens malades. Il y a donc un taux d'absentéisme extrêmement important dû au harcèlement psychologique au travail.

Si on pouvait avoir une loi pour protéger les personnes qui vivent ce mal, je suis convaincue, en partant, que des gens y penseraient à deux fois avant de faire du harcèlement. Ils sauraient qu'il y a des recours pour les personnes qui subissent ce harcèlement. Présentement, il n'y a pas de recours donc on a les mains libres et on fait ce qu'on veut.

Initiatives parlementaires

J'aurais aimé élaborer encore davantage mais nous aurons l'occasion de le faire si tous les parlementaires de cette Chambre s'assurent que le projet de loi soit envoyé en comité. Finalement, on pourra vraiment entendre les personnes concernées. Permettez-nous de faire un pas en avant pour la cause des travailleuses et des travailleurs qui subissent du harcèlement psychologique.

• (1845)

[Traduction]

Mme Judi Longfield (Whitby—Ajax, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de parler de ce projet de loi.

La violence en milieu de travail, y compris le cas précis du harcèlement psychologique dont il est question dans le projet de loi C-451, est un phénomène très important. Le gouvernement prend cette question très au sérieux et nous partageons les inquiétudes de la députée d'en face à ce sujet. Nous sommes d'accord avec elle, mais nous n'approuvons pas les modifications proposées dans le projet de loi, pour diverses raisons.

Tout d'abord, en présentant maintenant un nouveau projet de loi sur le harcèlement psychologique, on irait à l'encontre d'un autre grand projet d'élaboration de politique déjà en cours dans le domaine de la violence en milieu de travail.

Je parle ici des activités du groupe de travail tripartite qui prépare des recommandations pour la rédaction de nouveaux règlements sur le dépistage et le contrôle de la violence en milieu de travail fédéral, et sur les mesures à prendre pour y remédier. Ce groupe de travail tripartite réunit des représentants des employeurs et des employés travaillant en milieu de compétence fédérale et notamment des représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor et des syndicats du gouvernement du Canada, ainsi que des fonctionnaires de Programme du travail.

Ce groupe a été mis sur pied il y a un certain temps pour suivre les modifications apportées à la partie II du Code canadien du travail et sanctionnées dans la loi en 2000. La partie II du code traite des questions de santé et de sécurité. Il y a quelques années, cette partie du code a fait l'objet d'un examen poussé de la part de représentants à la fois d'employeurs et d'employés sous juridiction fédérale ainsi que de fonctionnaires fédéraux. La question de la violence en milieu de travail a été examinée très attentivement, à cette occasion.

À la suite de cet examen, il a été convenu de modifier le code afin d'instaurer le pouvoir, en vertu de la partie II, d'exiger des employeurs qu'ils «adoptent les mesures prescrites pour empêcher la violence en milieu de travail et assurent une protection contre celle-ci». Ces «mesures prescrites» signifiaient des règlements. Les membres de ce groupe tripartite ont travaillé d'arrache-pied à ébaucher un ensemble de règlements sur la violence en milieu de travail et ajouteront de la substance à la disposition législative incorporée à la partie II en 2000.

Je sais qu'élaborer ces règlements représente une tâche complexe. Cela oblige à examiner de nombreuses questions et à tenir compte de beaucoup de points de vue, y compris le genre de questions soulevées par le projet de loi C-451. Le groupe de travail fait constamment des progrès. Il s'est réuni aussi récemment qu'en novembre dernier et croit pouvoir remettre bientôt son rapport final. Une fois résolues les quelques questions restantes, son rapport final sera soumis au ministre du Travail.

Puisque le groupe tripartite examine activement la question de la violence en milieu de travail, je ne crois pas qu'il soit indiqué à l'heure actuelle de proposer une nouvelle mesure législative qui pourrait perturber le processus de collaboration en cours. C'est la

première raison pour laquelle je ne suis pas favorable au projet de loi.

La deuxième raison, c'est que je ne suis pas d'accord avec la proposition visant à traiter le harcèlement psychologique en milieu de travail à la partie II du Code canadien du travail, comme le prévoit le projet de loi C-451. La violence en milieu de travail est une question de santé et de sécurité et relève donc de la partie II du code, celle qui traite de ces questions, et non pas de la partie III, qui traite des normes en milieu de travail.

Par ailleurs, j'estime qu'il importe d'indiquer clairement que le groupe cible du projet de loi C-451, la fonction publique du Canada, n'est pas réellement visé par la partie III du Code canadien du travail. Il est plutôt régi par les politiques du Conseil du Trésor. Cependant, la fonction publique fédérale est visée par la partie II du code et les modifications les plus récentes apportées à la partie II s'appliquent à elle.

La dernière fois que la partie II du code a été modifiée, trois droits fondamentaux des employés ont été renforcés en matière de santé et de sécurité. Ce sont le droit d'être au courant des dangers en milieu de travail, celui de participer aux mesures visant à éliminer ces dangers et celui de refuser d'effectuer un travail dangereux. En outre, tous les employeurs ont été tenus d'élaborer et de mettre en place un programme de prévention et d'en surveiller l'application. Ces programmes doivent comprendre des dispositions sur l'identification, l'évaluation et le contrôle des dangers ainsi que la sensibilisation des employés. Il s'agit d'un autre progrès dans l'amélioration de la santé et de la sécurité en milieu de travail.

La partie II définit également le rôle des comités de santé et de sécurité dans les milieux de travail de ressort fédéral et les rôles et responsabilités des agents de santé et sécurité, ainsi que la marche à suivre pour déterminer s'il y a danger lorsqu'un employé refuse d'exécuter un travail.

Ces comités mixtes employeur-employés sont un modèle efficace de dépistage et de règlement des problèmes de santé et de sécurité dans les divers milieux de travail, ce qui comprend les dimensions psychologiques de situations dangereuses où il peut même y avoir violence, aussi bien que les aspects matériels.

• (1850)

Tous ces droits et comités existent en vertu du cadre légal prévu par la partie II du code.

Le projet de loi C-451 n'inspire deux grandes préoccupations. Tout d'abord, un groupe de travail formé de spécialistes est déjà en train d'étudier ces questions. Ce groupe a été mis sur pied il y a un certain temps pour conseiller la ministre du Travail au sujet de la réglementation sur la violence en milieu travail, ce qui englobe les questions abordées dans le projet de loi C-451. Deuxièmement, les questions soulevées par le projet de loi relèvent davantage de la partie II du Code canadien du travail que de la partie III.

Au lieu de présumer du résultat de ce processus tripartite en adoptant ce projet de loi, nous préférons que la collaboration existante se poursuive pour que nous puissions continuer d'avancer dans la mise au point et l'implantation de moyens systématiques de lutter contre la violence en milieu de travail.

En adoptant le projet de loi C-451, nous sèmerions la confusion dans le processus en cours. Par exemple, le projet de loi propose des mesures pour définir le harcèlement psychologique en milieu de travail et le réprimer, mais nous nous attendons à ce que le groupe de travail tripartite recommande également une réglementation à ce sujet.

Initiatives parlementaires

De la même manière, le projet de loi propose de nouvelles méthodes d'intervention. Bien entendu, elles sont importantes, mais nous croyons que le groupe de travail tripartite fera des recommandations dans ce domaine également.

Enfin, pour être efficaces, toutes les nouvelles mesures visant la prévention du harcèlement au travail doivent être élaborées et mises en oeuvre dans le cadre d'un processus consultatif. Cela signifie que tant les employeurs que les employés doivent participer au processus, comme ils le font maintenant dans le cadre du processus tripartite et comme ils l'ont fait lors de la révision de la partie II du code qui a mené à la création du groupe tripartite.

Nous avons déjà mené de vastes consultations qui ont donné lieu à des modifications de la partie II du code. Par ailleurs, avant de modifier la partie III, nous devrions lancer un processus consultatif semblable.

Comme la ministre du Travail l'a dit souvent, le Code canadien du travail appartient à ceux qu'il régit, soit les employeurs et les employés d'entreprises de compétence fédérale. Il n'appartient pas à la ministre. Le gouvernement du Canada administre le code et facilite son fonctionnement, mais des transformations comme celles proposées par le projet de loi C-451 ne devraient être apportées que suite à des consultations et avec l'accord des parties.

Un consensus se dégage déjà au sein des entreprises de compétence fédérale à l'égard de la violence au travail en vertu de la partie II du code. Les comités mixtes de santé et de sécurité au travail prévus à la partie II fournissent un modèle intéressant pour le traitement pratique de ces situations au travail. En passant, la partie III du code ne prévoit pas de tels comités.

Il ne serait donc pas opportun de créer une nouvelle mesure qui définit et prévient le harcèlement psychologique au travail. Le moment choisi ne concorde pas avec le travail du groupe tripartite dans ce domaine, et une question comme celle-là ne concerne pas la partie III du code. La question du harcèlement au travail, qu'il soit physique ou psychologique, concerne la partie II, celle qui régit la santé et la sécurité au travail. Les discussions tripartites qui ont lieu actuellement et qui font intervenir des représentants des employeurs et des employés donnent à penser que d'autres intervenants des entreprises de compétence fédérale sont de cet avis.

Je partage les préoccupations de la députée d'en face quant à la recherche de nouvelles façons de repérer et de prévenir les situations potentielles de harcèlement au travail, et je sais que la ministre s'est engagée à faire tout en son pouvoir dans ce sens, mais je ne crois pas que le projet de loi C-451 fait avancer cette cause et je voterai contre le projet de loi.

• (1855)

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, PCC): Monsieur le Président, le projet de loi C-451 vise la prévention du harcèlement psychologique en milieu de travail et modifie le Code canadien du travail. Ce projet de loi porte sur un problème très réel. Le harcèlement au travail est une forme d'acte répréhensible en milieu de travail ou un aspect de la violence au travail, ou son précurseur.

L'objet du projet de loi est fondé. C'est pourquoi il existe, depuis plus de 20 ans, une politique de la fonction publique qui régit la conduite des fonctionnaires en ce qui a trait au harcèlement entre travailleurs, au sein d'une hiérarchie ou dans le cadre d'une relation comportant une surveillance. Le problème découle de la nécessité d'établir si les politiques actuelles de la fonction publique sont efficaces ou s'il est nécessaire d'établir un régime officiel de dénonciation, d'examen et de mesures correctives distinct et

indépendant du champ des activités normales entre un superviseur et un employé.

C'est normalement l'obligation de la direction de créer et de maintenir un milieu de travail sûr et acceptable, tant sur le plan physique que psychologique. Le milieu de travail ne devrait pas être nuisible ou dangereux, ni sur le plan physique, ni sur le plan psychologique. Cela dépend de l'administration du personnel et de la bonne gestion des ressources humaines, mais l'employeur et l'employé doivent tous deux avoir des obligations.

Actuellement, l'administrateur général du ministère ou le sous-ministre est le principal responsable de la question du harcèlement en milieu de travail. L'administrateur général peut demander à la Commission de la fonction publique d'enquêter ou de recommander des solutions, mais il peut également avoir recours aux services contractuels de psychologues indépendants. Une fois que l'administrateur général a reçu les rapports, il incombe à la direction d'apporter les correctifs.

Ce projet de loi d'initiative parlementaire est conforme à l'esprit de la politique gouvernementale actuelle, mais il créerait en outre un régime officiel et ferait en sorte que la Commission de la fonction publique recevrait les rapports, agirait à titre d'enquêteur et dirigerait l'application des mesures correctives. Cette partie, en particulier, constitue peut-être une erreur et j'ai tenté aujourd'hui de communiquer avec la Commission de la fonction publique à ce sujet.

Toutefois, je souscris aux autres dispositions du projet de loi qui définissent le harcèlement et proposent des sanctions dans les cas où on n'y remédierait pas. Le projet de loi d'initiative parlementaire met en évidence l'importance de la question. Le problème du harcèlement en milieu de travail, qui se manifeste souvent entre les travailleurs, est probablement beaucoup plus répandu que l'objet du projet de loi C-25, qui propose un régime de dénonciation des actes administratifs répréhensibles. Nous sommes en train d'élaborer un régime efficace de dénonciation des actes répréhensibles. Le projet de loi C-25, présenté par le gouvernement, est actuellement à l'étude à la Chambre.

Voilà où il y a peut-être synergie. Nous savons que ce projet de loi d'initiative parlementaire ne sera pas adopté, mais ce qu'il propose est néanmoins opportun et il conviendrait peut-être de s'en inspirer pour élargir la définition de l'acte répréhensible contenue dans le projet de loi C-25.

La définition de l'acte répréhensible est donnée à l'article 8 du projet de loi C-25. Il y est question évidemment de l'usage abusif des fonds ou des biens publics, mais également du fait de causer—par action ou omission—un risque grave et précis pour la vie, lasanté ou la sécurité humaines ou pour l'environnement, ou de la contravention grave d'un code de conduite établi en vertu des articles 5 et 6 du projet de loi et de l'exercice de représailles. Ce sont vraiment les aspects qui nous intéressent: ils concernent le harcèlement en milieu de travail.

Le paragraphe 8d) est d'un intérêt particulier, parce qu'il y est question de santé et que le harcèlement touche aussi bien la santé physique que mentale. Cet aspect est peut-être déjà englobé par le projet de loi C-25. La définition de ce paragraphe pourrait peut-être englober une définition élargie qui s'inspirerait du projet de loi C-451. Ainsi traiterai-je d'une notion plus large de l'acte répréhensible dans le cadre officiel du régime de rapport, d'enquête et de correction équitable et confidentiel prévu dans le projet de loi C-25.

Le projet de loi C-451 contient à la page 2 une définition qui lui est propre du harcèlement psychologique. Je vous la cite:

...une conduite vexatoire se manifestant soit par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes qui sont hostiles, inopportuns et non désirés, laquelle porte atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique du fonctionnaire et qui entraîne, pour celui-ci, un milieu de travail néfaste;

b) de l'abus d'autorité...comprend l'intimidation, la menace...

La définition précise qu'une conduite qui ne se reproduit qu'une seule fois constitue aussi du harcèlement psychologique si elle a sur l'employé un effet nocif durable.

● (1900)

Il existe une définition détaillée et je suis persuadé qu'il y a eu des recherches là-dessus. Il se peut aussi que cela s'inspire d'une loi du Québec.

Je pourrais imaginer que certains éléments de cette définition puissent être intégrés au projet de loi C-25, quand il est question à l'alinéa 8d) du fait de causer—par action ou omission—un risque grave et précis pour la vie, la santé ou la sécurité humaines ou pour l'environnement; ou, à l'alinéa 8e), du code de conduite que nous avons déjà dans la fonction publique ou à l'alinéa 8f) de l'exercice de représailles contre un fonctionnaire.

Il y a un parallèle ici. La marraine du projet de loi a l'occasion de faire la recherche de fond nécessaire et de préparer un mémoire convaincant. Elle pourrait le soumettre au Comité des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires pour voir si les députés actuellement saisis de ces questions peuvent se laisser convaincre d'élargir le projet de loi C-25 pour donner effet à l'esprit du projet de loi C-451.

Le gouvernement avait une politique de signalement des actes répréhensibles que j'ai appelée une politique de notes de service sortant du Conseil du Trésor. Cela n'a réellement pas fonctionné très bien, parce que peu de fonctionnaires lui faisaient confiance. Le gouvernement a présenté un projet de loi distinct pour créer un régime défini de signalement des actes répréhensibles, qui porte le numéro C-25. De même, nous avons une politique qui date de 20 ans sur le harcèlement en milieu de travail, qui est vigoureuse à titre de politique de notes de service. La députée, par l'intermédiaire de son projet de loi d'initiative parlementaire, affirme que cette politique sur le harcèlement n'est pas assez bonne et a besoin aussi d'un régime en bonne et due forme.

Je ne crois pas que nous devrions avoir deux régimes officiels distincts, un pour les actes répréhensibles sur le plan administratif et un autre pour le harcèlement ou un acte répréhensible sur le plan psychologique. On pourrait même faire valoir que le projet de loi C-25 donne déjà pleinement satisfaction à l'intention du projet de loi C-451 d'initiative parlementaire. Je propose de les fondre. C'est peut-être la voie à suivre: que le gouvernement étudie les ajouts à l'intérieur du projet de loi C-451 et les intègre au projet de loi C-25.

Il y a un précédent à cela. C'est ce qui est arrivé à mon propre projet de loi d'initiative parlementaire concernant la Loi sur la faillite. Il avait franchi tous les obstacles et fait l'objet d'un vote. Il modifiait la disposition de la Loi sur la faillite concernant la liste des faillis libérés. Plus tard, le gouvernement a présenté un projet de loi d'ensemble en vue de remanier cette épaisse mesure législative qui était beaucoup plus vaste et détaillée que la mienne.

J'ai immédiatement cherché dans le projet de loi du gouvernement la partie sur laquelle portait mon projet de loi. Parce qu'il avait fait l'objet de recherches et de discussions approfondies sur ce point précis, mon projet de loi était de loin supérieur à la nouvelle version de cette disposition que proposait le gouvernement. Je me suis mis à

Initiatives parlementaires

négoier avec le ministre. Le ministre de l'époque a accepté de remplacer la disposition du gouvernement par mon projet de loi. J'ai donc retiré mon projet de loi et, au comité, j'ai proposé une motion comme si c'était une motion du gouvernement. Par conséquent, aujourd'hui, mon projet de loi d'initiative parlementaire figure dans la Loi sur la faillite, loi du gouvernement. La synergie est possible si nous y travaillons.

Il se peut qu'on puisse faire quelque chose de ce genre ici. Le comité a été chargé d'étudier le projet de loi C-25 avant l'étape de la deuxième lecture. Il est certainement dans les attributions du Comité des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de faire des ajustements de ce genre s'il le juge à propos.

Le harcèlement psychologique au travail est mal, c'est certain. Malheureusement, c'est une chose trop commune, sans doute plus courante entre travailleurs que de la part de la direction. Le harcèlement est un acte répréhensible. On pourrait sans doute combiner ces deux questions.

Tout le monde semble s'entendre sur le caractère légitime du sujet. Il fait maintenant partie de la politique sur la fonction publique. Si le projet de loi C-25 peut être élargi de manière à inclure l'esprit du projet de loi C-451, pour ma part, je suis certainement prêt à explorer cette possibilité et à l'accueillir favorablement s'il en est question au comité.

C'est à la députée de faire son travail pour que le projet de loi C-25 reflète autant que possible l'esprit du projet de loi C-451. Elle devrait rédiger un mémoire, faire son travail et présenter son idée au comité. En ma qualité de vice-président du Comité des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, je l'encourage à le faire. Je lui promets qu'elle trouvera une oreille attentive de notre côté.

● (1905)

[Français]

L'honorable député de Terrebonne—Blainville (M. Bélair): L'honorable députée de Terrebonne—Blainville dispose des cinq dernières minutes pour conclure ce débat.

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, le projet de loi que je présente à cette Chambre est extrêmement important et suscite chez bon nombre d'employés de la fonction publique fédérale l'espoir de voir reconnu le harcèlement psychologique dont ils ont été victimes ou dont ils sont l'objet actuellement, et aussi d'obtenir réparation.

J'ai en main plusieurs dossiers d'employés de la fonction publique fédérale. Ce sont des dossiers relatifs à des plaintes de harcèlement psychologique, des plaintes fondées qui, à ce jour, ne sont pas encore réglées.

Je parlais cette semaine avec le député de Glengarry—Prescott—Russell, qui me disait que nous avons sur nos territoires des similitudes, parce que nous avons des établissements où oeuvrent des fonctionnaires, soit des employés de la fonction publique fédérale. Effectivement, il reçoit à son bureau plusieurs employés de ladite fonction publique fédérale aux prises avec le phénomène du harcèlement psychologique et, malheureusement, il ne sait pas quoi leur dire.

C'est en effet très difficile de trancher entre la gestion de l'établissement et le harcèlement. Toutefois, ces personnes harcelées présentent toutes le même profil: elles ont toutes des problèmes physiques, des problèmes psychologiques dus à des éléments de gestion qui ont été mis de côté, ou à une mauvaise protection de leur intégrité physique et psychologique.

L'ajournement

On sait qu'en tant qu'employeur de la fonction publique fédérale, le Conseil du Trésor du Canada s'est engagé à fournir un milieu exempt de harcèlement pour toutes les personnes qui oeuvrent dans la fonction publique fédérale. Cette volonté s'est traduite par l'adoption d'une politique sur la prévention. Toutefois, une politique sur la prévention laisse la porte grande ouverte à toutes sortes d'abus et de contournements de la politique.

Malheureusement, il nous faut constater actuellement que l'employeur, le gouvernement fédéral lui-même, n'applique pas ses propres politiques internes. Pire encore, ces politiques, dans la pratique, protègent les harceleurs et n'avancent aucune mesure réparatrice pour les employés harcelés.

On confond souvent le projet de loi que je dépose en cette Chambre et dont nous débattons ce soir avec le projet de loi sur les dénonciateurs, mais ce n'est pas du tout la même chose. Le Bureau de l'intégrité de la fonction publique fédérale a été mis sur pied l'an dernier, et l'agent de l'intégrité de la fonction publique a ouvert, seulement quant à la question des dénonciateurs, imaginez-vous, au-delà de 105 dossiers, et ce, en un an. Parmi ces 105 dossiers, on retrouve des plaintes de violation d'une loi ou d'un règlement et des plaintes concernant l'usage abusif de fonds ou de biens publics, soit des cas flagrants de mauvaise gestion. On y retrouve aussi—et cela s'additionne—29 cas de harcèlement et d'abus de pouvoir.

J'ai toujours soutenu qu'au-delà de 30 p. 100 de la fonction publique fédérale était harcelée. Ce ne sont pas des dénonciateurs qui sont harcelés, ce sont des employés réguliers. Ici, on en a la preuve. C'est un rapport tout chaud qui nous est arrivé il y a à peine un mois et demi.

Je termine en disant que ce projet de loi va bien au-delà de toute considération politique, et il doit retenir l'attention de cette Chambre. Il doit être envoyé en comité. Si le comité décide qu'il est inapproprié, qu'il n'a pas d'affaire là, il le bannira. Toutefois, pour le moment, je demande à cette Chambre de donner une petite chance aux personnes qui sont harcelées, et c'est 30 p. 100 de la fonction publique.

• (1910)

Le président suppléant (M. Bélair): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Bélair): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélair): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Bélair): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélair): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Bélair): Conformément à l'article 93 du Règlement, le vote par appel nominal est différé jusqu'au mercredi 5 mai 2004, juste avant la période prévue pour les affaires émanant des députés.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

L'AGRICULTURE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, je désire répondre aux commentaires formulés par le premier ministre à la suite de mes observations, bien informées, au sujet des nombreux différends qui nous opposent à notre plus important partenaire commercial et qui entraînent des pertes d'emplois au Canada.

Les Canadiens sont particulièrement offensés d'entendre le premier ministre nier que le Parti libéral adopte des pratiques corrompues en nommant des valets du parti à des postes diplomatiques délicats. La corruption est devenue une pratique tellement répandue à Ottawa que le premier ministre n'est plus en mesure de faire la distinction entre le bien et le mal.

La décision de nommer au poste d'ambassadeur du Danemark l'ancien ministre des Travaux publics déchu était une insulte pour tous les Canadiens d'origine nordique. Quel poste d'ambassadeur offre-t-on au député de Charleswood St. James—Assiniboia pour qu'il cède son siège? Voilà une excellente façon de démontrer que le déficit démocratique est plus vivant que jamais, avec un premier ministre qui insiste pour nommer des candidats. Le député ira-t-il à Washington?

Les gestes sont plus éloquents que les paroles. Maintenant que le député d'Ottawa-Sud a refusé le poste à Washington, le premier ministre attend-il de pouvoir offrir le poste à un membre de sa famille ou à son neveu favori, comme l'a fait son ancien chef?

Le premier ministre sait fort bien que ma question au sujet du service extérieur en tant que refuge des amis du Parti libéral qui ne sont plus utiles au parti n'est pas une critique, mais bien un plaidoyer en faveur des services professionnels à l'étranger. Quel message donne-t-on à notre plus grand partenaire commercial et à tous les pays qui sont traités de façon aussi peu respectueuse?

Des dizaines de milliers d'emplois sont en jeu dans nos échanges commerciaux avec les États-Unis. Rien ne pourrait être plus humiliant pour les Canadiens que de voir leur premier ministre rencontrer le président et ramper devant lui, car il rampera pour obtenir la moindre bribe d'information et la transmettre à nos travailleurs de l'industrie du bois d'oeuvre qui sont au chômage et à nos éleveurs de bétail. Or, cela ne réparera pas les années de dégâts causés par le gouvernement dont le maître d'oeuvre était l'ancien ministre des Finances devenu premier ministre.

Sur la scène internationale, le Canada ne fait pas le poids. Comme on l'a souligné récemment, lorsqu'il est question du maintien de la paix internationale, de missions dirigées par l'ONU, le Canada se classe au 38^e rang parmi 94 pays, derrière le Ghana et l'Éthiopie, entre autres,

L'ajournement

Lorsque nous examinons les faits, nous constatons que le Canada, pays de casques bleus, est un mythe. Le Canada a perdu de la crédibilité sur la scène internationale et la capacité de critiquer les autres lorsque nous ne joignons pas le geste à la parole, ce que les Canadiens entendent constamment dans la bouche du premier ministre: lorsqu'il se rend à Washington, il se lance dans un long verbiage creux, sans jamais agir.

Jean Chrétien ne s'est pas engagé à envoyer des soldats en Irak parce que le Canada a peu de ressources militaires utiles à offrir après des années de sous-financement. Le Canada avait cependant l'obligation d'offrir un soutien moral. Maintenant, les ouvriers forestiers et les agriculteurs canadiens doivent affronter les problèmes créés uniquement parce que nous avons critiqué notre allié de toujours et notre plus grand partenaire commercial.

● (1915)

L'hon. John Harvard (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, des liens uniques et vitaux unissent le Canada et les États-Unis. On ne peut surestimer l'importance de ces liens. Ils dépendent d'une gestion prudente. Notre succès n'est pas uniquement dû à nos nombreux traités et accords, mais aussi aux rapports mutuels fréquents que nous entretenons avec nos homologues américains, entre tous les ordres de gouvernement.

Les relations commerciales canado-américaines sont particulièrement vitales pour le Canada, étant donné la très grande intégration de nos économies, favorisée en partie par le succès de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et de l'ALENA.

Le Canada est le principal partenaire commercial des États-Unis et l'inverse est vrai. Des biens et des services représentant près de 1,8 milliard de dollars traversent la frontière chaque jour. De 1993 à 2003, les échanges bilatéraux de marchandises ont augmenté à un taux composé annuellement d'environ 7,2 p. 100. En 2003, le Canada a exporté des biens d'une valeur de 328 milliards de dollars aux États-Unis et en a importé de son côté pour une valeur de 203 milliards de dollars. Au total, 86 p. 100 des exportations de marchandises canadiennes sont destinées au marché américain.

Depuis la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange en 1989, les échanges bilatéraux ont plus que doublé et les différends sont rares. Lorsqu'ils existent, des mécanismes de règlement sont enclenchés, tels que ceux prévus dans le cadre réglementé de l'ALENA et de l'OMC.

Le premier ministre, en compagnie du ministre du Commerce international, du ministre des Affaires étrangères et du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, effectuera une visite à Washington demain et vendredi. À cette occasion, il rencontrera le président des États-Unis, George Bush, des représentants du Congrès et d'autres dirigeants du secteur non gouvernemental pour discuter de grandes questions bilatérales et régionales.

Toutefois, les relations entre le Canada et les États-Unis ne se résument pas à des rencontres périodiques entre le premier ministre et le président. Pour bien gérer les relations canado-américaines, nous avons besoin de la présence constante aux États-Unis d'un défenseur des intérêts et des objectifs des Canadiens. À cette fin, le Canada compte sur la nomination d'un ambassadeur agissant à titre de représentant du gouvernement du Canada aux États-Unis. L'ambassadeur est chargé de conseiller son gouvernement sur la politique à adopter à l'égard des États-Unis et de communiquer la politique canadienne aux dirigeants politiques américains.

Depuis trois ans et demi, le Canada est représenté par un diplomate de carrière émérite possédant plus de 35 années

d'expérience, y compris deux affectations à Washington à titre de membre du service extérieur du Canada chargé de représenter les intérêts canadiens. Fort du soutien d'un groupe d'agents talentueux et dévoués, notre ambassadeur actuel à Washington, Michael Kergin, poursuit son travail inlassable dans le but de promouvoir et de défendre les intérêts politiques, économiques et commerciaux du Canada aux États-Unis.

Par ailleurs, le gouvernement annonçait dans le budget de février 2003 des fonds pour lancer une initiative de représentation accrue visant à accroître notre capacité à mieux performer aux États-Unis, compte tenu du fait que le marché nord-américain est de plus en plus intégré. En septembre 2003, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il ouvrirait sept nouveaux consulats aux États-Unis, transformerait deux consulats en consulats généraux et nommerait 20 consuls honoraires toujours dans le cadre de l'initiative de représentation accrue.

L'initiative, qui se terminera cet automne, renforcera la capacité du Canada à promouvoir ses intérêts relativement à des questions économiques, politiques et de sécurité clés, et à établir des partenariats stratégiques novateurs dans les nouveaux centres du pouvoir économique des États-Unis.

● (1920)

Mme Cheryl Gallant: Monsieur le Président, j'ai pris connaissance récemment d'un sondage selon lequel 84 p. 100 des Américains appuieraient l'envoi de soldats pour défendre le Canada si notre pays se faisait attaquer. Ce pourcentage témoigne de la bonne volonté dont font preuve les Américains à notre endroit, bonne volonté que le premier ministre et le Parti libéral ébranlent inutilement. Il est temps que le premier ministre et son parti cessent de critiquer constamment les Américains pour rehausser mesquinement leur popularité auprès des libéraux qui détestent nos voisins du Sud.

La patience des Américains a ses limites. Les Américains vivent une situation difficile en Irak. Pour les Canadiens, le moment est venu de prendre des initiatives importantes et positives. C'est à cela que servent les amis. On ne saurait attendre pareilles initiatives de l'actuel premier ministre.

Seul un nouveau premier ministre conservateur ayant suffisamment de crédibilité pour offrir une aide constructive aux Américains pourrait être pris au sérieux par ces derniers. Seul un premier ministre conservateur aura l'intégrité voulue pour réparer les dommages qu'ont subis les relations commerciales canado-américaines après avoir été négligées pendant des années. C'est seulement dans ces circonstances, après des années d'attaques mesquines, qu'il sera possible de régler nos différends commerciaux dans l'intérêt de nos deux pays.

L'hon. John Harvard: Monsieur le Président, tout ce que je puis dire en réponse à cette flambée excessive, c'est que des remarques exagérées comme celles-là sont dépourvues de toute crédibilité.

Nous entretenons de solides relations avec les États-Unis d'Amérique. Les Américains sont nos amis. Le gouvernement estime qu'il entretient des relations solides et amicales à Washington, avec le gouvernement des États-Unis.

L'ajournement

Bien entendu, nous prenons notre partenariat commercial très au sérieux. Ce partenariat est important pour l'économie canadienne. Il l'est aussi pour l'économie des États-Unis, la plus importante du monde.

J'estime que nos relations avec les États-Unis sont très importantes, et nous ferons tout notre possible pour les entretenir chaque jour.

[Français]

Le président suppléant (M. Bélair): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 22.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 28 avril 2004

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le bicentenaire de Baldoon	
Mme Ur	2501
L'environnement	
M. Breitreuz	2501
Claude Poulin	
M. Barrette	2501
La Semaine nationale de la santé mentale	
Mme Neville	2501
Les affaires étrangères	
Mme Folco	2502
Terre-Neuve-et-Labrador	
M. Doyle	2502
Le registre des armes à feu	
Mme Torsney	2502
Le logement	
M. Ménard	2502
L'environnement	
M. Duplain	2503
Les soins de santé	
M. Grewal	2503
L'organisme Enfants d'ici ou d'ailleurs	
M. Patry	2503
Le Jour de deuil	
M. Proctor	2503
Le Jour de deuil	
Mme Guay	2503
La communauté polonaise	
Mme Bulte	2504
Le Jour de deuil	
Mme Wayne	2504
Les Brandon Wheat Kings	
M. Borotsik	2504
Le Jour de deuil	
Mme Jennings	2504

QUESTIONS ORALES

La santé	
M. Harper	2504
M. Martin (LaSalle—Émard)	2505
M. Harper	2505
M. Martin (LaSalle—Émard)	2505
M. Harper	2505
M. Pettigrew	2505
Les marchés publics	
M. MacKay	2505
M. Owen (Vancouver Quadra)	2505
M. MacKay	2505
M. Goodale	2505

L'assurance-emploi	
M. Duceppe	2505
M. Martin (LaSalle—Émard)	2506
M. Duceppe	2506
M. Volpe	2506
M. Roy	2506
M. Volpe	2506
M. Roy	2506
M. Volpe	2506
La santé	
M. Blaikie	2506
M. Pettigrew	2506
M. Blaikie	2506
M. Pettigrew	2507
Les marchés publics	
M. Solberg	2507
M. Owen (Vancouver Quadra)	2507
M. Solberg	2507
M. Owen (Vancouver Quadra)	2507
M. Kenney	2507
M. Owen (Vancouver Quadra)	2507
M. Kenney	2507
M. Owen (Vancouver Quadra)	2507
Les congés parentaux	
Mme Bourgeois	2507
M. Volpe	2507
Mme Bourgeois	2507
M. Volpe	2508
Le Fonds de l'unité canadienne	
M. Gauthier	2508
M. Pettigrew	2508
M. Gauthier	2508
M. Alcock	2508
Les marchés publics	
M. Rajotte	2508
M. Owen (Vancouver Quadra)	2508
M. Rajotte	2508
M. Efford (Bonavista—Trinity—Conception)	2508
L'éthique	
M. Strahl	2508
M. Martin (LaSalle—Émard)	2509
M. Strahl	2509
M. Martin (LaSalle—Émard)	2509
Air Canada	
M. Patry	2509
M. Pettigrew	2509
L'assurance-emploi	
M. Godin	2509
M. Volpe	2509
La circulation aux postes frontaliers	
M. Masse	2509
M. Pickard	2509

La sécurité portuaire	
M. Casey	2509
M. Valeri	2509
M. Casey	2510
M. Valeri	2510
M. Lunney.....	2510
M. Valeri	2510
M. Lunney.....	2510
M. Regan.....	2510
Air Canada	
M. Laframboise	2510
M. Valeri	2510
M. Laframboise	2510
M. Valeri	2510
Les prêts d'études	
M. Pallister.....	2511
M. Volpe.....	2511
M. Pallister.....	2511
M. Goodale.....	2511
Les finances	
M. Shepherd.....	2511
M. Goodale.....	2511
L'aide internationale	
M. Obhrai	2511
Mme Carroll.....	2511
M. Obhrai	2511
Mme Carroll.....	2511
La Défense nationale	
M. Bachand (Saint-Jean).....	2512
M. Pratt.....	2512
La santé	
Mme Caplan.....	2512
M. Pettigrew.....	2512
Les affaires étrangères	
Mme Lalonde.....	2512
M. McTeague.....	2512
Recours au Règlement	
La période des questions	
M. Karygiannis.....	2512
M. Obhrai	2512
L'Année de l'Acadie	
M. Thibault.....	2512
Motion.....	2512
Adoption de la motion.....	2513
AFFAIRES COURANTES	
Le bureau de régie interne	
Le Président.....	2513
Conseil consultatif des terres	
M. Mitchell.....	2513
Le système de manutention et de transport des céréales	
M. Karygiannis.....	2513
Les comités de la Chambre	
Finances	
M. Discepola	2513

Procédure et affaires de la Chambre	
M. Adams.....	2513
La Loi sur la protection du revenu agricole	
M. Benoit.....	2513
Projet de loi C-519. Présentation et première lecture.....	2513
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	2513
La Loi sur le Registre des abonnés auto-exclus	
Mme Torsney.....	2513
Projet de loi C-520. Présentation et première lecture.....	2513
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	2514
Pétitions	
Le mariage	
M. Szabo	2514
La recherche sur les cellules souches	
M. Szabo	2514
La Campagne des Perles d'espérance	
Mme Wasylcyia-Leis.....	2514
Le mariage	
Mme Hinton.....	2514
M. O'Reilly.....	2514
L'élection partielle dans Ottawa-Centre	
M. Masse.....	2514
Le mariage	
Mme Ur	2514
Les additifs à l'essence	
Mme Ur	2514
Questions transformées en ordres de dépôt de documents	
M. Gallaway.....	2515
Questions marquées d'un astérisque	
M. Gallaway.....	2515
M. Cummins	2515
Demandes de documents	
M. Gallaway.....	2515
INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
La Loi sur les brevets	
Projet de loi C-9. Étape du rapport.....	2516
Décision de la présidence	
Le Président.....	2516
M. Bélanger.....	2516
Motion.....	2516
Adoption de la motion.....	2516
Motions d'amendement	
M. Fontana	2516
Motion n° 1	2516
M. Masse.....	2516
Motions n ^{os} 2 et 3.....	2516
M. Fontana	2516
Motions n ^{os} 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11.....	2516
Mme Carroll.....	2516
M. Masse.....	2518
M. Obhrai	2519
M. Crête.....	2520
M. Fontana	2522
M. Rajotte.....	2523
M. Ménard	2524

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**